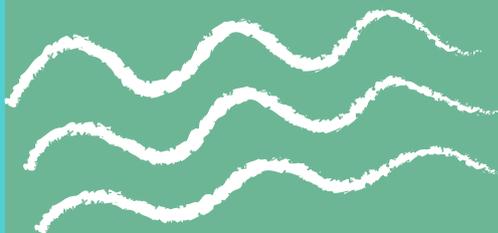


2022

-

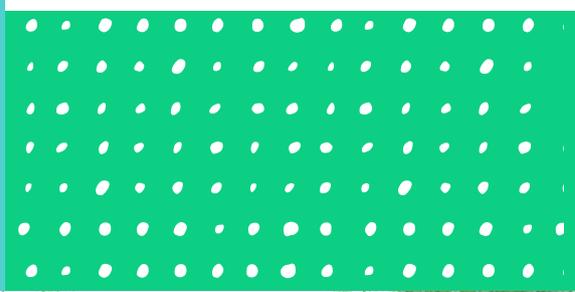
2026



PLAN D'ACTION QUINQUENNAL



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



Ce Plan d'actions quinquennal 2022-2026 du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire a été rédigé conformément à l'arrêté ministériel du 7 octobre 2011 relatif à l'agrément des Conservatoires d'espaces naturels, lequel prévoit que le Plan d'actions quinquennal fait l'objet d'un avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel sur demande du préfet. Il est complété, le cas échéant, après cet avis ;

Ce document d'évaluation du plan d'actions quinquennal a été soumis pour avis :

- Au Conseil scientifique du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 14 mars 2022.
- Au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel des Pays de la Loire, le .

Il a été approuvé par le Conseil d'administration du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, le 23 mars 2022.

Rédaction, coordination : Fabrice NORMAND, avec les contributions de l'ensemble de l'équipe salariée

Relecture : Franck BOITARD et Alain LAPLACE

Photos de la page de couverture : Célia EL HASSANI, Eric LANTUEJOUL, Fabrice NORMAND

TABLE DES MATIERES

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'EVALUATION DU PAQ 2017-2021

Recommandations sur la structuration du PAQ ..	5
Recommandations sur l'axe « Connaissance » ..	5
Recommandations sur la préservation/protection des sites naturels	5
Recommandations sur la gestion des sites naturels	5
Recommandations sur la sensibilisation du public et la mise en valeur des sites gérés	6
Recommandations en matière d'animation territoriale et de collaboration avec les collectivités locales.....	6
Recommandations en matière d'accompagnement des politiques publiques.....	6
Recommandations sur les programmes et réseaux	6
Autres recommandations	6

ETAT DE LA BIODIVERSITE, PRESSIONS, POLITIQUES PUBLIQUES & ACTEURS : CE QUI A CHANGE DEPUIS 5 ANS.....

Le déclin de la biodiversité se poursuit et s'aggrave	8
L'impact croissant des changements globaux et des pressions locales.....	8
Le renforcement des politiques publiques et l'arrivée de nouveaux acteurs	10

L'ORGANISATION DU PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL 2022-2026

5 objectifs opérationnels et des actions transversales.....	13
30 actions concrètes pour répondre aux objectifs	13

OBJECTIF 1 : PROTEGER ET GERER 1 000 HECTARES DE NATURE EN PAYS DE LA LOIRE (hors terrains militaires)

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière en mobilisant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage	16
Action n°2 : Déployer les outils de la protection réglementaire	18
Action n°3 : Conventionner avec les Départements et intégrer l'action du CEN dans les Plans/schémas départementaux des Espaces naturels sensibles	22
Action n°4 : Développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral et mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune	24
Action n°5 : Consolider le partenariat avec la Safer des Pays de la Loire	26

Action n°6 : Renforcer la protection des sites naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France

Action n°7 : Soutenir les partenaires associatifs et techniques dans leurs projets de protection et de gestion d'espaces naturels.....

Action n°8 : Doter 100% des sites gérés par le CEN de documents de gestion

Action n°9 : Gérer les sites naturels de façon exemplaire, dans une démarche d'intégration territoriale

Action n°10 : Changements climatiques, libre-évolution (etc) : Adapter la gestion à de nouveaux enjeux

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES, LES AGRICULTEURS ET LES ENTREPRISES DANS LA PROTECTION ET LA GESTION PERENNES D'AU MOINS 10 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS.....

Action n°11 : Accompagner les collectivités dans la gestion d'espaces naturels et décliner les programmes régionaux d'action dans les territoires

Action n°12 : Agir pour la préservation et la restauration des zones humides, en lien avec les structures gemapiennes.....

Action n°13 : Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Ministère des Armées sur la gestion des terrains militaires.....

Action n°14 : Développer des collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques propriétaires fonciers ou gestionnaires d'infrastructures.....

Action n°15 : Déployer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles ou forestiers à enjeux pour la biodiversité

Action n°16 : Valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation favorables à la biodiversité.....

OBJECTIF 3 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA MISE A DISPOSITION DE LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES.....

Action n°17 : Elaborer et mettre en œuvre la stratégie du CEN en matière de développement de la Connaissance sur le patrimoine naturel et la biodiversité.....

Action n°18 : Animer la plateforme régionale des données naturalistes (SINP)

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER DES PROGRAMMES REGIONAUX ET ANIMER DES RESEAUX D'ACTEURS.....

Action n°19 : Développer, animer, coordonner des Programmes régionaux d'actions en lien avec les partenaires

Action n°20 : Déployer des actions autour de l'axe Loire.....	65
Action n°21 : Animer le réseau régional « Espèces exotiques envahissantes ».....	67
Action n°22 : Animer le Pôle des gestionnaires d'espaces naturels	69
OBJECTIF 5 : RECONNECTER A LA NATURE, RENFORCER L'ASSISE CITOYENNE & VALORISER LE RÔLE SOCIAL DU CEN	71
Action n°23 : Recevoir le public et aménager les sites.....	73
Action n°24 : Installer des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN	76
Action n°25 : Consolider un réseau d'au moins 1000 adhérents, bénévoles ou donateurs.....	78
Action n°26 : Valoriser et renforcer la dimension sociale et inclusive du CEN.....	80
ACTIONS TRANSVERSALES.....	82
Action n°27 : Consolider et diversifier les ressources financières	84
Action n°28 : Assurer une représentation dans les instances locales, départementales, régionales et formaliser les partenariats avec les principaux acteurs	86
Action n°29 : Accueillir un Congrès et participer activement à la vie du réseau des CEN	88
Action 30 : Suivre et évaluer le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 et élaborer un Plan d'actions quinquennal 2027-2031 – solliciter le renouvellement de l'agrément.....	90
ANNEXE 1 : ORGANISATION TERRITORIALE DES COMITES DE SUIVI DE LA GESTION.....	92
ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN œuvre DES REUNIONS DES COMITES DE GESTION..	93
ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS & ACTIONS.....	94
BIBLIOGRAPHIE	95

RAPPEL DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVALUATION DU PAQ 2017-2021

RECOMMANDATIONS SUR LA STRUCTURATION DU PAQ

- Envisager une structuration différente qui en facilite la lecture et l'appropriation, s'appuyant sur des « entrées » thématiques. Les objectifs de la Stratégie décennale du réseau des CEN peuvent constituer une trame. A titre d'exemple, le PAQ 2021-2027 pourrait être organisé comme suit :
 - o Connaissance ;
 - o Gestion, protection et mise en valeur du réseau de sites gérés ;
 - o Programmes & réseaux ;
 - o Approche territoriale & accompagnement des collectivités territoriales ;
 - o Agriculture & forêt ;
 - o Entreprises et filières économiques ;
 - o Changements globaux ;
 - o Citoyenneté, bénévolat, insertion, utilité sociale ;
 - o Modèle économique ;
 - o Représentation, instances, contribution au débat public.
- Pour chacun de ces items faire le lien avec les enjeux régionaux, les politiques publiques dans lesquelles l'action du CEN (SNAP, SRB, etc), les partenariats à mobiliser, la stratégie décennale du réseau des CEN, les différents modes d'intervention possible du CEN et les différentes échelles, etc...
- Proposer un nombre plus réduit d'objectifs opérationnels prioritaires et d'indicateurs intégrateurs pour en faciliter le suivi.
- Viser une plus forte opérationnalité (actions concrètes à mettre en œuvre, date prévue de réalisation, etc) afin de faire du PAQ un véritable outil quotidien de programmation et de suivi de la mise en œuvre du projet associatif.

RECOMMANDATIONS SUR L'AXE « CONNAISSANCE »

- Préciser dans le PAQ la stratégie du CEN en matière de connaissance :
 - o Quels objectifs à poursuivre en matière de suivis/études sur les sites gérés ?
 - o Quels outils à développer ou éprouver (protocoles, référentiels, méthodes etc) ?
 - o Quelle contribution du CEN à l'amélioration de la connaissance au niveau régional notamment en lien avec les

programmes régionaux (coteaux, tourbières, etc) ?

- o Le CEN a-t-il un rôle de production de connaissances et/ou de valorisation et de médiation scientifique auprès des acteurs locaux ?
- o Faut-il aller vers la spécialisation sur des problématiques particulières ?
- o Comment souligner ce qui peut distinguer le CEN d'autres acteurs : l'approche écosystémique, l'expertise en matière de gestion ?
- o Quelles modalités de collaboration partenariale ?
- o Comment maintenir des dynamiques dans le temps malgré les aléas liés au financement ?
- o Quelle utilisation des nouvelles technologies ?
- o Quelles collaborations avec le monde de la recherche ?
- o Quid de l'implication du CEN sur l'hydrologie/la géologie ?

Il y a en effet un véritable à renforcer la lisibilité et la cohérence de l'intervention du CEN en la matière.

- Préciser ce qu'on entend déployer pour améliorer la valorisation des connaissances acquises (publications etc).

RECOMMANDATIONS SUR LA PRESERVATION/PROTECTION DES SITES NATURELS

- Viser l'élaboration effective d'une stratégie foncière, contribuant notamment à la SNAP.
- Déterminer un objectif chiffré de sites naturels protégés par la maîtrise foncière et d'usage (nombre de sites et/ou surface).

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DES SITES NATURELS

- Intégrer dans le PAQ un calendrier d'élaboration et de mise à jour des plans de gestion des sites naturels gérés par le CEN pour atteindre l'objectif réglementaire de 100% des sites dotés de document de gestion.
- Intégrer dans le PAQ un calendrier de mise en place des baux ruraux à clauses environnementales pour les exploitants impliqués sur les sites du CEN afin de consolider les partenariats (viser chaque fois que possible la transformation des prêts à usage).
- Proposer la mise en œuvre d'un outil de suivi des actions de gestion sur les différents sites gérés, afin de faciliter la programmation des actions, des moyens à rassembler et pour

- disposer d'une vision d'ensemble (base de données « travaux/gestion »).
- Définir dans le PAQ les modalités privilégiées d'accompagnement par le CEN pour les collectivités adhérentes (du temps d'agent CEN dédié ?).

RECOMMANDATIONS SUR LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET LA MISE EN VALEUR DES SITES GERES

- Définir dans le PAQ une liste des sites ayant vocation, au regard des enjeux, à être ouverts au public en visite libre et prévoir un calendrier de mise en œuvre des éventuels aménagements à mettre en œuvre (signalétique, délimitation de cheminements, observatoire etc).
- Se donner des objectifs en matière d'accueil du public sur les sites (nb d'animations à proposer par an et/ou nombre de personnes qu'on se propose d'accueillir) et identifier les éventuels partenariats à mobiliser (CPIE, LPO, etc) pour atteindre cet objectif.
- Installer et animer un réseau de Conservateurs bénévoles sur les sites gérés, assurant notamment un premier niveau de veille locale.

RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ANIMATION TERRITORIALE ET DE COLLABORATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

- Enjeu d'améliorer la lisibilité de l'action du CEN en la matière, notamment par rapport à d'autres acteurs également impliqués (CPIE, PNR etc) :
 - o Identifier des territoires prioritaires au regard des enjeux ?
 - o Identifier des thématiques prioritaires (actions envahissantes, coteaux, espèces exotiques envahissantes, plan de gestion de sites naturels, PNA) et d'autres plus secondaires (ABC, approches TVB etc) ?
 - o Conditionner l'accompagnement des collectivités dans la gestion des sites naturels à leur implication à long terme (convention de coopération et Obligations réelles environnementales) pour éviter les effets de « stop and go » ?
 - o Identifier le rôle du CEN dans l'émergence et la mise en œuvre du dispositif TEN ? dans les ABC ?

RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Poursuivre l'objectif de normaliser les collaborations avec l'ensemble des 5 Départements.

- Faire de la mise en œuvre de la SNAP un axe transversal de l'action du CEN.
- Viser une intégration du CEN dans l'ensemble des Contrats territoriaux de bassin versant dès lors qu'il est un acteur impliqué sur le territoire.
- Faire valoir dans la SRB la diversité et l'importance des contributions du CEN.

RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET RESEAUX

- Viser le maintien voire l'amplification de la dynamique des Programmes régionaux d'actions en faveur des tourbières et coteaux :
 - o En formalisant les partenariats : charte régionale pour la protection des tourbières ? des coteaux ?
 - o Eventuellement en réfléchissant à faire évoluer la gouvernance de ces programmes ?
 - o En se donnant des objectifs chiffrés en matière de sites-pilotes à restaurer ?
 - o En pérennisant les actions engagées sur les premiers sites-pilotes (ORE, acquisition, protection réglementaire, etc) ?
 - o En se donnant des objectifs de production de connaissance à l'échelle régionale : typologie, cartographie, base de données régionales etc
- Animer la Charte du réseau Espèces exotiques envahissantes pour favoriser la reconnaissance du réseau régional.
- Identifier les thématiques, espèces ou milieux pour lesquels le CEN se propose de développer des programmes régionaux d'action.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- Identifier comme un objectif du PAQ le développement de partenariats avec des entreprises et acteurs économiques : viser en particulier les grands propriétaires fonciers/grands gestionnaires d'espaces à vocation économique (carriers, gestionnaires de voies de communication, etc).
- Renforcer la dimension agricole du PAQ en tenant compte de la diversité des modes opératoires du CEN (comme bailleur, co-contractant d'ORE, animateur de MAEC et de l'approche Pasto'Loire etc).
- Développer et préciser les actions que pourrait développer le CEN sur la forêt, en lien avec les gestionnaires :
 - o Axe de la stratégie foncière du CEN ?
 - o Contractualisation d'ORE sur des propriétés forestières ?
 - o Diagnostics écologiques et recommandations de gestion, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire ?

- Déployer en milieu forestier les programmes d'action du CEN : PNA, PRAT, PRAC, etc.
- Autres actions ?
- Identifier la contribution possible du CEN sur l'appropriation d'enjeux et de thématiques « qui montent » dans le réseau des CEN :
 - Gestion d'espaces naturels et changements climatiques/globaux.
 - Labellisation bas-carbone des sites naturels
 - Préservation de la biodiversité et santé
 - Libre évolution des espaces naturels
 - Végétaux d'origine locale
 - Solutions fondées pour la nature
 - Agriculture, biodiversité, alimentation et ressource en eau
 - Approche croisée des patrimoines (historiques, architecturaux, agro-écologiques, etc)
 - Déploiement des aires terrestres éducatives
 - Géologie et patrimoine géologique
 - Diversification des modèles économiques : FRUP, réflexions sur la mise en œuvre d'une foncière nationale etc
- Mieux valoriser la dimension citoyenne et l'utilité sociale du CEN : implication dans les parcours de formation, l'accueil de volontaires en service civique, accueil de personnes condamnées à l'exécution de TIG, collaborations avec des entreprises œuvrant dans le champ de l'insertion sociale etc.
- Maintenir une veille et une approche proactive en matière de mobilisation des financements :
 - Prévoir une opération d'appel à dons (crowd-funding) chaque année
 - Pérenniser les relations avec les mécènes
 - Etc
- Viser l'installation d'antennes départementales pour suivre les actions au plus près du terrain.
- Développer et mettre en œuvre une politique de communication efficace visant à consolider l'assise citoyenne (le nombre d'adhérents).

ETAT DE LA BIODIVERSITE, PRESSIONS, POLITIQUES PUBLIQUES & ACTEURS : CE QUI A CHANGE DEPUIS 5 ANS

LE DECLIN DE LA BIODIVERSITE SE POURSUIT ET S'AGGRAVE

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Les données scientifiques publiées depuis 2017 (et l'entrée en vigueur du précédent Plan d'actions quinquennal) tendent à indiquer que la crise de la biodiversité se poursuit et même s'aggrave.

L'IPBES (la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) a mis en évidence en 2019 que « *la nature décline à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine et le taux d'extinction des espèces s'accélère, provoquant dès à présent des effets graves sur les populations humaines du monde entier* ». En particulier, « *la diversité au sein des espèces, entre les espèces et celle des écosystèmes se dégradent rapidement* ». Ainsi, un million d'espèces animales ou végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction dans le monde. Les experts de l'IPBES notent toutefois que par un « *changement transformateur* » la nature peut encore être « *conservée, restaurée et utilisée de manière durable* » (IPBES, 2019).

AU NIVEAU NATIONAL

Parmi les références publiées au niveau national et illustrant la poursuite et l'accélération de ce déclin de la biodiversité :

- En 2017, 33% des mammifères terrestres de France métropolitaines et 32% des espèces marines sont menacées ou quasi-menacées, contre respectivement 23% et 25% en 2009 (UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017).
- En 2019, 39% des espèces de poissons d'eau douce de France métropolitaine sont menacées ou quasi-menacées (30% « seulement » en 2010) (UICN France, MNHN, SFI & AFB, 2019).
- Toujours en 2019, 15% des espèces de la flore vasculaire de France métropolitaine sont menacées ou quasi-menacées, soit 742 espèces (UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018).
- En 2021, 11% des mollusques continentaux de France métropolitaine sont aussi menacés de disparition (UICN France, OFB & MNHN, 2021).
- Par ailleurs, l'analyse des résultats du protocole de Suivi temporel des oiseaux nicheurs (STOC) met en évidence le déclin massif de nombreuses espèces, notamment liées aux milieux agricoles et forestiers. A noter que ce déclin concerne aussi des espèces considérées

il y a peu comme communes, ordinaires et abondantes (FONTAINE et al, 2020).

L'Observatoire national de la biodiversité indique par ailleurs que sur la période 2013-2018, seuls 20% des habitats naturels d'intérêt communautaire en France ont été considérés dans un état de conservation favorable (dont seulement 6% des habitats humides ou littoraux).

AU NIVEAU DES PAYS DE LA LOIRE

Sans surprise les principales tendances mesurées au niveau international et national se vérifient en Pays de la Loire. Parmi les données les plus récentes exploitables pour la région on note que :

- En 2020, 45% des Mammifères terrestres sont menacés ou quasi-menacés, contre 17% en 2009. Ce déclin concerne là encore des espèces considérées encore récemment comme communes (MARCHADOUR et al, 2020).
- En 2021, 64% des espèces d'Amphibiens (34% en 2009) et 57% des espèces de Reptiles (21% en 2009) sont menacées ou quasi-menacées (MARCHADOUR et al, 2021).
- En 2021 toujours, près de 37% des espèces de Rhopalocères et plus de 27% des espèces d'Odonates sont menacées ou quasi-menacées (CHEVREAU et al, 2021 ; HERBRECHT et al, 2021).

S'agissant des masses d'eau, en 2019, 11% seulement des masses d'eau des Pays de la Loire atteignent le « bon état écologique », et cette proportion tombe à 1 ou 2% en Loire-Atlantique ou Vendée, les territoires du nord de la Mayenne, de l'est de la Sarthe et du nord-est du Maine-et-Loire faisant apparaître des résultats un peu meilleurs (AELB, 2022).

L'action du CEN en 2022-2026 et au-delà s'inscrit donc dans ce contexte de VIème extinction déjà à l'œuvre (extinction des espèces, effondrement leurs effectifs, dégradation des habitats) et doit viser à en limiter l'ampleur en Pays de la Loire.

L'IMPACT CROISSANT DES CHANGEMENTS GLOBAUX ET DES PRESSIONS LOCALES

LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS EFFETS DEJA A L'ŒUVRE EN PAYS DE LA LOIRE

Au niveau international, le Groupe d'expert sur le climat (GIEC) constate l'aggravation des changements climatiques et pointe la responsabilité « *sans équivoque* » des activités humaines dans l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre. Il estime que sur la période 1850-1900 les températures avaient déjà augmenté de 1,1°C de ce fait.

Ses dernières prévisions laissent présager une augmentation des températures moyennes de

+1,5°C d'ici à 2030, soit 10 ans plus tôt que les précédentes estimations. D'ici à 2100, l'augmentation des températures pourrait atteindre +4,8 °C.

Effet collatéral des changements climatiques, le niveau des mers (qui a déjà augmenté de 20cm depuis 1900) pourrait atteindre 20cm supplémentaires d'ici 2050 et un mètre d'ici 2100 (GIEC, 2022).

En Pays de la Loire, la température moyenne s'est déjà élevée de 0,8°C au cours du XXème siècle et pourrait atteindre +0,8 à +1,4 °C d'ici 2030, avec une hausse encore plus marquée en été, notamment en Loire-Atlantique et Vendée. A horizon 2100 cette augmentation pourrait porter l'élévation des températures entre +2 et +5°C. Avec l'élévation du niveau de la mer, la région des Pays de la Loire serait par ailleurs particulièrement exposée au risque d'érosion et de submersion marine, concernant en particulier les côtes basses, sableuses ou vaseuses, de la presqu'île guérandaise, de l'estuaire de la Loire et de la Brière, de la baie de Bourgneuf et du Marais poitevin.

Autres phénomènes attendus : des événements extrêmes, plus fréquents et plus intenses (tempêtes, orages, canicules, etc), des sécheresses plus intenses et plus fréquentes (avec impact direct sur les milieux aquatiques et augmentation du risque d'incendie) (CESER PAYS DE LA LOIRE, 2016).

Cette « crise climatique », outre les nombreuses conséquences économiques, sociales, territoriales, sanitaires qu'elle est susceptible d'induire, peut générer, s'agissant des espaces naturels et agricoles :

- L'arrivée d'espèces nouvelles, notamment d'affinités plus méridionales et/ou introduites ;
- La régression d'espèces ou habitats d'affinités plus continentales ou septentrionales ;
- Des sécheresses et des étiages prononcés sur les cours d'eau et de fait l'augmentation de concentration des polluants en période critique ;
- La minéralisation des tourbes ;
- Le dépérissement de certaines espèces d'arbres et l'arrivée/le développement d'agents pathogènes ;
- L'élévation du niveau de la mer et les conséquences induites (submersion, érosion, remontée du front de salinité dans les estuaires, etc) ;
- L'augmentation du risque d'incendie.

DE FORTES PRESSIONS DEMOGRAPHIQUES ET URBAINES

La population des Pays de la Loire a augmenté de 0,7% par an en moyenne entre 2013 et 2019. Cette augmentation est très sensible en Loire-Atlantique (+ 100 000 habitants sur la même période) et en

Vendée (+30 000). A l'inverse, l'est et le sud du Maine-et-Loire, la Sarthe (hors agglomération du Mans), le nord et l'est de la Mayenne ont plutôt tendance à perdre des habitants. De fait, la pression démographique tend à se renforcer sur les grandes agglomérations (notamment la métropole nantaise) et le littoral. Ce phénomène semble s'être encore accentué depuis 2020 et la crise sanitaire (INSEE, 2022). De façon générale, la population régionale (3,87 millions d'habitants en 2022) est susceptible d'augmenter de 800 000 habitants d'ici 2050.

Cette dynamique démographique forte qui qu'hétérogène à l'échelle régionale, s'accompagne de pressions importantes sur les ressources naturelles :

- Consommation d'espaces pour l'habitat, les infrastructures et l'activité économique, générant artificialisation des sols et discontinuités écologiques, c'est-à-dire dégradation et fragmentation des habitats naturels ;
- Augmentation des besoins alimentaires, en eau, bois et autres ressources naturelles ;
- Etc.

L'observatoire de l'artificialisation des sols met ainsi en évidence que cette artificialisation des sols se poursuit en Pays de la Loire, même si elle est passée de 2 900 hectares/an en 2009-2010 à 1 500 hectares/an en 2019-2020. Près de 22 000 hectares ont été artificialisés entre 2010-2020 en Pays de la Loire (à 68% pour l'habitat) (Portail de l'artificialisation des sols, 2022).

Si, cette consommation d'espaces pour l'urbanisation, au détriment des espaces agricoles et naturels, a commencé à perdre en intensité, il est probable qu'elle ne cesse pas à court terme notamment dans les territoires de la région marqués par l'essor démographique et économique.

UNE AGRICULTURE EN PLEINE MUTATION

68% du territoire régional est concerné par l'activité agricole, qui a donc rôle majeur en matière de paysages et de biodiversité. L'agriculture des Pays de la Loire est caractérisée par une très grande diversité des types de production : maraîchage, viticulture, horticulture, saliculture, céréaliculture (etc) même si l'activité traditionnelle encore dominante est la polyculture élevage pratiquée dans des exploitations de type familiales.

Très compétitive et marquée par l'importance de la production agricole labellisée ou certifiée (agriculture biologique, AOP/IGC, Label rouge etc), l'agriculture des Pays de la Loire est en pleine mutation et des tendances fortes sont à l'œuvre :

- 29% des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans et sont donc susceptibles de transmettre prochainement leurs exploitations. Si 1 000 installations agricoles se font chaque année

dans la région, il y a un fort risque qu'une part substantielle des surfaces concernées soit orientée vers l'agrandissement d'exploitations déjà existantes. Si cela peut répondre à des enjeux économiques, cette dynamique est aussi susceptible d'induire une homogénéisation et une intensification des pratiques agricoles, une simplification des paysages et une banalisation des écosystèmes liés.

- La réduction des surfaces de prairies permanentes (420 000 hectares en Pays de la Loire en 2017, -25% de la surface par rapport à 2011) (AGRESTE, 2022), qui témoigne d'un déclin de l'élevage de plein champ notamment au profit des grandes cultures. Cette évolution est potentiellement impactante pour la biodiversité régionale, très liée aux espaces de bocage et des grandes zones humides façonnés par l'élevage. Elle aggrave par ailleurs les tensions autour de la ressource en eau. Les événements internationaux récents sont susceptibles d'accentuer cette tendance à la céréalisation.

Dans ce contexte de fortes pressions, l'action du CEN en 2022-2026 doit en particulier viser :

- **Une meilleure prise en compte des changements climatiques dans sa stratégie foncière et la gestion des sites naturels,**
- **A soustraire de l'artificialisation et des autres pressions anthropiques les éléments les plus remarquables du patrimoine naturel régional et à proposer à une population croissante et de plus en plus urbaine des lieux de reconnexion à la nature.**
- **A soutenir et valoriser les systèmes agricoles engagés pour la préservation de la biodiversité.**

LE RENFORCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES ET L'ARRIVEE DE NOUVEAUX ACTEURS

DE NOUVELLES POLITIQUES PUBLIQUES A L'ŒUVRE POUR ENRAYER LE DECLIN DE LA BIODIVERSITE

Depuis l'élaboration du précédent Plan d'actions quinquennal (2017), les politiques publiques relatives à la protection de la biodiversité et des ressources naturelles ont eu tendance à se renforcer et se structurer.

Au niveau national, on note en particulier :

- **L'entrée en vigueur des dispositions relatives à la loi dite « biodiversité » du 8 août 2016**, notamment : le renforcement de la séquence ERC, la possibilité de contractualiser des Obligations réelles environnementales, l'intégration de la biodiversité dans les Plans climats énergie territoriaux, l'installation des

Comités nationaux et régionaux de la biodiversité, la création de l'Agence française pour la biodiversité, transformée ensuite en Office français de la biodiversité etc.

- **Le Plan biodiversité annoncé le 4 juillet 2018**, prévoyant notamment de « limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers pour atteindre l'objectif de 0 artificialisation nette » (objectif 1.3) et « créer de nouvelles aires protégées et conforter le réseau écologique dans les territoires » (objectif 3.1).
- La **Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030**, visant notamment à protéger 30% du territoire national, dont 10% en « protection forte » et renforçant la légitimité de l'action des CEN en la matière.
- La **loi climat et résilience, promulguée le 22 août 2021**, qui a prévu un certain nombre de dispositions relatives à la biodiversité (notamment à l'action des CEN) et à l'artificialisation des sols.
- La nouvelle **Stratégie nationale pour la biodiversité, en cours d'élaboration**, laquelle devrait comprendre des mesures emblématiques comme « Poursuivre la dynamique d'extension du réseau d'aires protégées » (mesure 1.1), « Mieux protéger la biodiversité en mobilisant la séquence ERC » (mesure 4.3), « Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement du territoire » (mesure 10.1), etc.
- Le **Plan de relance de l'activité** déployé par le Gouvernement à partir de 2021, pour relancer l'économie, dans le sens de la transition écologique, suite à la crise sanitaire. Un certain nombre de projets portant sur la biodiversité ont été soutenus dans ce cadre.

Des évolutions au niveau communautaire ou national plus récentes sont également intervenues dont il n'est pas possible de mesurer dans l'immédiat tous les effets :

- La **nouvelle Politique agricole commune (PAC) qui entrera en vigueur à partir de 2023** et qui vise notamment une baisse de 55% des émissions de CO2 et de 50% de l'usage des pesticides à l'horizon 2030, et un objectif cible de 25% des surfaces agricoles labellisées « Agriculture biologique ».
- La **loi dite « 3DS » promulguée le 21 février 2022**, qui transfère notamment la compétence Natura 2000 aux Régions.

Au niveau du bassin Loire-Bretagne, parmi les principales évolutions intervenues depuis 2017 :

- L'entrée en vigueur du **XIème Programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (2019-2024)** qui a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours fin 2021 et qui a notamment identifié

comme enjeu prioritaire pour répondre aux objectifs du SDAGE « *la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée* ». Ce programme est toutefois mis en œuvre dans un cadre budgétaire contraint.

- L'adoption par le Comité de bassin en 2022 du projet de **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027**. Celui-ci renforce notamment l'appréhension des enjeux à l'échelle des bassins versants.
- La mise en œuvre du **Plan Loire 2014-2020** dans le cadre duquel ont été engagées notamment les actions visant le rééquilibrage de ligne d'eau contractualisées dans le Contrat pour la Loire et ses annexes.

A l'échelle des Pays de la Loire, sont intervenues entre 2017 et 2021 :

- L'adoption et la mise en œuvre de la **Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023** articulée autour de 19 actions répondant 11 objectifs prioritaires. Le CEN est intervenu à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de cette stratégie.
- L'adoption en 2021 du **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** qui vise notamment à réussir la transition écologique des territoires et fixe l'objectif de placer 1% du territoire régional sous protection forte.

Au niveau des Départements, les cinq dernières années ont vu :

- L'adoption de nouveaux **Schémas départementaux des Espaces naturels sensibles de Mayenne (2019-2023) et de Vendée (2021-2026)** qui créent via un « label ENS » un cadre d'intervention favorable pour le CEN.
- L'évaluation en cours du Plan départemental des Espaces naturels sensibles de Maine-et-Loire qui devrait donner lieu à un nouveau Plan en 2022.

Enfin au niveau local, il est à signaler :

- La prise et la montée en compétence des collectivités territoriales sur la **Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)**.
- Le bon taux de couverture du territoire régional par les **Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les Contrats territoriaux « Eau »**, en réponse il est vraie à une situation très dégradée des masses d'eau.
- L'application progressive du « **Zéro artificialisation nette** » (**ZAN**) afin de freiner l'urbanisation des espaces agricoles et naturels, le territoire de la Loire-Atlantique étant

particulièrement pro-actif en la matière (mais aussi très exposé).

- L'implication d'un nombre croissant de collectivités locales dans des dispositifs locaux : **Atlas de la biodiversité communale (ABC)**, **Territoires engagés pour la nature (TEN)**, « **Plans biodiversité** » communaux ou intercommunaux, etc. A noter que des dispositifs locaux ne portant prioritairement sur la biodiversité peuvent comprendre toutefois intégrer des actions la concernant : **Territoire à énergie positive (T-POS)**, **Plans alimentaires de territoires (PAT)**, **Plans Climat Air Energie territoriaux (PCAET)** etc.

Ces différentes politiques publiques renforcent les moyens et la légitimité du CEN à agir en 2022-2026.

DE NOUVEAUX ACTEURS ET PARTENAIRES

Depuis 2017 sont apparus et/ou ont renforcé leur action autour de la biodiversité et des espaces naturels des Pays de la Loire :

- **L'Agence française (2017) puis l'Office français de la biodiversité (2020)**, qui n'a toutefois pas donné lieu à ce stade à l'émergence d'une Agence régionale de la biodiversité en Pays de la Loire.
- **L'Association française de la forêt et de l'arbre champêtre (AFAC-Agroforesterie) Pays de la Loire (2018)**, particulièrement investie sur la préservation du bocage.
- **L'Association Paysans de nature (2021)** qui vise à rassembler des exploitants agricoles mettant la protection de la biodiversité au moins au même niveau que la production agricole.

Parmi les autres « nouveaux » acteurs susceptibles d'intervenir aussi en matière de biodiversité, figurent aussi les entreprises, notamment dans le cadre de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (RSE).

Il s'agit d'organismes avec lesquels le CEN a déjà des collaborations qui ont vocation à se renforcer en 2022-2026.

UN RESEAU DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS DYNAMIQUE

Depuis 2017 et le début du précédent Plan d'actions quinquennal, le réseau des Conservatoires d'espaces naturels :

- S'est muni d'une **Stratégie décennale de réseau 2018-2028** et d'une nouvelle **Charte des Conservatoires d'espaces naturels** approuvée le 27 juin 2020.
- A travaillé à la **transformation du Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique** (décret en Conseil d'Etat attendu en 2022).

- **A renforcé le positionnement de la Fédération dans la coordination et l'animation de programme** : mission ORE, LIFE NaturArmy etc.
- A vu les **compétences des Conservatoires élargies** (Loi Climat et résilience, Loi 3DS) et sa **reconnaissance renforcée** (notamment dans la Stratégie nationale des aires protégées).

L'ORGANISATION DU PLAN D'ACTIONS QUINQUENNAL 2022-2026

5 OBJECTIFS OPERATIONNELS ET DES ACTIONS TRANSVERSALES

Au regard des principaux enseignements issus de l'évaluation du Plan d'actions quinquennal 2017-2021 et de l'évolution intervenue dans l'environnemental de travail et d'action du CEN, notamment **l'aggravation du déclin de la biodiversité et l'entrée en vigueur de la Stratégie nationale des aires protégées** identifiant les sites gérés par le CEN comme des aires de protection forte, le CEN priorisera son action 2022-2026 autour de cinq objectifs opérationnels :

- **Objectif 1 : protéger et gérer 1000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)** et contribuer à l'objectif de couvrir 10% du territoire en protection forte.
- **Objectif 2 : accompagner les collectivités, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels**, afin de démultiplier les efforts en faveur des écosystèmes et de la biodiversité au-delà des sites gérés par le CEN et d'accompagner la montée en compétence des acteurs.
- **Objectif 3 : contribuer au développement et à la mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes**, car l'approche naturaliste et scientifique est nécessaire pour fonder des politiques de conservation durables et efficaces.
- **Objectif 4 : développer des programmes régionaux et animer des réseaux d'acteurs**, pour soutenir et bénéficier en retour de l'expertise et des compétences des partenaires.
- **Objectif 5 : reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN**, en s'appuyant sur les atouts du statut associatif et les aspirations nouvelles de la société.

Par ailleurs, des actions transversales viseront à assurer au CEN les moyens de son action, sa reconnaissance par les principaux partenaires et sa contribution à la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels.

30 ACTIONS CONCRETES POUR REpondre AUX OBJECTIFS

Afin d'atteindre les objectifs du Plan d'actions quinquennal 2022 le CEN se propose de mettre en œuvre 30 actions opérationnelles.

Chacune de ces opérations est décrite :

- En identifiant la contribution qu'elle apporter à la **Stratégie nationale pour la biodiversité**, la **Stratégie nationale des aires protégées**, la **Stratégie décennale du réseau des Conservatoires d'espaces naturels** et la **Stratégie régionale pour la biodiversité**.
- En s'appuyant sur une description du **contexte**, en donnant des **objectifs** très concrets et des éléments de **contenu**, en proposant un **calendrier de mise en œuvre**, en identifiant des **partenaires possibles** et des **moyens mobilisables**.
- Enfin, en permettant un suivi et une évaluation des actions, via des **livrables**, des **valeurs cibles** à atteindre et des **indicateurs** à mesurer.

OBJECTIF 1 : PROTÉGER ET GERER 1 000 HECTARES DE NATURE EN PAYS DE LA LOIRE (HORS TERRAINS MILITAIRES)

Dans un contexte de forte érosion de la biodiversité et de changements globaux, il y a un fort enjeu à renforcer la protection de sites naturels remarquables pour la biodiversité, les paysages et la fonctionnalité des écosystèmes.

C'est le sens de l'action menée depuis leur création par les Conservatoires d'espaces naturels, qui ont fait de la protection de sites naturels le socle de leur développement, en s'appuyant sur le déploiement d'outils de la maîtrise foncière ou d'usage. Plus récemment, cette démarche a été reconnue et mise en avant dans la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, qui vise à placer 10% du territoire national sous protection forte et valorise dans ce cadre les espaces sous protection foncière des Conservatoires d'espaces naturels (en 2022, seuls 0,4% de la surface des Pays de la Loire est concernée par ces dispositifs de protection forte).

Fort de l'expérience développée depuis sa création et notamment pendant la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal (2017-2021), le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire se propose de renforcer son action en **élaborant et mettant en œuvre une stratégie foncière mobilisant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage** (action n°1). Par ailleurs, s'il n'a pas lui-même vocation à « créer du droit », le CEN peut accompagner l'Etat et la Région dans leurs projets de protéger des sites par la protection réglementaire. Ainsi, il recherchera à **déployer les outils de protection réglementaire** des sites naturels (en complément ou à la place de la protection foncière ou contractuelle) (action n°2).

Aux fins de mettre en œuvre sa stratégie foncière, le CEN s'attachera à mobiliser différents partenaires et à s'assurer de la bonne coordination de son action avec ces acteurs et les différentes politiques publiques. Il s'agira en particulier de **conventionner avec les Départements et intégrer l'action du CEN dans les Plans ou Schémas départementaux des Espaces naturels sensibles (ENS)** (action n°3). Les Départements ont en effet compétence pour mettre en œuvre une politique des Espaces naturels sensibles, et il y a un fort enjeu à faire converger cette dynamique avec le projet du CEN.

D'autre part, le CEN recherchera à **développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral et mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune** (action n°4). Le Conservatoire du littoral organisme est en effet identifié dans la Stratégie

nationale des aires protégées comme contribuant, ainsi que le CEN, à la protection forte des espaces naturels.

Toujours dans cette logique de protection foncière et plus largement de contrôle et de régulation des usages liés au foncier, il s'agira de **consolider le partenariat avec la Safer des Pays de la Loire** (action n°5).

Pour garantir la pérennité de la protection des sites naturels et renforcer leur inaliénabilité, le CEN s'impliquera pour **renforcer la protection des sites naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France** (action n°6).

Enfin, pour renforcer les actions des partenaires, le CEN s'engagera à **soutenir les partenaires associatifs et techniques dans leurs projets de protection et de gestion d'espaces naturels** (action n°7).

A partir de ces actions visant la protection foncière, réglementaire ou contractuelle d'au moins 1 000 hectares de sites naturels, le CEN déploiera des actions de gestion, restauration, suivi et mise en valeur des espaces protégés. Il veillera ainsi à :

- **Doter 100% des sites gérés par le CEN de documents de gestion** (action n°8),
- **Gérer les sites naturels de façon exemplaire et dans une démarche d'intégration territoriale** (action n°9).

Enfin, le CEN agira pour **adapter la gestion des sites à de nouveaux enjeux** (action n°10), et tenir ainsi compte des changements climatiques, d'approches nouvelles en matière de gestion/conservation de la biodiversité, et d'aspirations exprimées par la société (**Tableau I : Actions se rapportant à l'objectif**).

Objectif	Niveau de priorité	Code de l'action	Action
Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)	1	1	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière en mobilisant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage
	1	2	Déployer les outils de protection réglementaire
	2	3	Conventionner avec les Départements et intégrer l'action du CEN dans les Plans/schémas départementaux des Espaces naturels sensibles
	2	4	Développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral et mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune
	2	5	Consolider le partenariat avec la Safer des Pays de la Loire
	2	6	Renforcer la protection des sites naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France
	2	7	Soutenir les partenaires associatifs et techniques dans leurs projets de protection et de gestion d'espaces naturels
	1	8	Doter 100% des sites gérés par le CEN de documents de gestion
	1	9	Gérer les sites naturels de façon exemplaire, dans une démarche d'intégration territoriale
	1	10	Changements climatiques, libre-évolution (etc.) : adapter la gestion à de nouveaux enjeux

Tableau I : Actions se rapportant à l'objectif 1

ACTION N°1 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE FONCIERE EN MOBILISANT L'ENSEMBLE DES OUTILS DE LA MAITRISE FONCIERE ET D'USAGE

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées 4.3. Mieux protéger la biodiversité en mobilisant la séquence « éviter, réduire, compenser »
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	6.1. Contribuer au développement de tous les outils renforçant l'assise et la sécurisation du foncier 8.4. Veiller à la durabilité des actions de compensation 8.5. Contribuer à optimiser les politiques de compensation sans fragiliser les politiques patrimoniales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel 3.3. Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Début 2022, le CEN est gestionnaire de 24 sites naturels placés sous sa maîtrise foncière ou d'usage et couvrant environ 250 hectares (hors terrains militaires), dont près de 70 hectares propriété du CEN ou du Fonds de dotation.</p> <p>Malgré une augmentation assez continue des surfaces gérées par le CEN depuis sa création (2015) et le début de la période d'agrément (2017), c'est surtout à partir de 2020 qu'une nouvelle impulsion a été donnée, en lien notamment avec le cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage, approuvé par le Conseil d'administration le 20 septembre 2019.</p> <p>Le Conseil scientifique a été régulièrement sollicité pour donner un avis sur les projets d'acquisition, de prise à bail ou de contractualisation d'Obligations réelles environnementales. 16 périmètres d'intervention, couvrant 1 429,81 hectares ont ainsi été validés.</p> <p>Pour chaque projet d'acquisition foncière, le CEN a sollicité l'avis de la Commune, du Département et du Conservatoire du littoral (dans la zone de compétence de ce dernier) afin de garantir la bonne coordination de son action avec celle des autres acteurs fonciers. Dans la plupart des cas il a procédé à l'acquisition des biens par l'intermédiaire de la Safer, pour assurer une cohérence en matière de prix et une transparence vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs.</p> <p>Avec l'entrée en vigueur de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030, il y a un enjeu majeur à renforcer la surface protégée et gérée par le CEN, reconnue désormais comme une « protection forte ».</p> <p>De même, il apparaît nécessaire de déterminer des priorités (ex : territoires, milieux, espèces) et de renforcer la lisibilité et la cohérence territoriale de l'intervention foncière du CEN. La formalisation d'une stratégie foncière devient donc nécessaire, dont la mise en œuvre pourra toutefois permettre de répondre à d'éventuelles opportunités non prévues dans ladite stratégie.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une stratégie foncière du CEN, tenant compte des stratégies des autres acteurs fonciers (notamment les Départements et le Conservatoire du littoral). - Mettre en œuvre cette stratégie foncière, en déployant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage.
Contenu	<p>Elaborer une stratégie foncière du CEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier des territoires/sites, milieux/habitats, espèces prioritaires et pour lesquels l'approche foncière et contractuelle est jugée pertinente et à développer par le CEN.

	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le niveau de protection et la cohérence de l'intervention foncière sur les sites déjà existants, afin de constituer des entités fonctionnelles pertinentes pour la gestion. - Adapter les modes d'intervention et les outils (acquisition, contractualisation, etc) aux enjeux et contextes locaux, ainsi qu'aux usages (agricoles, forestiers, etc). - Renforcer la pérennité des actions engagées dans le cadre des programmes régionaux animés par le CEN ou ses partenaires (PNA, programmes régionaux d'actions sur les coteaux et les tourbières, LIFE SALLINA et Natur'Army, etc) en déployant des outils de protection foncière sur les « sites pilotes » restaurés dans le cadre de ces programmes. - Veiller à une bonne articulation avec les stratégies foncières des autres acteurs, notamment les Départements et le Conservatoire du littoral, ainsi qu'avec les dispositifs territoriaux (stratégies foncières prévues dans le cadre des Contrats territoriaux « Eau »). - Mettre à disposition cette stratégie foncière pour faciliter une bonne appropriation par les partenaires et acteurs locaux ainsi que dans les différentes politiques publiques (volet « espaces protégés » de la Stratégie régionale pour la biodiversité, Stratégie nationale des aires protégées, Plans/schémas départementaux des ENS etc). <p>Mettre en œuvre cette stratégie foncière</p> <ul style="list-style-type: none"> - En fonction des priorités identifiées dans la stratégie, et en s'appuyant sur le cadre d'intervention par la maîtrise foncière et d'usage, mettre en œuvre des actions : <ul style="list-style-type: none"> o De veille foncière, en lien notamment avec la Safer, o D'animation foncière, en lien notamment avec le Conservatoire du littoral, o D'acquisition foncière par le CEN ou la Fondation reconnue d'utilité publique et de contractualisation de baux emphytéotiques ou d'obligations réelles environnementales (ou d'autres outils de la maîtrise foncière et d'usage : baux civils, AOT, prêts à usage, etc) <p>L'action foncière du CEN pourra aussi s'insérer dans la mise en œuvre de mesures ERC, dans le cadre réglementaire et déontologique en vigueur.</p>																		
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer la stratégie foncière du CEN</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre la stratégie</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Elaborer la stratégie foncière du CEN						Mettre en œuvre la stratégie					
	2022	2023	2024	2025	2026														
Elaborer la stratégie foncière du CEN																			
Mettre en œuvre la stratégie																			
Partenaires possibles	Conseil scientifique, DREAL, Région, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Safer Pays de la Loire, Conservatoire du littoral, Parcs naturels régionaux, associations de protection de la nature, Terre de liens, Fondations des habitats, Conservatoire botanique national de Brest, etc.																		
Moyens mobilisables	FEDER, LIFE, Agence de l'eau Loire-Bretagne, DREAL, Région, Mécénat d'entreprise, crowd-funding, fonds issus de la compensation etc.																		
SUIVI/EVALUATION																			
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																		
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie foncière du CEN - Cartographie des sites naturels sous maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire d'espaces naturels 																		
Valeur cible	- 1 000 hectares sous maîtrise foncière ou d'usage du CEN																		
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface des périmètres d'intervention identifiés dans le cadre de la stratégie foncière - Surface sous maîtrise foncière et d'usage du CEN 																		

ACTION N°2 : DEPLOYER LES OUTILS DE LA PROTECTION REGLEMENTAIRE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	6.1. Contribuer au développement de tous les outils renforçant l'assise et la sécurisation du foncier
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Dans la Stratégie nationale des aires protégées, les sites gérés par les Conservatoires d'espaces naturels sont désormais reconnus comme des espaces naturels sous « protection forte » sans qu'il faille nécessairement que cette protection foncière ou contractuelle se cumule à une protection foncière. Néanmoins, il peut être utile, en complément ou à la place de la protection foncière ou contractuelle, de mobiliser des outils de la protection réglementaire.</p> <p>Ainsi, parmi les 24 sites placés sous maîtrise foncière et d'usage du CEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 sont classés « Réserves naturelles régionales » : les Prairies et roselière des Dureaux (72), les Plateau et coteau de Tessé (72), le Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière (72), et les Prairies et coteau des Caforts (72). A noter que pour deux de ces sites, des acquisitions intervenues depuis leurs labellisations (assurées par le CEN ou le Groupe sarthois ornithologique) rendent possibles l'extension des périmètres des Réserves concernées. - 2 sont protégés par Arrêtés préfectoraux de biotope : les Prairies de Bel Air/Les Essarts (72) et la Cavité à Chiroptères des Herveaux (49). A noter que le CEN a par ailleurs accompagné en 2017-2021 la protection par arrêté de protection de biotope du « Bocage de la Gougeonnière » (72). - 4 sites acquis ou en cours d'acquisition sont situés à proximité de Réserves naturelles nationales ou régionales, existantes ou en projet, avec lesquelles les partenariats pourraient être initiés ou renforcés : la Roselière du Marais poitevin avec la Réserve naturelle nationale de Saint-Denis-du-Payré (85), les zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière avec la Réserve naturelle régionale du Communal du Poiré-sur-Velluire (85), la station à Tulipe sauvage des Mortiers avec la Réserve naturelle régionale du Coteau de Pont-Barré (49), l'île Mindine avec l'éventuel projet de Réserve naturelle nationale de l'Estuaire de la Loire (44). <p>D'autre part, le CEN est aussi amené à intervenir (comme gestionnaire de sites naturels ou « animateur territorial ») dans d'autres types d'espaces ne relevant pas de la « protection forte » mais pouvant contribuer à l'objectif de la Stratégie nationale des aires protégées de placer sous protection 30% du territoire national : territoires de Parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, sites classés au titre de la loi de 1930, etc. Dans ces territoires, il peut également soutenir et accompagner des projets contribuant à la meilleure préservation des espaces naturels.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Etendre les Réserves naturelles régionales, notamment les Réserves « Prairies et roselière des Dureaux » et « Coteau et prairies des Caforts » en s'appuyant sur les espaces acquis par le CEN et le GSO depuis le classement de ces deux Réserves. A plus long

	<p>terme, viser aussi l'extension des deux autres Réserves naturelles régionales gérées par le CEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en relation la gestion des sites « Roselière du Marais poitevin » et « Zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière » « Station à Tulipe sauvage des Mortiers » avec les RNN/RNR voisines, voire, si cela est pertinent et avec l'accord des partenaires proposer l'intégration de ces sites dans lesdites Réserves naturelles régionales. - Solliciter une extension du site Natura 2000 de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé - en actualiser le Docob. - Solliciter une extension du site Natura 2000 de la cavité à Chiroptères de la Volonière (72) - Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (44 & 49), ainsi que les cavités à Chiroptères de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne (72) - Engager les propriétés du Conservatoire d'espaces naturels dans les Chartes Natura 2000 et porter des Contrats Natura 2000 - Faire émerger, si cela est nécessaire et adapté aux enjeux, des projets de protection par arrêté préfectoral de protection de biotope, de géotope ou des habitats naturels ou autres projets de protection réglementaire, en lien notamment avec les programmes d'action pilotés par le CEN (PNA Sonneur à ventre jaune et Papillons de jour, programme régional d'actions sur les tourbières, les coteaux, les géosites notamment). - De façon générale, accompagner l'Etat, la Région dans les projets de protection des espaces naturels à enjeux pour les Pays de la Loire.
<p>Contenu</p>	<p><u>Etendre les Réserves naturelles régionales « Prairies et roselière des Dureaux » et « Coteau et prairies des Caforts »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Solliciter la Région pour qu'elle lance une procédure d'extension des Réserves naturelles régionales. - Produire, en appui de cette démarche, un dossier d'argumentaire, une proposition de règlement/arrêté de classement et de plan de gestion en cohérence avec le périmètre proposé. - Eventuellement, envisager l'extension d'autres Réserves naturelles régionales gérées par le CEN, si pertinent. <p><u>Mettre en relation la gestion des sites « Roselière du Marais poitevin » et « Zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière » « Station à Tulipe sauvage des Mortiers » avec les RNN/RNR voisines</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Confier, s'ils l'acceptent, aux cogestionnaires de la RNN de Saint-Denis-du-Payré (OFB & LPO) la gestion de la « Roselière du Marais poitevin » et viser l'intégration de cette parcelle dans une extension de la RNN ou dans un périmètre de protection de la Réserve. - Associer la gestionnaire de la RNR du Communal du Poiré-sur-Velluire (PNR du Marais poitevin) à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan de gestion des « Zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière », voire accompagner l'intégration du site dans la RNR, si cela est pertinent et si les partenaires en sont d'accord. - Envisager l'intégration de la Station à Tulipe sauvage des Mortiers dans la Réserve naturelle régionale du Coteau de Pont-Barré. <p><u>Solliciter une extension du site Natura 2000 de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé – en actualiser le Docob</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur la mise à jour de la cartographie des habitats réalisée en 2019-2021 et sur les connaissances acquises depuis la délimitation du site (notamment les sites de mise bas ou d'hivernage des Chiroptères), solliciter auprès de l'Etat ou extension du site désigné au titre de la directive Habitats, Faune, Flore. - En lien avec les services de l'Etat, mettre à jour le Docob du site Natura 2000. <p><u>Solliciter une extension du site Natura 2000 de la cavité à Chiroptères de la Volonière (72)</u></p> <p>Faire évoluer la géographie du site (en produire une représentation surfacique et non ponctuelle), idéalement en tenant des connaissances sur la biologie de l'espèce (corridors écologiques, zones de chasse, etc.).</p>

Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (44& 49), ainsi que les cavités à Chiroptères de la Volonière et de Vouvray-sur-Huisne (72)

Poursuivre l'animation de ces sites Natura 2000, pour le compte de l'Etat qui préside les comités de pilotage.

Engager les propriétés du Conservatoire d'espaces naturels dans les Chartes Natura 2000 et porter des Contrats Natura 2000

7 des 24 sites naturels placés sous la maîtrise foncière ou d'usage du CEN sont situés en tout ou partie dans des sites Natura 2000.

Afin de matérialiser son engagement dans la politique Natura 2000 (et de bénéficier des exemptions fiscales liées), le CEN (ou le Fonds de dotation/la FRUP pour ce qui les concerne) :

- Renouvellera son engagement dans la charte du site Natura 2000 « Vallée du Loir de Vaas à Bazouges » qui arrive à échéance en 2022.
- Souscrira les chartes des sites Natura 2000 :
 - « Vallée du Rutin, Coteau de Chaumiton, Etang de Saosnes et Forêt de Perseigne » pour ses propriétés du Plateau et coteau de Tessé ainsi que du Coteau de Brière.
 - « Marais du Mès, Baies et dunes de Pont-Mahé, Etang du Pont de Fer » pour ses propriétés du Marais des Faillies Brières.
 - « Marais poitevin » pour ses propriétés du Bois de la Vieille Vaigue, des zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière, des roselières du Marais poitevin.
 - « Estuaire de la Loire » pour ses propriétés de l'île Mindine.

Dans le déploiement de ses actions, le CEN aura régulièrement recours au portage du Contrats Natura 2000 afin d'intervenir sur le terrain en faveur des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Il pourra les porter lui-même :

- Lorsqu'ils concerneront des sites gérés par le CEN,
- Lorsque les espèces ou habitats ciblés sont directement en lien avec les programmes d'actions développés par le CEN (tourbières, coteaux, Papillons de jour, etc) et que les propriétaires fonciers concernés lui ont donné mandat.

Faire émerger, si cela est nécessaire et adapté aux enjeux, des projets de protection par arrêté préfectoral de protection de biotope, de géotope ou des habitats naturels ou autres projets de protection réglementaire

En tant que de besoins, susciter, faire émerger et accompagner des projets de protection réglementaire sur des sites, habitats ou stations d'espèces pour lesquelles cela pourrait s'avérer nécessaire ou pertinent. A titre d'exemple, cela pourrait concerner :

- Des stations d'espèces relictuelles ou à fort enjeu pour lesquelles le CEN est fortement mobilisé, comme le Sonneur à ventre jaune, certaines espèces de Papillons de jour ou de la flore menacée (ex : Ail des landes, Tulipe sauvage, etc),
- des tourbières, espaces de coteaux, habitats ou éléments du patrimoine géologique remarquable.

De façon générale, accompagner l'Etat, la Région dans des projets de protection des espaces naturels à enjeux pour les Pays de la Loire

- Soutenir et accompagner les projets de classement et de protection d'espaces naturels portés par l'Etat, la Région, les PNR et autres collectivités locales.
- Se positionner pour gérer ces espaces, lorsque cela est pertinent.

Calendrier de mise en œuvre		2022	2023	2024	2025	2026
	Etendre les Réserves naturelles régionales « Coteau et prairies des Caforts » & « Prairies et roselière des Dureaux »					
	Mettre en relation la gestion des sites avec les RNN/RNR voisines					
	Solliciter une extension du site Natura 2000 de la vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé – en actualiser le Docob					
	Solliciter une extension du site Natura 2000 de la cavité à Chiroptères de la Volonière (72)					
	Animer les sites Natura 2000 vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé, la cavité à Chiroptères de la Volonière (72)					
	Engager les propriétés du CEN dans les Chartes Natura 2000 et porter des Contrats Natura 2000					
	Faire émerger des projets de protection réglementaire					
	Accompagner l'Etat, la Région des projets de protection des espaces naturels à enjeux pour les Pays de la Loire					
Partenaires possibles	Conseil scientifique, DREAL/DDT(M), Région, OFB, Parcs naturels régionaux, gestionnaires de RNN/RNR					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêtés de classement, de désignation - Contrats ou chartes Natura 2000 signés - Docob mis à jour 					
Valeur cible	Au moins : <ul style="list-style-type: none"> - 2 Réserves naturelles régionales étendues - 2 sites Natura 2000 étendus - 1 Docob mis à jour 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre et surface des espaces protégés réglementairement, créés ou étendus avec l'appui du CEN 					

ACTION N°3 : CONVENTIONNER AVEC LES DEPARTEMENTS ET INTEGRER L'ACTION DU CEN DANS LES PLANS/SCHEMAS DEPARTEMENTAUX DES ESPACES NATURELS SENSIBLES

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.6. Accompagner les liens et la complémentarité avec les collectivités, associations et autres partenaires 9.1. Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Depuis la création du CEN (2014) et en particulier au cours de la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal, le CEN a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivi le partenariat avec le Département de la Sarthe : 5 sites gérés par le CEN sont désormais labellisés « Espaces naturels sensibles » et 4 autres sites appartenant à des collectivités locales et également labellisés font l'objet d'un appui technique de la part du CEN. - Initié un partenariat avec le Département de Maine-et-Loire : un site a été acquis dans un espace labellisé « Espace naturel sensible » par le Département (la Station à Tulipe sauvage des Mortiers) et plusieurs projets ont été accompagnés (techniquement et financièrement par le Département. A noter que le CEN accompagne également plusieurs collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion d'Espaces naturels sensibles (des partenariats ont été noués avec au moins 7 collectivités locales dans ce sens). - Commencé à construire un partenariat avec le Département de la Vendée dans le cadre de son nouveau Schéma directeur des Espaces naturels sensibles (2021-2026). Ce partenariat devrait se formaliser en 2022 avec la labellisation d'au moins deux sites acquis et gérés par le Conservatoire. <p>Les partenariats avec le Département de Loire-Atlantique et avec celui de la Mayenne restent à formaliser, renforcer et déployer, dans un contexte plus favorable qu'il y a cinq ans.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renforcer le partenariat avec les Départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire. - Formaliser le partenariat avec le Département de la Vendée dans la cadre d'une convention de partenariats - Initier un partenariat avec les Départements de Loire-Atlantique et de Mayenne. <p>Ces partenariats doivent viser en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconnaissance/labellisation par les Départements dans leurs Plans et stratégies « Espaces naturels sensibles » des sites gérés par le CEN. - Le soutien à l'action du CEN en appui aux collectivités locales dans la gestion de sites naturels labellisés « Espaces naturels sensibles » ou identifiés dans les plans/schémas correspondants. - Les déclinaisons départementales des programmes régionaux d'actions animés et portés par le CEN (sur les tourbières, les coteaux, les Papillons de jour, les Espèces exotiques envahissantes, etc).

	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien du CEN à différentes autres dynamiques impulsées par les Départements : mise en œuvre des PEAN, promotion du Zéro artificialisation nette, etc. 																								
Contenu	<p><u>Maintenir et renforcer le partenariat avec les Départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler à échéance (2022) les conventions de labellisation des 5 sites gérés par le CEN identifiés comme « Espaces naturels sensibles » en Sarthe. - Conventionner chaque année une convention d'objectifs avec le Département de la Sarthe, en visant une augmentation des moyens dévolus au CEN et une évolution vers des conventions pluri-annuelles. - Avec le Département de Maine-et-Loire, émerger régulièrement au dispositif « sites, espèces » et viser la signature d'une convention-cadre pluri-annuelle. <p><u>Formaliser le partenariat avec le Département de la Vendée dans la cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer en 2022 une convention cadre de partenariat avec le Département. - A terme viser une reconnaissance de l'ensemble des sites gérés par le CEN en Vendée comme « Espaces naturels sensibles ». <p><u>Initier un partenariat avec les Départements de Loire-Atlantique et de Mayenne</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et mettre en œuvre un partenariat avec le Département de la Loire-Atlantique). - Formaliser et mettre en œuvre un partenariat avec le Département de la Mayenne. 																								
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Maintenir et renforcer le partenariat avec les Départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Formaliser le partenariat avec le Département de la Vendée dans la cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Initier un partenariat avec les Départements de Loire-Atlantique et de Mayenne</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Maintenir et renforcer le partenariat avec les Départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire						Formaliser le partenariat avec le Département de la Vendée dans la cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO)						Initier un partenariat avec les Départements de Loire-Atlantique et de Mayenne					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Maintenir et renforcer le partenariat avec les Départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire																									
Formaliser le partenariat avec le Département de la Vendée dans la cadre d'une convention pluri-annuelle d'objectifs (CPO)																									
Initier un partenariat avec les Départements de Loire-Atlantique et de Mayenne																									
Partenaires possibles	Conseils départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée.																								
Moyens mobilisables	Fonds départementaux (taxe d'aménagement)																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	2 : action complémentaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat avec les Départements 																								
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 5 Départements partenaires du CEN 																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Départements ayant formalisé un partenariat avec le CEN - Nombre de sites gérés par le CEN labellisés « Espaces naturels sensibles » (et surfaces concernées) - Montant des fonds départementaux mobilisés 																								

ACTION N°4 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL ET METTRE EN ŒUVRE UNE CELLULE D'ANIMATION FONCIERE COMMUNE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées 2.4. Déploiement d'une trame marine et littorale
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.4. Développer la reconnaissance des Conservatoires par les acteurs nationaux 9.6. Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel 3.3. Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Créé en 1975, le Conservatoire du littoral est un Etablissement public de l'Etat qui a pour mission de mener une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique, dans les cantons côtiers, les communes riveraines des plans d'eau de plus de 1000 ha (Lac de Grand-Lieu), les communes riveraines des estuaires (Estuaire de la Loire). Le Conservatoire du littoral s'est doté d'une stratégie d'intervention 2015-2050 identifiant les zones à enjeux où il se propose de mettre en œuvre une politique d'animation foncière. Il déploie son action en s'appuyant sur une instance de gouvernance propre, le Conseil de rivages, des partenariats forts avec les Départements et avec les collectivités locales. Il n'a pas vocation à gérer lui-même les propriétés qu'il acquiert : il en confie la gestion en priorité aux collectivités locales, ou à défaut aux établissements publics, fondations, associations agréées.</p> <p>Jusqu'à présent, peu de collaborations ont été développées avec le Conservatoire du littoral. Le contexte actuel est plus favorable à ce rapprochement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>La convention de partenariat entre le Conservatoire du littoral et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels</u> vise à améliorer la coordination des stratégies d'intervention foncière et la sécurisation des surfaces foncières. - La <u>stratégie nationale des aires protégées</u> identifie désormais les propriétés du Conservatoire du littoral et des Conservatoires d'espaces naturels comme des aires de protection fortes. - <u>L'existence de forts enjeux écologiques mais aussi de fortes pressions sur le littoral et le rétro-littoral</u> (élévation du niveau de la mer, mitage, démographie, etc). <p>Il y a par ailleurs un fort enjeu à mettre en commun les objectifs et les moyens, car il existe des complémentarités fortes entre le Conservatoire du littoral et le CEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des complémentarités territoriales, - Des complémentarités en termes d'outils que peuvent mobiliser les partenaires (acquisition et/ou outils contractuels) - Des complémentarités dans les partenariats : Départements, Safer, Ministère des Armées, etc.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune (littoral/zones humides) avec le Conservatoire du littoral - Positionner, lorsque les acteurs locaux y sont favorables, le CEN comme gestionnaire (ou partenaire de la gestion) de propriétés du Conservatoire du littoral, en initiant le partenariat sur la Pointe de l'Eve (44) et la tourbière des Bourbes/les lentilles calcaires du Pays des Olonnes (85).

Contenu	<p><u>Mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune avec le Conservatoire du littoral</u></p> <p>Il est recherché dans un premier temps sur une période de 3 ans et à partir de 2023 la mise en commun de moyens pour constituer une cellule d'animation foncière commune au Conservatoire du littoral et au CEN visant à protéger par la maîtrise foncière les milieux naturels remarquables du littoral et des zones humides des Pays de la Loire.</p> <p>Cette cellule d'animation foncière commune pourrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le littoral : <ul style="list-style-type: none"> - <u>Contribuer à territorialiser et traduire en actions concrètes et démonstratives les différentes politiques publiques</u> (SNAP, SDAGE et Xle programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne). - <u>Viser la négociation d'achat de grandes propriétés</u> par le Conservatoire du littoral, sur un certain nombre de sites prioritaires identifiés dans la stratégie d'intervention à 2050. - <u>Ou, éventuellement et dans certaines conditions, les protéger, au moyen d'autres types de dispositifs</u> (Obligations réelles environnementales, conventions de gestion, baux etc) - <u>Engager avec les collectivités locales les démarches nécessaires à l'appréhension des biens vacants et sans maîtres et successions vacantes</u> - <u>Engager des campagnes d'animation foncière dynamique</u> sur les sites d'intervention concernés par un fort morcellement foncier. • les zones humides rétro-littorales (de Loire-Atlantique et Vendée): <p>De façon générale impulser des campagnes d'animation foncière, sur des sites-prioritaires, notamment dans le cadre des Contrats territoriaux de bassin versant.</p> <p><u>Positionner, lorsque les acteurs locaux y sont favorables, le CEN comme gestionnaire de propriétés du Conservatoire du littoral</u></p> <p>En lien avec les différents programmes dans lesquels le CEN est impliqué (notamment LIFE NaturArmy, PNA Papillons de jour, Programme régional d'actions sur les tourbières) on cherchera à le positionner sur la gestion ou l'appui à la gestion des propriétés du Conservatoire du littoral, notamment sur les sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la Pointe de l'Eve (44) - de la tourbière des Bourbes/les lentilles calcaires du Pays des Olonnes (85). 					
Calendrier de mise en œuvre		2022	2023	2024	2025	2026
Partenaires possibles	Conservatoire du littoral, Région, DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Ministère des Armées, APNO, Départements de Loire-Atlantique et de Vendée					
Moyens mobilisables	Conservatoire du littoral, Région, DREAL, Agence de l'eau Loire-Bretagne					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	2 : action complémentaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de partenariat/de coopération avec le Conservatoire du littoral - Conventions de gestion de sites du Conservatoire du littoral au bénéfice du CEN 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 2 ETP chargés d'animer et mettre en œuvre la cellule d'animation foncière commune - Au moins 2 sites du Conservatoire du littoral confiés en gestion ou en appui à la gestion au CEN 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface acquise ou conventionnée (et nombre d'actes signés) par le Conservatoire du littoral et le CEN dans le cadre de la cellule d'animation foncière commune - Nombre de sites du Conservatoire du littoral confiés en gestion ou avec implication du CEN (et surfaces concernées) 					

ACTION N°5 : CONSOLIDER LE PARTENARIAT AVEC LA SAFER DES PAYS DE LA LOIRE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	6.1. Contribuer au développement de tous les outils renforçant l'assise et la sécurisation du foncier 9.6. Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	3.2. Structurer un espace régional d'échange et de ressources du foncier agricole et naturel, s'appuyant sur les outils existants 3.3. Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>La Safer des Pays de la Loire a pour objectif de réaliser des opérations d'aménagements fonciers et de mise en valeur agricole, forestière et rurale. Elle apporte son concours aux collectivités territoriales, aux établissements publics et autres organismes d'intérêt général pour la mise en œuvre d'opérations, notamment la constitution de réserves foncières favorisant les objectifs d'aménagement agricoles et de façon plus générale, de développement rural, de protection de la nature et de l'environnement. Pour cela, elle use de différents moyens d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des études du marché foncier ; - Des analyses foncières préalables à un projet ; - La veille foncière ; - La constitution de réserves foncières, à l'amiable ou par préemption ; - La réalisation d'échange ; - L'intermédiation locative ; - La gestion du patrimoine foncier. <p>Dès la création du CEN et a fortiori depuis la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal, le partenariat avec la Safer s'est renforcé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation du CEN au Conseil d'administration de la Safer ainsi qu'aux Comités techniques départementaux de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe – participation de la Safer au Conseil d'administration du CEN. - Réalisation d'opérations foncières au bénéfice du CEN impliquant la Safer. - Mise en œuvre par la Safer d'une veille foncière au bénéfice du CEN sur plusieurs territoires d'intervention. - Premières contributions du CEN à l'élaboration de cahiers des charges environnementaux liés à la rétrocession de terrains de la Safer à des tiers. - Signature en janvier 2021 d'une convention-cadre de partenariat, elle-même s'appuyant sur une convention-cadre liant la Fédération nationale des Safer à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention-cadre de partenariat liant la Safer Pays de la Loire au CEN - De façon générale, mobiliser les outils de la Safer pour renforcer la protection des espaces naturels et de la biodiversité et favoriser l'appropriation des enjeux par les équipes
Contenu	<p><u>Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention-cadre de partenariat liant la Safer Pays de la Loire au CEN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Echanges réciproques de données et d'informations - Mise en place d'une veille foncière sur des sites naturels identifiés par le CEN - Réalisation d'enquêtes foncière d'évaluations financières par la Safer

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'opérations foncières impliquant la Safer, au bénéfice du CEN <p><u>Mobiliser les outils de la Safer pour renforcer la protection des espaces naturels et de la biodiversité et favoriser l'appropriation des enjeux par les équipes</u></p> <p>Il s'agit de démultiplier les actions partenariales en mobilisant les outils de la Safer pour concourir à une meilleure préservation de la biodiversité. A titre d'exemple, on pourra en particulier rechercher :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La production d'outils simples de pré-diagnostic permettant aux personnels de la Safer de pré-identifier le niveau d'enjeu environnemental des biens dont la Safer assure l'acquisition/la vente. - La production d'un cahier des charges environnemental type, assurant un niveau de protection « de base » des éléments de biodiversité (haies, bosquets, berges de cours d'eau, fossés et talus, zones humides et autres infrastructures agro-écologiques). Ce cahier des charges pourra être complété de clauses spécifiques adaptées au cas par cas en fonction des enjeux. - L'accompagnement de la Safer dans l'expérimentation et la mise en œuvre d'outils durables de contractualisation : Obligations réelles environnementales, Baux ruraux à clauses environnementales en particulier. - La formation partagée et réciproque des équipes de la Safer et du CEN. 					
Calendrier de mise en œuvre		2022	2023	2024	2025	2026
	Mettre en œuvre les actions prévues dans la convention-cadre de partenariat liant la Safer Pays de la Loire au CEN					
	Mobiliser les outils de la Safer pour renforcer la protection des espaces naturels et de la biodiversité et favoriser l'appropriation des enjeux par les équipes					
Partenaires possibles	Safer Pays de la Loire, Région, DREAL, DRAAF, Agence de l'eau Loire-Bretagne					
Moyens mobilisables	Safer Pays de la Loire, Région, DREAL, DRAAF, Agence de l'eau Loire-Bretagne					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	2 : action complémentaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Actes d'opérations (acquisitions, ORE, baux, etc) impliquant à la fois la Safer et le CEN - Tous outils méthodologiques, supports de formation, etc 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 10 opérations foncières menées avec la Safer chaque année - Au moins 1000 hectares concernés par les actions de contractualisation environnementale développées par la Safer avec l'appui du CEN (cahiers des charges environnementaux, baux ruraux à clauses environnementales, ORE, etc). 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface acquise ou conventionnée (et nombre d'actes signés) par le CEN en collaboration avec la Safer - Surface concernée par les actions de contractualisation environnementale développées par la Safer avec l'appui du CEN - Surface concernée par des actions de veille foncière développées par la Safer au bénéfice du CEN 					

ACTION N°6 : RENFORCER LA PROTECTION DES SITES NATURELS EN SOUTENANT ET MOBILISANT LA FONDATION ESPACES NATURELS DE FRANCE

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	6.1. Contribuer au développement de tous les outils renforçant l'assise et la sécurisation du foncier 6.2. Accompagner la Fondation pour en faire un outil puissant à disposition du réseau pour renforcer l'action foncière 6.3. Assurer la viabilité économique de la Fondation, puis la développer, pour en faire un collecteur important de fonds pour la protection et la gestion des espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel 3.3. Acquisitions foncières à déterminer au cas par cas

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Créé en 2011, le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels est en cours de transformation en Fondation reconnue d'utilité publique « Espaces naturels de France ». Cette reconnaissance est attendue en 2022.</p> <p>Pour mémoire, cette Fondation visera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la sécurité du foncier actuellement propriété des Conservatoires d'espaces naturels, en l'affectant à la dotation initiale de la Fondation. La possibilité de verser à la dotation initiale son foncier peut s'avérer opportune, notamment dans le cas où un Conservatoire connaîtrait des difficultés financières. - Compléter l'offre de maîtrise foncière, dans un cadre juridique solide garantissant son inaliénabilité, sur l'ensemble du territoire et en complément du Conservatoire du littoral. - Ouvrir l'offre de portage au foncier d'origine publique (ce que ne permet pas le Fonds de dotation) et garantir son inaliénabilité. - Garantir la vocation écologique des espaces supportant les mesures de compensation écologique en assurant une protection foncière pérenne et en cohérence avec les principes légaux. - Développer la visibilité de l'action des gestionnaires d'espaces naturels portant des stratégies foncières pour la biodiversité, dont font partie les Conservatoires d'espaces naturels - Assurer la préservation, et la valorisation de ces espaces naturels en s'appuyant sur des conventions systématiques de gestion - Consolider ainsi un réseau cohérent de sites naturels protégés. - Contribuer à faire de la préservation de la biodiversité et des espaces naturels une cause d'utilité publique, identifiée comme telle dans l'opinion. - Mobiliser des moyens et ressources nouvelles notamment la philanthropie privée et d'entreprise en faveur de la biodiversité, par une fiscalité incitative sur les dons, legs, etc. <p>Le CEN a déjà :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orienté vers le Fonds de dotation une donation de terrain et un apport de terrains issus de la compensation environnementale. - Décidé de soutenir au lancement le modèle économique de la Fondation, en y affectant 1/1000^e de ses produits d'exploitation annuels (décision du Conseil d'administration du 5 juillet 2019). - Accompagné la démarche, par mise à disposition en 2019 du directeur-adjoint pour bâtir un dossier argumenté à destination du Conseil d'Etat.
-----------------	--

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Confier à la Fondation, au cas par cas, du foncier acquis ou ayant vocation à être acquis par le CEN, notamment les terrains issus de dons, legs, ou mesures compensatoires - Soutenir le modèle économique au lancement de la Fondation, en y affectant 1/1000^e de ses produits pendant au moins 3 ans - De façon générale, contribuer à la réussite et à l'activité de la Fondation. 																								
Contenu	<p><u>Confier à la Fondation, au cas par cas, du foncier acquis ou ayant vocation à être acquis par le CEN</u>, notamment les terrains issus de dons, legs, ou mesures compensatoires</p> <p>Il s'agit, à la suite d'une animation foncière ou de contacts établis par le CEN, de proposer à la Fondation de se rendre propriétaire d'espaces naturels remarquables. Cela pourra être motivé par les moyens d'action de la Fondation (notamment les exonérations fiscales portant sur les dons, legs, etc), un haut niveau d'enjeu écologique justifiant une protection foncière renforcée ou bien encore un contexte partenarial tendant à privilégier une intervention de la Fondation.</p> <p><u>Soutenir le modèle économique au lancement de la Fondation, en y affectant 1/1000^e de ses produits pendant au moins 3 ans</u></p> <p>Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration prise le 7 juillet 2019, il s'agit d'apporter à la Fondation chaque année pendant au moins 3 ans 1/1000^e des produits d'exploitation du CEN.</p> <p>Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une mobilisation collective des Conservatoires d'espaces naturels visant à consolider le modèle économique de la Fondation à son lancement.</p> <p><u>De façon générale, contribuer à la réussite et à l'activité de la Fondation</u></p> <p>Cette contribution pourra prendre différentes formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relais d'opérations de communication ou de mécénat ; - Participation aux instances de gouvernance ; - Mise en relation avec d'autres partenaires ; - Apport de moyens en numéraires ou de terrains ; - Réponse à des appels à projets lancés par la Fondation, etc. 																								
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Confier à la Fondation, au cas par cas, du foncier acquis ou ayant vocation à être acquis par le CEN</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Soutenir le modèle économique au lancement de la Fondation</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>De façon générale, contribuer à la réussite et à l'activité de la Fondation</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Confier à la Fondation, au cas par cas, du foncier acquis ou ayant vocation à être acquis par le CEN						Soutenir le modèle économique au lancement de la Fondation						De façon générale, contribuer à la réussite et à l'activité de la Fondation					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Confier à la Fondation, au cas par cas, du foncier acquis ou ayant vocation à être acquis par le CEN																									
Soutenir le modèle économique au lancement de la Fondation																									
De façon générale, contribuer à la réussite et à l'activité de la Fondation																									
Partenaires possibles	Fondation Espaces naturels de France																								
Moyens mobilisables	Fondation reconnue d'utilité publique, dons, legs, fonds issus de la compensation																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	2 : action complémentaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Actes des acquisitions foncières opérées par la Fondation en Pays de la Loire - Tous livrables matérialisant l'appui apporté par le CEN à la réussite et au lancement de la Fondation. 																								
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1 opération foncière chaque année montée au bénéfice de la Fondation - 1/1000^e des produits d'exploitation du CEN versés à la Fondation en 2023, 2024 et 2025 																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface maîtrisée par la Fondation en Pays de la Loire - Montant des fonds apportés par le CEN à la Fondation - Montant des fonds apportés par la Fondation au CEN 																								

ACTION N°7 : SOUTENIR LES PARTENAIRES ASSOCIATIFS ET TECHNIQUES DANS LEURS PROJETS DE PROTECTION ET DE GESTION D'ESPACES NATURELS

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	8.4. Veiller à la durabilité des actions de compensation 8.5. Contribuer à optimiser les politiques de compensation sans fragiliser les politiques patrimoniales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	3.1. Mettre en place une instance régionale d'échanges et de partage autour du déploiement de la séquence ERC en Pays de la Loire

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>La gouvernance et l'organisation opérationnelle du CEN l'amènent à s'appuyer sur ses principaux partenaires associatifs et techniques (PNR, etc) pour déployer son action.</p> <p>En retour, ces partenaires peuvent être amenés à faire appel aux compétences du CEN pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés par eux, - Solliciter l'expertise du CEN en matière de gestion d'espaces naturels, contractualisation agricole, suivi d'espèces faisant l'objet de PNA animés par le CEN etc - Valoriser des actions engagées ou sites gérés par eux dans le cadre des programmes régionaux animés par le CEN (notamment sur les coteaux, tourbières, etc). - Etc. <p>Il y a un fort enjeu à ce que le CEN renforce son appui aux partenaires pour la protection, la gestion, la restauration d'espaces naturels remarquables, en lien notamment avec la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées et l'émergence de la Fondation reconnue d'utilité publique.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés/appartenant aux partenaires, lorsqu'ils en font la demande - Apporter une expertise aux partenaires en matière de gestion d'espaces naturels - Labelliser les actions et les sites gérés par les partenaires dans le cadre des programmes régionaux
Contenu	<p><u>Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés/appartenant aux partenaires, lorsqu'ils en font la demande</u></p> <p>Le CEN a développé une expertise en matière de protection par la maîtrise foncière ou d'usage (contractualisation de baux emphytéotiques, ORE, etc). Son action en la matière est désormais reconnue comme une forme de protection forte dans la nouvelle Stratégie nationale des aires protégées. Par ailleurs l'émergence d'une Fondation reconnue d'utilité publique est aussi souhaitée pour renforcer la protection foncière des espaces naturels gérés par les Conservatoires d'espaces naturels ou leurs partenaires.</p> <p>Il s'agira donc, avec les partenaires qui le souhaitent (associations de protection de la nature, fédérations des chasseurs, gestionnaires de réserves naturelles etc) et selon les cas de figure, les nécessités du contexte et attentes des partenaires :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - De renforcer la protection d'aires protégées déjà existantes par une animation foncière dans le site ou en périphérie, - De garantir la protection de sites naturels gérés par les partenaires via une maîtrise foncière (acquisition des terrains par le CEN ou la Fondation) ou par la contractualisation d'obligations réelles environnementales, - D'accompagner la mise en œuvre d'outils de veille foncière, la mise en relation avec d'autres acteurs/opérateurs du foncier (Safer, Conservatoire du littoral, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne), voire de solliciter la mise en œuvre de protections réglementaires. <p><u>Apporter une expertise aux partenaires en matière de gestion d'espaces naturels</u></p> <p>Dans le même, le CEN pourra accompagner ses partenaires selon les cas de figure, les nécessités du contexte et attentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'élaboration de plans de gestion de sites naturels, - Eventuellement dans le portage d'actions de gestion/de restauration sur leurs propriétés, notamment dans le cadre des programmes qu'il anime (LIFE Sallina, Programme régional d'actions sur les coteaux, sur les tourbières, PNA Papillon de jours, etc) ou des sites Natura 2000 dont il assure l'animation, - Dans l'apport d'une expertise ponctuelle ou plus régulière, en lien avec les compétences développées (contractualisation agricole, prise en compte des espèces exotiques envahissantes, etc). <p><u>Labelliser les actions et les sites gérés par les partenaires dans le cadre des programmes régionaux</u></p> <p>Dans le cadre des programmes régionaux qu'il anime (notamment sur les tourbières et les coteaux) le CEN est amené, seul ou lien avec ses partenaires locaux, à impulser des actions de restauration, conservation, gestion sur des sites pilotes. Par ailleurs, d'autres sites ou territoires sont gérés par des partenaires et pourraient être valorisés comme participant d'une dynamique régionale liés à ces programmes.</p> <p>Le CEN proposera donc aux partenaires de labelliser les sites et actions portés par eux et qui participent à ces programmes régionaux (en particulier un label « Tourbière des Pays de la Loire » et « Coteau des Pays de la Loire »).</p>																								
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés/appartenant aux partenaires, lorsqu'ils en font la demande</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Apporter une expertise aux partenaires en matière de gestion d'espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Labelliser les actions et les sites gérés par les partenaires dans le cadre des programmes régionaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés/appartenant aux partenaires, lorsqu'ils en font la demande						Apporter une expertise aux partenaires en matière de gestion d'espaces naturels						Labelliser les actions et les sites gérés par les partenaires dans le cadre des programmes régionaux					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Renforcer la protection foncière ou contractuelle d'espaces naturels gérés/appartenant aux partenaires, lorsqu'ils en font la demande																									
Apporter une expertise aux partenaires en matière de gestion d'espaces naturels																									
Labelliser les actions et les sites gérés par les partenaires dans le cadre des programmes régionaux																									
Partenaires possibles	Associations de protection de la nature, locales ou départementales (GMB, APNO, GSO, etc), Paysans de nature, Terre de liens, Fédérations de pêche et des chasseurs, CRPF, Fondation reconnue d'utilité publique, gestionnaires d'espaces naturels, etc																								
Moyens mobilisables	DREAL, Région, Départements, LIFE etc																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	2 : action complémentaire																								
Livrable(s)	- Conventions/arrêtés formalisant les partenariats																								
Valeur cible	- Sans objet																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des projets accompagnés/mis en œuvre - Nombre de partenaires/sites/actions labellisés « Tourbière/Coteau des Pays de la Loire » 																								

ACTION N°8 : DOTER 100% DES SITES GERES PAR LE CEN DE DOCUMENTS DE GESTION

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.1. Poursuivre la dynamique d'extension du réseau des aires protégées
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Le décret du 7 octobre 2011 portant agrément des Conservatoires d'espaces naturels prévoit que le CEN agréé doit « réaliser et mettre en œuvre pour chaque ensemble cohérent de parcelles un plan de gestion d'une durée minimale de cinq ans et approuvé par le Conseil scientifique ». En 2021, 12 des 24 sites naturels gérés par le CEN sont couverts par des documents de gestion valides, dont cinq ont été élaborés pendant la mise en œuvre du premier Plan d'actions quinquennal. Ces documents de gestion couvrent 85% de la surface gérée (hors Camp militaire de Fontevraud).</p> <p>Il y a enjeu à couvrir l'ensemble des sites gérés par le CEN de documents de gestion.</p> <p>De même, il semble opportun de réfléchir à des documents de gestion adaptés et proportionnés (volume du document, importance du diagnostic, nombre d'actions prévues notamment en matière de suivis écologiques, coût total des actions, réalité des financements mobilisables) pour permettre une gestion pertinente et suffisante d'un réseau en croissance de sites naturels maîtrisés par le Conservatoire.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un calendrier pour l'élaboration et l'évaluation des documents de gestion des sites gérés par le CEN - Adapter la forme et le dimensionnement des documents de gestion aux enjeux et aux moyens mobilisables
Contenu	<p><u>Mettre en œuvre un calendrier pour l'élaboration et l'évaluation des plans de gestion des sites gérés par le CEN</u></p> <p>Pour chacun des sites concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le document de gestion, - Solliciter l'avis du Conseil scientifique, - Mettre en œuvre le document de gestion, - L'évaluer à échéance. <p><u>Adapter la forme et le dimensionnement des documents de gestion aux enjeux et aux moyens mobilisables</u></p> <p>Le CEN se mobilisera pour produire et mettre en œuvre des documents de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptés aux enjeux des sites (surface, niveau de l'enjeu écologique, existence ou non d'autres dispositifs de classement ou de labellisation, etc) ; - Réalistes sur la faisabilité technique et financière des actions (tenant compte de la réalité des financements mobilisables). - Visant un certain équilibre entre les actions de restauration/gestion et les actions d'inventaire ou de suivi. <p>A cet égard il pourra s'appuyer sur les mutualisations engagées ou qui sont susceptibles d'être engagées :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Au sein du Pôle gestion animé par le CEN ; - Par la mission inter-réseau (FCEN, RNF, FPNR) mise en œuvre sur l'optimisation et la mutualisation des plans de gestion d'espaces naturels ; - Dans le cadre de la Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030 (mesure n°7 sur l'approche « qualitative » de la gestion. 					
Calendrier de mise en œuvre		2022	2023	2024	2025	2026
	Plans de gestion des sites naturels :					
	Colline du Rocher					
	Coteau de Brière					
	Plateau et Coteau de Tessé					
	Station à Tulipe sauvage des Mortiers					
	Sites à Sonneur à ventre jaune					
	Prairies de Bel Air et des Essarts					
	Station à Ail des landes de Kerlouis					
	Prairie de la Fiche Paillière					
	Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière					
	Vallées des Cartes et de la Vésotière					
	Marais des Faillies Brière					
	Roselière du Marais poitevin (85)					
	Prés de la Conraie (72)					
	Prairie et roselière des Dureaux					
	Marais poitevin – Bois de la Vieille Vaigue					
	Marais salants de Guérande					
	Marais salants du Mès					
	Coteau et prairies des Caforts					
	Camp militaire d'Auvours					
	Ancienne gare de Pezè-le-Robert					
	Estuaire de la Loire – île Mindine					
	Cavité à chiroptères des Herveaux					
	Ferme de la Maison Neuve – sources de l'Yon					
	Camp de Fontevraud					
	Marais poitevin – Zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière					
Coteaux du Gritay et de la Galicheraie						
Autres sites au fur à mesure des projets de conventionnement, acquisitions, etc						
Adapter la forme et le dimensionnement des documents de gestion						
Partenaires possibles	Conseil scientifique, Associations de protection de la nature, Conservatoire botanique national de Brest, autres acteurs et partenaires locaux (PNR, etc), Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, OFB, etc.					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, LIFE, Départements, fonds issus de mesures compensatoires, etc.					
SUIVI/EVALUATION						
Rang de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de gestion - Modèles/plans types de documents de gestion 					
Valeur cible	- 100% des sites couverts par un document de gestion					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par des documents de gestion - Nombre de sites couverts par des documents de gestion 					

ACTION N°9 : GERER LES SITES NATURELS DE FAÇON EXEMPLAIRE, DANS UNE DEMARCHE D'INTEGRATION TERRITORIALE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	4.1. Mobiliser les collectivités pour renforcer la résilience des territoires, en encourageant notamment le recours aux solutions fondées sur la nature 10.1. Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement des territoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des aires protégées Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.6. Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche et plus généralement de tous les usagers de la nature 1.6. Accompagner les liens et la complémentarité avec les collectivités, associations et autres partenaires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Pour mettre en œuvre la gestion des sites placés sous sa maîtrise foncière d'usage en s'appuyant sur les documents de gestion, le CEN mobilise différentes ressources et partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La contractualisation avec des agriculteurs-gestionnaires, notamment à des fins d'entretien par fauche et pâturage des sites prairiaux (9 agriculteurs présents aujourd'hui sur les 24 sites naturels gérés par le CEN) ; - La mobilisation d'entreprises locales de travaux agricoles, travaux publics, travaux de génie écologique. <p>La constitution d'une équipe de travaux « en régie », à même d'assurer une partie des travaux de gestion ou d'entretiens courants est envisagée pendant la mise en œuvre de ce plan d'actions quinquennal. Par ailleurs et parmi les outils de pilotage et de suivi à construire il manque aujourd'hui une base de données « travaux/gestion » permettant de disposer d'une vision d'ensemble de la gestion des sites naturels.</p> <p>D'autre part, il y a un fort enjeu à renforcer l'appropriation par les acteurs locaux des actions développées par le CEN. Il est notamment nécessaire de veiller à la contractualisation des usages, de manière notamment à s'assurer de la bonne identification du CEN par les usagers et de la compatibilité des pratiques avec la conservation de la biodiversité et la gestion mise en œuvre.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser des baux ruraux à clauses environnementales avec l'ensemble des agriculteurs exploitant les sites gérés par le CEN - Mobiliser des entreprises locales de travaux agricoles/forestiers, travaux publics ou de génie écologique - Constituer une équipe de mise en œuvre de travaux de gestion et d'entretien en régie - Construire et mettre à jour une base de données « Gestion » - Rencontrer au moins une fois chaque année les Communes concernées par la présence de site géré par le CEN - Réunir au moins une fois tous les deux ans des Comités de suivi de la gestion des sites - Contractualiser avec les autres usagers des sites

<p>Contenu</p>	<p><u>Contractualiser des baux ruraux à clauses environnementales avec l'ensemble des agriculteurs exploitant les sites gérés par le CEN</u></p> <p>Le maintien de pratiques agricoles extensives, de fauche ou de pâturage notamment, est souvent un paramètre important dans la gestion et la conservation de la biodiversité. 9 agriculteurs au moins sont déjà présents sur les sites gérés par le CEN et d'autres le seront au fur et à mesure du développement de la surface gérée.</p> <p>Les agriculteurs présents sur les sites du CEN ne sont pas tous à ce stade munis de titres valables. On cherchera donc à mettre en œuvre progressivement une contractualisation avec les agriculteurs, reposant chaque fois que possible sur des baux ruraux à clauses environnementales.</p> <p><u>Mobiliser des entreprises locales de travaux agricoles, travaux publics ou de génie écologique</u></p> <p>Le CEN aura recours, sous forme de prestation, à des entreprises habilitées à mettre en œuvre des travaux agricoles ou forestiers, travaux publics ou de génie écologique. Ces entreprises seront sélectionnées après mise en concurrence.</p> <p><u>Constituer une équipe de mise en œuvre de travaux de gestion et d'entretien en régie</u></p> <p>Le CEN constituera une équipe en régie susceptible d'intervenir pour piloter et mettre en œuvre des travaux de gestion ou d'entretien des sites naturels, pour limiter le recours à des prestataires extérieurs.</p> <p><u>Construire et mettre à jour une base de données « Gestion »</u></p> <p>Afin de faciliter la coordination, le pilotage, la traçabilité dans le temps des actions de gestion, on veillera à construire une base de données (« outil métier ») rassemblant les différentes opérations liées à la gestion des sites et permettant d'identifier, localiser, dater, chiffrer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux de restauration et de gestion : localisation et surfaces concernées, prestataire, typologie de l'action, date d'intervention... - Les usages et autorisations concédées : baux agricoles, baux de chasse, etc - Les espaces en libre évolution ; - Les aménagements et mobiliers existants : clôtures, ouvrages hydrauliques, sentiers, panneaux, abris, etc. ; - Les événements exceptionnels survenus : incendie, inondation prolongée, dépérissement de boisements, etc ; - Les éventuelles infractions ou dommages constatés ; - Les manifestations et événements organisées : date, participants, etc - Et toutes autres informations susceptibles d'être utiles dans le suivi à long terme de la gestion des sites. <p><u>Rencontrer au moins une fois chaque année les Communes concernées par la présence de site géré par le CEN</u></p> <p>Ces rencontres seront notamment l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De présenter le CEN et les actions qu'il porte ; - De découvrir le(s) site(s) géré(s) par le CEN sur le territoire de la commune ; - D'informer la Commune des actions mises en œuvre sur le site, des difficultés rencontrées, etc ; - D'identifier avec la Commune le rôle facilitateur qu'elle peut jouer pour soutenir l'action du CEN : information/communication auprès des habitants, mise en relation avec des associations locales, incorporation de biens vacants et sans maîtres, mise à disposition de terrains communaux, appui aux démarches d'animation foncière auprès de propriétaires fonciers, financement d'actions, identification de potentiels conservateurs bénévoles etc ; - De s'assurer de la bonne adéquation des actions du CEN avec les politiques publiques locales : identification des sites dans les documents d'urbanisme, insertion des actions dans les dispositifs locaux (type Contrat nature, ABC...) - De solliciter l'adhésion de la Commune au CEN, etc.
----------------	--

	<p><u>Réunir au moins une fois tous les deux ans des Comités de la gestion des sites</u> Ces comités, composés de principaux acteurs locaux, n'ont pas forcément de rôle décisionnel mais permettent une bonne consultation et une bonne information des partenaires sur les actions engagées. Ils peuvent être réunis à l'échelle d'un site donné, ou pour des petits sites, à l'échelle d'un territoire plus vaste, intégrant plusieurs sites. Une proposition d'organisation territoriale de ces Comités de suivi de la gestion des sites est donnée en <u>ANNEXE 1 : ORGANISATION TERRITORIALE DES COMITES DE SUIVI DE LA GESTION</u>. A noter que les Comités consultatifs de gestion des Réserves naturelles régionales sont dans tous les cas réunis chaque année.</p> <p><u>Contractualiser avec les autres usagers des sites</u> Diverses activités sportives ou de loisirs s'exercent ou sont susceptibles d'être exercées sur les sites gérés par le CEN. C'est notamment, mais pas uniquement, le cas des activités de chasse et de pêche. Le CEN contractualisera donc au cas par cas avec les différentes associations d'usagers.</p>																																																						
Calendrier de mise en œuvre	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites de la Colline du Rocher, de la Station à Tulipe sauvage des Mortiers, des Caforts du Coteau de la Galicheraie</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites des Prairies de Bel Air/Les Essarts, des Dureaux, des Prés de la Conraie, de l'île Mindine, des zones humides de la Petite Boissière et du Saut-de-la-Carpe</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Mobiliser des entreprises locales de travaux agricoles/forestiers, travaux publics ou de génie écologique</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Constituer une équipe de mise en œuvre de travaux de gestion et d'entretien en régie</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Construire et mettre à jour une base de données « Gestion » du Conservatoire d'espaces naturels</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Rencontrer au moins une fois chaque année les Communes concernées par la présence de site géré par le CEN</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Réunir au moins une fois tous les deux ans des Comités de la gestion des sites</td> <td colspan="5">Voir calendrier en <u>ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN œuvre DES REUNIONS DES COMITES DE GESTION</u></td> </tr> <tr> <td>Contractualiser avec les autres usagers des sites</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites de la Colline du Rocher, de la Station à Tulipe sauvage des Mortiers, des Caforts du Coteau de la Galicheraie						Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites des Prairies de Bel Air/Les Essarts, des Dureaux, des Prés de la Conraie, de l'île Mindine, des zones humides de la Petite Boissière et du Saut-de-la-Carpe						Mobiliser des entreprises locales de travaux agricoles/forestiers, travaux publics ou de génie écologique						Constituer une équipe de mise en œuvre de travaux de gestion et d'entretien en régie						Construire et mettre à jour une base de données « Gestion » du Conservatoire d'espaces naturels						Rencontrer au moins une fois chaque année les Communes concernées par la présence de site géré par le CEN						Réunir au moins une fois tous les deux ans des Comités de la gestion des sites	Voir calendrier en <u>ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN œuvre DES REUNIONS DES COMITES DE GESTION</u>					Contractualiser avec les autres usagers des sites					
	2022	2023	2024	2025	2026																																																		
Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites de la Colline du Rocher, de la Station à Tulipe sauvage des Mortiers, des Caforts du Coteau de la Galicheraie																																																							
Signature des baux avec exploitants agricoles sur les sites des Prairies de Bel Air/Les Essarts, des Dureaux, des Prés de la Conraie, de l'île Mindine, des zones humides de la Petite Boissière et du Saut-de-la-Carpe																																																							
Mobiliser des entreprises locales de travaux agricoles/forestiers, travaux publics ou de génie écologique																																																							
Constituer une équipe de mise en œuvre de travaux de gestion et d'entretien en régie																																																							
Construire et mettre à jour une base de données « Gestion » du Conservatoire d'espaces naturels																																																							
Rencontrer au moins une fois chaque année les Communes concernées par la présence de site géré par le CEN																																																							
Réunir au moins une fois tous les deux ans des Comités de la gestion des sites	Voir calendrier en <u>ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN œuvre DES REUNIONS DES COMITES DE GESTION</u>																																																						
Contractualiser avec les autres usagers des sites																																																							
Partenaires possibles	Chambre d'agriculture, agriculteurs, entreprises spécialisées, collectivités locales, associations locales, fédération des chasseurs, fédération de pêche etc																																																						
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne																																																						
SUIVI/EVALUATION																																																							
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																																																						
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Baux/conventions agricoles signées - Devis/factures des entreprises missionnées 																																																						
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des agriculteurs présents sur les sites gérés par le CEN munis de baux ruraux à clauses environnementales - Au moins 1 ETP affecté à la réalisation de travaux d'entretien et de gestion d'espaces naturels 																																																						
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de baux ruraux à clauses environnementales signés sur les sites gérés par le CEN et surface couverte - Nombre d'entreprises de travaux missionnées et montants réglés - Nombre d'ETP affecté à la réalisation de travaux d'entretien et de gestion d'espaces naturels 																																																						

ACTION N°10 : CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LIBRE-EVOLUTION (ETC) : ADAPTER LA GESTION A DE NOUVEAUX ENJEUX	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	5.4. Accompagner le réseau dans la prise en compte du changement climatique et des évolutions de la biodiversité par l'adaptation des approches scientifiques de gestion
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Dans un contexte de changements globaux, liés notamment au réchauffement climatique, il peut être nécessaire pour le CEN d'adapter la gestion pour augmenter la résilience des écosystèmes des sites gérés.</p> <p>Par ailleurs, en lien ou non avec ce contexte de changements globaux, des thématiques nouvelles, en lien avec la gestion de sites naturels, sont susceptibles de mobiliser le CEN, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les approches de type « Solutions fondées pour la nature » ; - La libre évolution, comme mode de « gestion » des espaces naturels ; - Le développement de filières de « végétaux d'origine locale » ; - De façon moins évidente pour le Conservatoire car plus difficile d'appropriation : la problématique biodiversité et santé, les enjeux de « reconexion à la nature », etc.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir compte des changements globaux dans la stratégie foncière et la gestion des sites naturels - Développer, sur les sites gérés par le CEN, des expérimentations en matière d'adaptation aux changements climatiques et de solutions fondées sur la nature - Favoriser la libre évolution dans la gestion des sites, lorsque cela est cohérent et pertinent avec les enjeux et le contexte locaux – développer le programme Sylvae® en Pays de la Loire - Contribuer au développement des filières de végétaux d'origine locale
Contenu	<p><u>Tenir compte des changements globaux dans la stratégie foncière et la gestion des sites naturels</u></p> <p>Dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion, tenir compte, tant dans le diagnostic que dans la définition des objectifs et actions, des conséquences induites par les changements climatiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arrivée d'espèces nouvelles, notamment d'affinités plus méridionales et/ou introduites ; - La régression d'espèces ou habitats d'affinités plus continentales ou septentrionales ; - Des sécheresses et des étiages prononcés ; - La minéralisation des tourbes ; - Le dépérissement de certaines espèces d'arbres et l'arrivée/le développement d'agents pathogènes ; - L'élévation du niveau de la mer et les conséquences induites (submersion, érosion, remontée du front de salinité dans les estuaires, etc) ; - L'augmentation du risque d'incendie.

Développer, sur les sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels, des expérimentations en matière d'adaptation aux changements climatiques et de solutions fondées sur la nature

Sur un ou des sites « pilotes » lancer des expérimentations en matière d'adaptation aux changements climatiques et de solutions fondées sur la nature, par exemple :

- Acquisition de terrains dans l'espace de mobilité de la mer et des cours d'eau ;
- Remise en cause de systèmes d'endiguement à la mer ;
- Gestion de tourbière visant à maximiser le stockage du Carbone organique ;
- Amélioration de la fonctionnalité des écosystèmes pour en augmenter la résilience ;
- Mise en réseau des sites gérés (connectivité) pour favoriser les déplacements et migrations d'espèces ;

Ces expérimentations pourront notamment être développées en lien avec d'autres gestionnaires, par exemple dans le cadre de projets LIFE (dans la dynamique des LIFE ADAPTO, ARTISAN, etc) ou d'appels à projets spécifiques (de l'Agence de l'eau, de l'OFB, etc).

Favoriser la libre évolution dans la gestion des sites, lorsque cela est cohérent et pertinent avec les enjeux et le contexte locaux – développer le programme Sylvae ® en Pays de la Loire

Il s'agira d'identifier et cartographier dans les plans de gestion (au moyen de fiches-actions dédiées) les espaces qui ont vocation à être laissés en libre évolution. Cette identification devra tenir compte :

- Des enjeux en termes de conservation de la biodiversité (par analyse du bilan coût/bénéfice pour la biodiversité d'une gestion interventionniste par rapport à la libre évolution) ;
- Des contraintes techniques plaidant plutôt en faveur d'une restauration/gestion dynamique ou à l'inverse pour la libre évolution (contraintes d'accès, liées au statut de la maîtrise foncière ou d'usage, aux partenaires, etc) ;
- Des actions de communication/sensibilisation à mettre en œuvre pour permettre une bonne appropriation par les acteurs locaux ;
- Des évolutions éventuelles à apporter dans les droits concédés par le CEN à des tiers (ex : traduire ces espaces en libre évolution en zones mises en défens dans les baux ruraux à clauses environnementales) ;
- Des risques juridiques éventuels (liés à la sécurité des biens et personnes par exemple en cas de chute d'arbre, à la prolifération du grand gibier, etc).

Cette approche pourra également être déployée sur d'autres sites ou territoires où intervient le CEN sans être nécessairement le gestionnaire principal.

Le CEN s'impliquera par ailleurs dans le déploiement du programme Sylvae visant à protéger les forêts anciennes par la maîtrise foncière et développé par les Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne et Rhône-Alpes. Un lien pourra également être fait avec le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie sur les actions développées dans cadre du Programme sur les espaces en libre évolution (PRELE).

Contribuer au développement des filières de végétaux d'origine locale

En s'appuyant sur un réseau de partenaires (notamment Conservatoire botanique national de Brest, AFAC-Agroforesterie, autres Conservatoires d'espaces naturels, etc) :

- Mettre à disposition les sites gérés par le CEN comme des sites de prélèvement/récolte potentiels de semence ;
- Se fournir à 100% de végétaux d'origine locale pour tous les travaux de plantations et ensemencement réalisés sous maîtrise d'ouvrage du CEN.

Calendrier de mise en œuvre

	2022	2023	2024	2025	2026

	Tenir compte des changements globaux dans la stratégie foncière et la gestion des sites naturels					
	Développer, sur les sites gérés par le CEN, des expérimentations en matière d'adaptation aux changements climatiques et de solutions fondées sur la nature					
	Favoriser la libre évolution dans la gestion des sites, lorsque cela est cohérent et pertinent avec les enjeux et le contexte locaux – développer le programme Sylvae® en Pays de la Loire					
	Contribuer au développement des filières de végétaux d'origine locale					
Partenaires possibles	Conseil scientifique, Associations de protection de la nature, Conservatoire botanique national de Brest, Conservatoire du littoral, PNR, OFB, organismes de recherche, AFAC-Agroforesterie, Conservatoires d'espaces naturels, CRPF, ONF					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, LIFE, Départements, mécénat, crowd-funding, Agence de l'eau Loire-Bretagne					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de gestion avec actions traitant spécifiquement de l'adaptation/atténuation des changements climatiques ou de la libre évolution - Cartographie des espaces en libre évolution sur les sites gérés par le CEN 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des sites couverts par un document de gestion tenant compte de l'adaptation/atténuation des changements climatiques - Au moins 5 expérimentations développées en matière d'adaptation/atténuation des changements climatiques - Au moins 10% de la surface gérée laissée en libre évolution - 100% des semences et plants acquis et plantés par le CEN issus de végétaux d'origine locale 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface couverte par des plans de gestion tenant compte de l'adaptation/atténuation des changements climatiques - Nombre expérimentations développées en matière d'adaptation/atténuation des changements climatiques - Surface gérée laissée en libre évolution - Part des végétaux d'origine locale dans les plantations et ensemencements réalisés par le CEN 					

OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES, LES AGRICULTEURS ET LES ENTREPRISES DANS LA PROTECTION ET LA GESTION PERENNES D'AU MOINS 10 000 HECTARES D'ESPACES NATURELS

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire pense que, plus que jamais, son action par la maîtrise foncière ou d'usage de sites naturels remarquables pour leur biodiversité et leur fonctionnalité écologique est nécessaire. Elle participe, par une gestion adaptée, à la préservation de « zones sources » protégées permettant de sauvegarder les espèces et les habitats les plus menacés afin d'éviter leur disparition et peut-être à terme leur permettre de reconquérir d'autres sites ou territoires.

Pour autant, les menaces pesant sur la conservation de la biodiversité, y compris celle dite « ordinaire » ou « de proximité » sont telles, qu'un réseau de sites naturels faisant l'objet d'une protection foncière, contractuelle ou réglementaire ne suffiront pas à enrayer ce déclin. En particulier l'artificialisation des sols, la fragmentation des écosystèmes, la dégradation de la ressource en eau, les changements climatiques, l'intensification ou la déprise agricoles accentuent leur effet sur la

conservation des espèces et des habitats, sur la résilience et la connectivité des écosystèmes.

Il est donc pertinent de diffuser les bonnes pratiques dans les territoires, d'accompagner les acteurs publics ou privés pour déployer des actions visant à préserver voire restaurer la biodiversité et les continuités écologiques et démultiplier les actions engagées à partir des aires protégées.

Pour cela il semble nécessaire que le CEN **accompagne les collectivités territoriales dans la gestion d'espaces naturels et décline les programmes régionaux d'action dans les territoires** (action n°11). En particulier, il veillera à **Agir pour la préservation et la restauration des zones humides, en lien avec les structures gemapiennes** (action n°12).

Les CEN se mobilisera également pour accompagner les grands propriétaires et gestionnaires de foncier, susceptibles d'avoir un effet « masse » s'ils engagent leurs propriétés dans la conservation de la biodiversité. Il s'agira notamment de **poursuivre et renforcer le partenariat avec le Ministère des Armées sur la gestion des terrains militaires** (action n°13) et de **développer les collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques propriétaires fonciers ou gestionnaires d'infrastructures** (action n°14).

Enfin, eu égard aux surfaces occupées par l'activité agricole et par la forêt en Pays de la Loire, il y a un enjeu à **développer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles et forestiers à enjeux pour la biodiversité** (action n°15) et à **valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation favorables à la biodiversité** (action n°16) (Tableau II : Actions se rapportant à l'objectif 2).

Objectif	Niveau de priorité	Code de l'action	Action
Accompagner les collectivités, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels	1	11	Accompagner les collectivités dans la gestion d'espaces naturels et décliner les programmes régionaux d'action dans les territoires
	1	12	Agir pour la préservation et la restauration des zones humides, en lien avec les structures gemapiennes
	1	13	Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Ministère des Armées sur la gestion des terrains militaires
	2	14	Développer des collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques propriétaires fonciers/gestionnaires d'infrastructures
	1	15	Déployer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles et forestiers à enjeux pour la biodiversité
	1	16	Valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation agricoles favorables à la biodiversité

Tableau II : Actions se rapportant à l'objectif 2

ACTION N°11 : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES DANS LA GESTION D'ESPACES NATURELS ET DECLINER LES PROGRAMMES REGIONAUX D'ACTION DANS LES TERRITOIRES

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	2.1. Développer l'animation territoriale pour renforcer les trames écologiques 4.1. Mobiliser les collectivités pour renforcer la résilience des territoires, en encourageant notamment le recours aux solutions fondées sur la nature 10.1. Renforcer l'intégration des enjeux de biodiversité dans la planification et l'aménagement des territoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.1. Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.1. Consolider les dispositifs au service des territoires engagés pour la nature et leur articulation, se mobiliser dans le cadre du nouveau dispositif TEN
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Depuis sa création, le CEN a développé des partenariats avec des collectivités locales pour l'élaboration de plans de gestion de sites naturels. Au 1^{er} janvier 2022, 11 collectivités territoriales sont accompagnées dans la gestion de 12 sites naturels, soit 2 126 hectares, principalement en Maine-et-Loire et Sarthe.</p> <p>Si ce type de démarche a l'intérêt de renforcer l'intégration territoriale des démarches du CEN et de permettre de démultiplier les actions et initiatives, un écueil régulièrement constaté est la difficulté de maintenir un engagement à long terme de la collectivité.</p> <p>Un autre axe fort de collaborations avec les collectivités locales porte sur la déclinaison dans les projets de territoire (TEN, CT Eau, etc) de volets « territoriaux » des Programmes régionaux d'actions animés par le CEN (sur les coteaux, tourbières, etc). Enfin, le CEN est aussi couramment mobilisé par les collectivités locales (et leurs aménageurs) pour les accompagner dans la mise en œuvre de la séquence Eviter, réduire, compenser.</p> <p>Par ailleurs le CEN a développé d'autres types de partenariat avec les collectivités, au risque parfois que son action manque de lisibilité, faute d'avoir identifié des territoires, thématiques ou outils d'accompagnement prioritaires. Il y a de façon générale un enjeu à renforcer la collaboration avec les collectivités territoriales, en veillant à la pérennisation des actions engagées et des partenariats, la bonne coordination avec les autres acteurs et partenaires.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner dans la durée les collectivités territoriales engagées dans la gestion d'espaces naturels en privilégiant la convention de coopération et l'obligation réelle environnementale (ORE) - Déployer dans les territoires les programmes régionaux animés par le CEN - S'inscrire dans les politiques publiques et les dispositifs locaux en faveur de la biodiversité et des espaces naturels - Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de la séquence ERC
Contenu	<p><u>Accompagner dans la durée les collectivités territoriales dans la gestion des sites naturels, en privilégiant la convention de coopération et l'obligation réelle environnementale (ORE)</u></p> <p>Pour tout projet d'élaboration et de mise en œuvre de Plans de gestion de sites naturels, le CEN s'impliquera, chaque fois que possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un cadre partenarial (convention de coopération) et non concurrentiel (marché).

	<ul style="list-style-type: none"> - En conditionnant son implication à l'engagement des propriétés de la collectivité territoriale dans un contrat d'Obligations réelles environnementales signé avec le CEN sur une période d'au moins 30 ans. Cette ORE, outre qu'elle doit assurer la pérennité de la protection du site naturel et du partenariat avec le CEN, doit permettre à ce dernier d'assurer un certain nombre d'actions indispensables à la conservation du site, en cas de mise en retrait de la collectivité. Cela permettra par ailleurs de valoriser les propriétés concernées dans les espaces sous protection forte au sens de la Stratégie nationale des aires protégées. - En élaborant des plans de gestion concertés et en accompagnant la collectivité dans sa mise en œuvre : identification de maîtres d'ouvrage, élaboration de cahiers des charges de travaux, mise en relation avec des partenaires et prestataires possibles, porter-à-connaissance sur les aides financières disponibles, etc. <p><u>Déployer dans les territoires les programmes régionaux animés par le Conservatoire d'espaces naturels</u></p> <p>Outre la gestion de sites naturels remarquables, un autre mode d'intervention possible du CEN avec les collectivités locales et dans les dispositifs territoriaux est de déployer, à l'échelle des territoires, des volets locaux des programmes régionaux d'actions.</p> <p>On cherchera en particulier à décliner dans les territoires des actions contribuant au : Programme régional d'actions sur les tourbières, sur les coteaux, les espèces exotiques envahissantes, les papillons de jour etc.</p> <p><u>S'inscrire dans les politiques publiques et les dispositifs locaux en faveur de la biodiversité et des espaces naturels</u></p> <p>Pour mettre en œuvre les différentes actions évoquées ci-dessus, le CEN inscrira son action dans le cadre des différents dispositifs locaux, en ciblant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La labellisation « Territoires engagés pour la nature » et le « Contrat Nature » - Les outils d'aide et de labellisation développés par les Départements dans le cadre de leurs politiques « Espaces naturels sensibles » - Les autres outils : Contrats territoriaux « Eau », Contrats Natura 2000, etc <p><u>Accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de la séquence ERC</u></p> <p>Dans la poursuite d'actions déjà engagées, le CEN pourra intervenir pour accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre de mesures de compensation : identification de sites potentiels, mise en œuvre d'actions de restauration, pérennisation de mesures par la maîtrise foncière, etc.</p>																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des sites naturels, au moyen de la convention de coopération et de l'ORE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déployer dans les territoires les programmes régionaux animés par le Conservatoire d'espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>S'inscrire dans les politiques publiques et les dispositifs locaux en faveur de la biodiversité et des espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des sites naturels, au moyen de la convention de coopération et de l'ORE						Déployer dans les territoires les programmes régionaux animés par le Conservatoire d'espaces naturels						S'inscrire dans les politiques publiques et les dispositifs locaux en faveur de la biodiversité et des espaces naturels					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Accompagner les collectivités territoriales dans la gestion des sites naturels, au moyen de la convention de coopération et de l'ORE																									
Déployer dans les territoires les programmes régionaux animés par le Conservatoire d'espaces naturels																									
S'inscrire dans les politiques publiques et les dispositifs locaux en faveur de la biodiversité et des espaces naturels																									
Partenaires possibles	DREAL, Région, Collectivités locales, PNR, etc																								
Moyens mobilisables	DREAL, Région, collectivités locales, Contrats Natura 2000, OFB, etc																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de coopération et ORE signées avec les collectivités territoriales 																								
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 3 000 hectares d'espaces naturels couverts par des plans de gestion élaborés par le CEN, avec accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre 																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de conventions de coopérations et ORE signées avec les collectivités territoriales - Surface couverte par les plans de gestion élaborés et mise en œuvre - Surface couverte par des ORE passées avec des collectivités 																								

ACTION N°12 : AGIR POUR LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES ZONES HUMIDES, EN LIEN AVEC LES STRUCTURES GEMAPIENNES

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	2.3. Nouvel élan pour la trame bleue : poursuivre la remise en bon état des continuités écologiques
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.1. Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.1. Consolider les dispositifs au service des territoires engagés pour la nature et leur articulation, se mobiliser dans le cadre du nouveau dispositif TEN

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>En 2022, le CEN est signataire ou partenaire de 10 Contrats territoriaux « Eau/Bassin versant » mis en œuvre dans le cadre du XIe programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : Loire et annexes, Marais poitevin, Littoral guérandais, Authion et affluents, Huisne-aval, Sarthe-aval etc.</p> <p>Cette implication permet au CEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'intégrer dans les projets de territoire son action en matière de maîtrise foncière de zones humides, de restauration des milieux aquatiques, d'inventaire et de mise en valeur des tourbières, de prise en compte des espèces exotiques envahissantes, etc. - De bénéficier par cet intermédiaire des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, voire d'autres partenaires : Région Pays de la Loire, autres partenaires locaux, etc. <p>Parmi les différents Contrats territoriaux dans lesquels il est impliqué, le Conservatoire d'espaces naturels est particulièrement mobilisé dans le cadre du Contrat pour la Loire et ses annexes, dont il assure la co-animation avec le GIP Loire-estuaire.</p> <p>De façon générale il y a lieu de développer les collaborations avec les structures gemapiennes. L'apport particulier du CEN dans ces Contrats territoriaux et auprès des acteurs locaux concerne notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement d'actions sur les zones humides, les tourbières et têtes de bassin versant en complément d'interventions souvent déjà bien identifiées et déployées sur les cours d'eau. - La prise en compte de la biodiversité liée aux milieux aquatiques au-delà des seuls éléments couramment ciblés (Poissons d'eau douce notamment) - La prise en compte des fonctionnalités écologiques et l'évaluation qualitative aux différentes échelles : cours d'eau et zones humides associées, mais aussi bassin versant, etc.
-----------------	--

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans au moins 5 nouveaux Contrats territoriaux « Eau/Bassin versant » - Poursuivre l'implication dans les 10 Contrats territoriaux dont le CEN est aujourd'hui signataire/partenaire - De façon générale, développer les collaborations avec les structures gemapiennes 					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	S'impliquer dans les Contrats territoriaux Brière & Brivet, Marais breton, Evre-Thau-Saint-Denis, Layon-Aubance, Sarthe médiane					
	Poursuivre l'implication dans les 10 Contrats territoriaux dont le Conservatoire d'espaces naturels est aujourd'hui signataire/partenaire					
	De façon générale, développer les collaborations avec les structures gemapiennes					
Partenaires possibles	Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région, collectivités locales, syndicats de bassin versant/établissements publics territoriaux de bassin versant, GIP-Loire estuaire, Voies navigables de France					
Moyens mobilisables	Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région, collectivités locales					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats territoriaux signés 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 15 Contrats territoriaux dont le CEN est partenaire ou signataire (dont Contrat pour la Loire et ses annexes) 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Contrats territoriaux dont le CEN est partenaire ou signataire 					

ACTION N°13 : POURSUIVRE ET RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LE MINISTERE DES ARMEES SUR LA GESTION DES TERRAINS MILITAIRES

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	4.5. Protéger la biodiversité des terrains appartenant à l'Etat ou à un établissement public
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.1. Renforcer la présence nationale auprès des Ministères et du Parlement et assurer la reconnaissance des Conservatoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Depuis sa création, le CEN a bâti un partenariat avec le Ministère des Armées aux fins de prise en compte de la biodiversité et de gestion des espaces naturels du Camp d'Auvours (72).</p> <p>Depuis 2019, ce partenariat s'est enrichi de l'implication du CEN dans le projet LIFE NaturArmy, coordonné par le Ministère des Armées avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et qui vise principalement à promouvoir et renforcer l'Armée dans son rôle de gestionnaires d'espaces naturels.</p> <p>Depuis 2021, de nouveaux partenariats ont été développés, notamment sur le Camp d'Auvours et le CEN a commencé à expertiser la biodiversité d'autres sites militaires, notamment sur les sites de la Pointe de l'Eve, du Camp de la Torpille, des Hauts de Terrefort, du Champ de Breil, de la Ferrière-de-Flée, etc.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer des actions de restauration et de gestion sur les Camps d'Auvours (72) et de Fontevraud (49) - Développer de nouveaux partenariats, notamment sur le Camp de la Torpille (44), les Hauts de Terrefort, la Forêt de Linière, le site de la DGA à Montreuil-Juigné et le Camp de La Ferrière-de-Flée (49), le Quartier Richard (72).
Contenu	<p><u>Déployer des actions de restauration et de gestion sur les Camps d'Auvours et de Fontevraud</u></p> <p>En s'appuyant sur les conventions de partenariat signées avec le Ministère des Armées en 2021 sur les Camps de Fontevraud et d'Auvours, rédiger/renouveler les plans de gestion de ces sites, mettre en œuvre les actions de restauration et de gestion des espaces naturels prévues.</p> <p>A noter que pour le Camp de Fontevraud, le CEN pourra proposer, en lien avec le Ministère des Armées et le PNR Loire-Anjou-Touraine, l'extension du site Natura 2000 pour prendre en compte les principaux éléments de patrimoine naturel du site.</p> <p><u>Développer de nouveaux partenariats, notamment sur le Camp de la Torpille (44), les Hauts de Terrefort, la Forêt de Linière et le Camp de La Ferrière-de-Flée (49), le Quartier Richard (72)</u></p> <p>Sur les sites du Camp de la Torpille (44), les Hauts de Terrefort, la Forêt de Linière et le Camp de La Ferrière-de-Flée (49), le Quartier Richard (72)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des conventions de gestion des sites ou autre outil de contractualisation plus robuste (convention encadrée par le Code général de la propriété des personnes publiques, ORE, etc), - Elaborer des documents de gestion, - Accompagner le Ministère des Armées dans la mise en œuvre d'actions de gestion.

Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Déployer des actions de restauration et de gestion sur les Camps d'Auvours (72) et de Fontevraud (49)					
	Développer de nouveaux partenariats, notamment sur le Camp de la Torpille (44), les Hauts de Terrefort, la Forêt de Linière et le Camp de La Ferrière-de-Flée (49), le Quartier Richard (72)					
Partenaires possibles	Ministères des Armées, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, animateurs Natura 2000, DREAL, ONF, Départements, etc					
Moyens mobilisables	Ministère des Armées/FIE, LIFE, DREAL, Contrats Natura 2000, etc					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de gestion signées sur les différentes emprises de l'Armée - Plans ou autres documents de gestion élaborés sur les différentes emprises de l'Armée 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4000 hectares d'espaces naturels appartenant à l'Armée faisant l'objet d'une intervention du CEN 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface de terrains militaires gérée par le CEN (et nombre de sites) - Nombre d'emprises militaires concernées par le partenariat 					

ACTION N°14 : DEVELOPPER DES COLLABORATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET AUTRES ACTEURS ECONOMIQUES PROPRIETAIRES FONCIERS OU GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURES	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	7.1. Renforcer la dimension "biodiversité" des labels ou normes dans les secteurs économiques 7.3. Accompagner les entreprises dans les approvisionnements durables et les pratiques favorables à la biodiversité
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.6. Renforcer les liens avec les acteurs fonciers, les représentants des propriétaires, les acteurs économiques, les acteurs des sports de nature, de la chasse, de la pêche et plus généralement de tous les usagers de la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	4.1. Favoriser la mise en place de projets innovants et multi-acteurs en faveur de la biodiversité, grâce aux programmes/dispositifs existants
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Entre 2017 et 2021, le CEN a accompagné plusieurs entreprises ou autres acteurs économiques dans la prise en compte de la biodiversité en lien avec leurs activités. Cela a notamment concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des exploitants carrières (carrières Orbello de Courcelles-la-Forêt et Vouvray-sur-Huisne et Lafarge de Fercé-sur-Sarthe) : suivi/étude de la biodiversité des sites d'exploitation. - SNCF Réseau : prise en compte de la biodiversité sur les lignes non circulées et la problématique des espèces exotiques envahissantes. - Le Golf des 24h00 du Mans : labellisation « biodiversité » des parcours de golf. - RTE : gestion adaptative de la végétation dans l'emprise de lignes électriques. <p>D'autres collaborations sont par ailleurs en projet avec La Boulangère Bio, d'autres gestionnaires de parcours de golf, etc.</p> <p>A noter que le CEN développe par ailleurs d'autres types de collaborations avec des entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De l'animation régionale du réseau Espèces exotiques envahissantes, - De la mobilisation de mécénat d'entreprise, - De la mise en œuvre de la séquence Eviter-réduire-compenser : LAD-SELA, Société Bouyer-Leroux, Valorem, Abowind/Les Vents de Nord-Sarthe, etc. <p>Enfin, en 2018, le Conseil d'administration du CEN s'est ouvert aux entreprises et acteurs économiques avec la création d'un collège électoral dédié.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer/mettre en œuvre des inventaires et actions d'amélioration/gestion des habitats naturels sur des propriétés d'entreprises, gestionnaires d'infrastructures, (etc) à enjeux pour la biodiversité - De façon générale, développer les collaborations avec les entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc.
Contenu	<p><u>Elaborer/mettre en œuvre des inventaires et actions d'amélioration/gestion des habitats naturels sur des propriétés d'entreprises, gestionnaires d'infrastructures, (etc) à enjeux pour la biodiversité</u></p> <p>En matière d'accompagnement des entreprises et acteurs économiques à la prise en compte de la biodiversité et la gestion d'espaces naturels, le CEN ciblera en particulier :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises ou acteurs économiques propriétaires/gestionnaires d'espaces naturels/d'infrastructures susceptibles d'intervenir sur des surfaces importantes ou stratégiques (corridors écologiques, périphérie d'espaces protégés, etc) : carriers, Grand-Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire, SNCF Réseau, autres gestionnaires d'infrastructures, etc. - Les entreprises ou acteurs économiques susceptibles d'être concernées par les programmes régionaux développés par le CEN : espèces exotiques envahissantes, coteaux, Papillons de jour, etc. - Les entreprises ou acteurs adhérents du Conservatoire d'espaces naturels. <p>L'accompagnement du CEN visera en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réalisation de diagnostics/inventaires visant à qualifier les enjeux en matière de biodiversité des propriétés/surfaces gérées ou exploitées. - La préconisation d'actions d'amélioration/gestion à mettre en œuvre dans le but de favoriser la biodiversité et le suivi des actions. - Eventuellement, dans le cas d'enjeux forts (surface, espèces, etc) aller jusqu'à contractualiser des Obligations réelles environnementales pour garantir la pérennité des actions. <p><u>De façon générale, développer les collaborations avec les entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc.</u></p> <p>De façon générale, le CEN développera des collaborations avec des entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc. Celles-ci pourront porter notamment sur : la prise en compte des Espèces exotiques envahissantes, la mise en œuvre de la séquence ERC, le mécénat etc.</p>																		
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Elaborer/mettre en œuvre des inventaires et actions d'amélioration/gestion des habitats naturels sur des propriétés d'entreprises, gestionnaires d'infrastructures, etc</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>De façon générale, développer les collaborations avec les entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc.</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Elaborer/mettre en œuvre des inventaires et actions d'amélioration/gestion des habitats naturels sur des propriétés d'entreprises, gestionnaires d'infrastructures, etc						De façon générale, développer les collaborations avec les entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc.					
	2022	2023	2024	2025	2026														
Elaborer/mettre en œuvre des inventaires et actions d'amélioration/gestion des habitats naturels sur des propriétés d'entreprises, gestionnaires d'infrastructures, etc																			
De façon générale, développer les collaborations avec les entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures, etc.																			
Partenaires possibles	Carriers, gestionnaires de golf, SNCF Réseau, autres entreprises/aménageurs/gestionnaires d'infrastructures, etc																		
Moyens mobilisables	Entreprises																		
SUIVI/EVALUATION																			
Niveau de priorité	2 : action complémentaire																		
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de partenariats ou autre document contractuel liant le CEN à des entreprises, acteurs économiques, gestionnaires d'infrastructures 																		
Valeur cible																			
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises partenaires/accompagnées par le CEN 																		

ACTION N°15 : DEPLOYER LES OUTILS DE CONTRACTUALISATION ET L'EXPERTISE SUR LES ESPACES AGRICOLES OU FORESTIERS A ENJEUX POUR LA BIODIVERSITE

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.2. Contribuer aux liens positifs entre l'agriculture, la forêt et la biodiversité 9.3. Soutenir les Conservatoires dans la mise en valeur d'un modèle agricole et forestier innovant, respectueux de la nature 9.5. Peser sur les décisions nationales et européennes et accompagner la transition écologique de l'agriculture et de la gestion forestière
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.4. Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>La surface agricole utile couvre plus de 68% du territoire régional en Pays de la Loire (11% pour la forêt). Cette activité, s'appuyant notamment sur une filière de polyculture élevage dynamique, constituent une variable majeure en matière de conservation de la biodiversité : elle a traditionnellement façonné les paysages de bocage et des grands marais aménagés du littoral et favorisé les éléments de la biodiversité qui y sont liés ; à l'inverse, l'intensification des pratiques joue un rôle indiscutable dans la banalisation des paysages, les pollutions diffuses et le déclin de certaines espèces ou communautés d'espèces (flore oligotrophe, oiseaux nicheurs, etc).</p> <p>Il y a donc un intérêt majeur à s'appuyer sur le concept d'agro-écologie et à développer des actions contractuelles pour accompagner une agriculture vertueuse sur le plan environnemental et viable au niveau économique. En la matière, le CEN intervient déjà de différentes façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de baux ruraux à clauses environnementales sur les sites gérés par le CEN, - Animation des MAEC sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes (260 exploitants agricoles impliqués), - Contractualisation d'ORE sur des propriétés « agricoles », - Déploiement du pastoralisme comme outil de gestion des espaces alluviaux dans le cadre de PastoLoire, etc. <p>Il y a un fort enjeu à poursuivre sur les actions de contractualisation et d'accompagnement sur le long terme des agriculteurs en visant la pérennisation des pratiques agricoles et agrosystèmes apportant une forte plus-value en matière de conservation de la biodiversité. De la même façon, s'agissant des espaces forestiers, il semble pertinent d'accompagner les propriétaires forestiers qui le souhaitent dans actions de protection contractuelle de long terme.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser des baux ruraux à clauses environnementales sur les propriétés du CEN, mais aussi sur d'autres propriétés publiques ou privées (ou autres outils de contractualisation agricole : AOT, prêts à usage, cahiers des charges Safer, etc – intégrant un cahier des charges environnemental), - Contractualiser des Obligations réelles environnementales sur des propriétés à enjeu en matière de patrimoine agro-écologique ou pour la biodiversité forestière - Animer les MAEC sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et expérimenter les PSE - Accompagner les collectivités et acteurs territoriaux sollicitant le CEN pour la préservation et le développement des systèmes agroécologiques

Contenu	<p><u>Contractualiser des baux ruraux à clauses environnementales sur les propriétés du CEN, mais aussi sur d'autres propriétés publiques ou privées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les projets de baux ruraux à clauses environnementales, en s'appuyant sur des diagnostics agrécologiques - Assurer une concertation entre le propriétaire et l'exploitant - Suivre et accompagner la mise en œuvre de ces baux (ou autres outils contractuels, tels que AOT sur le domaine public fluvial, etc). <p><u>Contractualiser des Obligations réelles environnementales sur des propriétés à enjeu en matière de patrimoine agro-écologique ou pour la biodiversité forestière</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les projets d'ORE, en s'appuyant sur la réalisation de diagnostics agrécologiques (intégrant la vie du sol) et de plan de gestion en interaction avec les outils et labels qualité (Plan de gestion durable des Haies - PGDH, Label haie, Label biodiversité AB...) - Assurer une concertation entre le propriétaire, l'exploitant et le CEN, voire avec les éventuelles autres parties prenantes - Suivre et accompagner la mise en œuvre de ces ORE <p><u>Animer les MAEC sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et expérimenter les PSE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le PAEC avec la Chambre d'agriculture et animer/accompagner la contractualisation sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes - Participer à des expérimentations autour des PSE <p><u>Accompagner les collectivités et acteurs territoriaux sollicitant le CEN pour la préservation et le développement des systèmes agroécologiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'impliquer dans les dynamiques territoriales de développement des Projets alimentaires de territoire (PAT) - Accompagner et/ou développer des projets de « compensation collective agricole » dans l'esprit de la Charte ERC du réseau des CEN 					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Contractualiser des baux ruraux à clauses environnementales sur les propriétés du CEN, mais aussi sur d'autres propriétés publiques ou privées					
	Contractualiser des ORE sur des propriétés à enjeu en matière de patrimoine agro-écologique ou pour la biodiversité forestière					
	Animer les MAEC sur le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes et expérimenter les PSE					
	Accompagner les collectivités et acteurs territoriaux sollicitant le CEN pour la préservation et le développement des systèmes agroécologiques					
Partenaires possibles	Chambre régionale d'agriculture, Safer Pays de la Loire, CRPF, Terre de liens, Paysans de nature, GAB, CIVAM, etc					
Moyens mobilisables	DREAL, DRAAF, Région, FEDER/FEADER, Fondation Terre de liens, Safer Pays de la Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne etc					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Baux ou autres contrats signés - Contrats MAEC engagés/signés - ORE signées 					
Valeur cible	- Au moins 1 000 hectares concernés par des BRE, ORE					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre/surfaces de baux signés entre le CEN et des exploitants agricoles - Nombre de baux dont le CEN a accompagné la signature entre propriétaires et exploitants (et surfaces concernées) - Nombre/surfaces d'ORE signées sur des « espaces agricoles » - Nombre d'agriculteurs engagés dans les MAEC animées par le CEN - Nombre d'expérimentations de PSE impliquant le CEN 					

ACTION N°16 : VALORISER ET SOUTENIR LES SYSTEMES D'EXPLOITATION FAVORABLES A LA BIODIVERSITE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Accompagner les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 9 : Accompagner les usages compatibles avec les objectifs de conservation des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	9.2. Contribuer aux liens positifs entre l'agriculture, la forêt et la biodiversité 9.3. Soutenir les Conservatoires dans la mise en valeur d'un modèle agricole et forestier innovant, respectueux de la nature 9.5. Peser sur les décisions nationales et européennes et accompagner la transition écologique de l'agriculture et de la gestion forestière
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.4. Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>On a vu l'intérêt majeur à s'appuyer sur le concept d'agro-écologie et à développer des actions contractuelles pour accompagner une agriculture vertueuse sur le plan environnemental et viable au niveau économique. Aussi, il est important de valoriser et de soutenir les systèmes d'exploitation favorable à la biodiversité et engagés avec le CEN.</p> <p>Le CEN dispose en la matière de différents leviers d'actions, du fait des différents rôles qu'il peut assumer : gestionnaire de sites naturels et acteur sur le foncier, expert en agro-écologie, participant à des instances de concertation ou deux décisions (instances de la Safer, CRAEC, etc), d'animateur de réseau, d'intervenant dans des actions de formation, etc.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur dans la stratégie et les outils de communication développés les agriculteurs engagés avec le CEN - Animer et partager les expériences - Se fournir en produits issus des exploitations engagées aux côtés du CEN - De façon générale, mobiliser les différents leviers pour soutenir les exploitations engagées, y compris en termes de modèle économique.
Contenu	<p><u>Mettre en valeur dans la stratégie et les outils de communication développés les agriculteurs engagés avec le CEN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des agriculteurs partenaires des outils de communication : panneaux, utilisation possible du logo, etc) - Mise en valeur des agriculteurs sur le site internet et autres outils de communication du CEN, pour favoriser notamment la reconnaissance des agriculteurs. <p><u>Animer et partager les expériences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-organiser avec la Coordination régionale LPO l'édition 2022 des Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels sur le thème de l'agroécologie (Constitution du programme, organisation et animation) - Intervenir dans le cadre des formations « biodiversité » auprès des Lycées agricoles des Pays de la Loire (action pilotée par le GRAINE) - Porter une dynamique de mise en réseau des acteurs sur l'outil ORE <p><u>Se fournir en produits issus des exploitations engagées aux côtés du CEN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les manifestations organisées par le CEN (Assemblées générales, rencontres, autres événements) se fournir en produits issus des exploitations partenaires, engagées pour la biodiversité.

	<p><u>De façon générale, mobiliser les différents leviers pour soutenir les exploitations engagées, y compris en termes de modèle économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des outils (Dialogue pour la nature – DPN, etc) et moyens (dons, mécénat, etc) permettant d’inscrire les projets agricoles dans une démarche territoriale impliquant les acteurs (collectivités, habitants, entreprises, etc) - Participer à des expérimentations sur la mise en œuvre des paiements pour service environnementaux (PSE) 					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Mettre en valeur dans la stratégie et les outils de communication développés les agriculteurs engagés avec le CEN					
	Animer et partager les expériences					
	Se fournir en produits issus des exploitations engagées aux côtés du CEN					
	De façon générale, mobiliser les différents leviers pour soutenir les exploitations engagées, y compris en termes de modèle économique					
Partenaires possibles	Chambre régionale d’agriculture, Safer Pays de la Loire, CRPF, Terre de liens, Paysans de nature, GAB, CIVAM, etc					
Moyens mobilisables	DREAL, DRAAF, Région, FEDER/FEADER, Fondation Terre de liens, Safer Pays de la Loire, Agence de l’eau Loire-Bretagne, Mécènes etc					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	– Page internet présentant les exploitations engagées avec le CEN					
Valeur cible	Sans objet					
Indicateur(s)	– Nombre d’exploitations agricoles partenaires du CEN					

OBJECTIF 3 : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA MISE A DISPOSITION DE LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES

Pour mettre en œuvre ses différentes actions, il est important que le CEN s'appuie sur une expertise, mobilisée en interne ou chez ses partenaires et sur un socle de connaissance solide, en matière de reconnaissance et détermination des espèces, d'appréhension de la fonctionnalité des écosystèmes, de compréhension des trajectoires écologiques, d'agroécologie, etc.

Par ailleurs le CEN est amené lui-même à produire des données et à acquérir des connaissances, notamment en mettant en œuvre un suivi écologique des sites gérés, en évaluant les différents programmes sur lesquels il est impliqué, en intervenant dans le cadre des Plans nationaux d'actions et Plans de conservation etc... Il est important que le CEN précise son ambition en la matière et identifie la façon dont il souhaite contribuer, au niveau régional, à l'acquisition de connaissances nouvelles. Il s'agira donc d'**élaborer et mettre en œuvre la stratégie du CEN en matière de développement des connaissances sur le patrimoine naturel et la biodiversité** (action n°17).

Par ailleurs, en œuvrant pour la mise en ligne du Portail Biodiv'Pays de la Loire, puis pour l'élaboration concertée de la Charte de la plateforme régionale des données naturalistes, le CEN a acquis une légitimité en matière à animer le réseau de partenaires pour favoriser la mise en commun, la mise à disposition et le porter à connaissance des données de biodiversité, en **animant la plateforme régionale des données naturalistes (SINP)** (action n°18).

Objectif	Niveau de priorité	Code de l'action	Action
Contribuer au développement et à la mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes	1	17	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie du CEN en matière de Connaissance sur le patrimoine naturel et la biodiversité
	1	18	Animer la plateforme régionale des données naturalistes (SINP)

Tableau III : actions se rapportant à l'objectif 3

ACTION N°17 : ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATEGIE DU CEN EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET LA BIODIVERSITE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Contribuer au développement et à la mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	10.7. Développer la recherche-action sur les zones ateliers dans un cadre interdisciplinaire et inclusif
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 7 : Renforcer la méthode de pilotage, d'évaluation et d'adaptation de la gestion des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	5.1. Agréger et consolider les fondements scientifiques de l'action des Conservatoires 5.2. Contribuer à l'harmonisation des protocoles scientifiques, consolidables avec d'autres réseaux et les plateformes de recherche
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	1.1. Définir un programme priorisé de production de connaissances complémentaires à l'existant
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>Dans son activité de gestionnaire d'espaces naturels, le CEN est amené à déployer et mettre en œuvre des inventaires et suivis afin de disposer des connaissances nécessaires à la mise en œuvre des opérations de gestion et à leur évaluation. Pour autant et notamment en fonction des enjeux des sites et des moyens mobilisables, ces inventaires et suivis sont mis en œuvre de façon parfois hétérogène.</p> <p>Par ailleurs, notamment en lien avec différents programmes qu'il porte (Programme régional d'actions sur les tourbières, les coteaux, les papillons de jour, la géodiversité, le Contrat pour la Loire et ses annexes, etc), le CEN est amené à produire des éléments de connaissance de portée régionale (listes rouges, cartes de répartition/localisation des tourbières, coteaux, etc) et de fait apporte une contribution à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité à l'échelle régionale.</p> <p>Enfin, il participe directement ou indirectement à des dynamiques portées par ses partenaires (projets d'atlas de répartition, de listes rouges, d'enquêtes spécifiques etc) : Liste rouge régionale des Mammifères, des Odonates, Atlas des Reptiles et Amphibiens etc. Une partie de ses salariés est impliqué dans les réseaux naturalistes régionaux, formels ou informels.</p> <p>Pour autant, il y a un enjeu pour le CEN à préciser ses intentions et la façon dont il souhaite apporter une contribution à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité et les écosystèmes à l'échelle régionale.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'un programme priorisé de déploiement d'inventaires et de suivis de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN - Continuer à produire des éléments de connaissance du patrimoine naturel de portée régionale - Mettre à jour et alimenter la base de données naturalistes « Géonature » - améliorer la qualité des données mobilisables - Recourir à l'utilisation des nouvelles technologies - Valoriser et renforcer l'expertise des salariés

<p>Contenu</p>	<p><u>Se doter d'un programme priorisé de déploiement d'inventaires et de suivis de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN</u></p> <p>Il s'agira, d'ici la fin de la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, de disposer pour chacun des sites gérés par le CEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une cartographie des habitats naturels, rassemblés dans une table unique (format .shp) couvrant l'ensemble des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels ; - D'inventaires tendant vers l'exhaustivité, a minima sur les groupes les plus accessibles : Oiseaux nicheurs, Mammifères, Reptiles et amphibiens, Rhopalocères, Odonates, Orthoptères, Flore vasculaire. - De déployer des protocoles normés et éprouvés (LigerO, protocoles RNF, POP Amphibiens etc) sur les sites gérés de manière à produire des données standardisées, permettant des approches comparatives (diachroniques et synchroniques) dans l'optique de rendre plus robustes l'évaluation des pratiques de gestion. - Prendre part à la mise en œuvre de protocoles ou de programmes suprarégionaux (Syrph The Net, Saprox, IcoCam) ciblés sur des groupes indicateurs trop peu réquisitionnés mais qui permettraient de mieux connaître certains habitats ou compartiments biologiques sous-inventoriés (ex : strate arborée) ou mieux appréhender les fonctionnements écologiques des sites (recyclage de la matière et des nutriments, effets lisières, attractivité pour les pollinisateurs, etc). <p>De façon générale, ce programme priorisé de déploiement d'inventaires et de suivi doit permettre d'appréhender et d'objectiver le niveau des enjeux écologiques des sites et l'observation des tendances évolutives. Le CEN pourra notamment s'emparer de méthodologies d'analyse et d'interprétation des données s'appuyant notamment sur des outils statistiques.</p> <p><u>Continuer à produire des éléments de connaissance du patrimoine naturel de portée régionale</u></p> <p>Il s'agira, d'ici la fin de la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, de produire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une carte régionale et une typologie des tourbières des Pays de la Loire - Une carte/régionale une base de données sur les coteaux des Pays de la Loire - Une typologie des coteaux des Pays de la Loire <p>On visera également à commencer à rassembler et collecter des données en vue de la production après 2026 d'un atlas régional de répartition des Papillons de jour.</p> <p><u>Mettre à jour la base de données naturalistes « Geonature » - améliorer la qualité des données mobilisables</u></p> <p>Il s'agira, pendant la durée du Plan d'actions quinquennal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'alimenter en données la base - D'assurer la maintenance de l'outil Geonature, - D'apporter tous développements et fonctionnalités susceptibles d'en améliorer l'ergonomie, l'exploitation des données, etc. - D'améliorer la qualité des données mobilisables : saisies de données anciennes, complétion de données tronquées, renforcement du processus de validation de données interne, etc. - D'assurer une valorisation maximale des données dans la plateforme régionale des données, le Portail Biodiv'Pays de la Loire et tous autres outils de mise en valeur des données (Portails locaux développés par les PNR du Marais poitevin et de Brière, WebSIG développé par la Région, etc). - De valoriser et publier sur les connaissances et données acquises. <p><u>Recourir à l'utilisation des nouvelles technologies</u></p> <p>Le CEN s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir du matériel permettant le recours aux nouvelles technologies : drone, pièges photographiques, données LIDAR, etc. - Former l'équipe à leur utilisation, - En développer l'utilisation, chaque fois que cela est pertinent. <p><u>Valoriser et renforcer l'expertise des salariés</u></p> <p>Notamment dans le cadre de son Plan de développement des compétences, le CEN favorisera toutes actions permettant de renforcer l'expertise des salariés du CEN</p>
----------------	--

	(approche naturaliste et d'écologie) afin d'accompagner leur montée en compétence et leur capacité à mettre en œuvre la stratégie « Connaissance » du CEN.					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Se doter d'un programme priorisé de déploiement d'inventaires et de suivis de la biodiversité sur les sites gérés par le CEN					
	Continuer à produire des éléments de connaissance du patrimoine naturel de portée régionale					
	Mettre à jour la base de données naturalistes « Geonature » - améliorer la qualité des données mobilisables					
	Recourir à l'utilisation des nouvelles technologies					
	Valoriser et renforcer l'expertise des salariés					
Partenaires possibles	Conservatoire botanique national de Brest, GRETIA, LPO, autres associations naturalistes, Réserves naturelles de France, etc					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, Départements, Agence de l'eau Loire-Bretagne, FEDER, etc					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Une cartographie des habitats naturels couvrant l'ensemble des sites gérés - Des inventaires tendant vers l'exhaustivité sur les groupes les plus emblématiques - Une carte régionale/une base de données et une typologie des tourbières des Pays de la Loire - Une carte/régionale une base de données et une typologie sur les coteaux des Pays de la Loire 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels dotés d'une cartographie des habitats et d'inventaires exhaustifs a minima sur les groupes les plus accessibles - 1 carte régionale/une base de données des tourbières des Pays de la Loire - 1 carte/régionale une base de données des coteaux des Pays de la Loire - 1 base de données naturalistes fonctionnelle - 20 pièges photographiques et 1 drone régulièrement utilisés 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de données rassemblées dans la base de données Géonature - Nombre de pièges photographiques, drones et autres matériels spécifiques acquis 					

ACTION N°18 : ANIMER LA PLATEFORME REGIONALE DES DONNEES NATURALISTES (SINP)

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Contribuer au développement et à la mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	12.3. Garantir aux citoyens et aux acteurs un accès transparent aux résultats du suivi-évaluation
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	5.1. Agréger et consolider les fondements scientifiques de l'action des Conservatoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	1.2. Mettre en place un système régional d'information sur la nature et les paysages 1.3. Mettre en place des dispositifs dédiés à l'information et à la connaissance de la biodiversité

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Le CEN a développé et mis en ligne, en lien avec de nombreux partenaires, le Portail de visualisation des données de biodiversité « Biodiv'Pays de la Loire » en janvier 2019. Celui-ci permet aujourd'hui le visionnage de près de 8 millions de données naturalistes, émanant du Conservatoire botanique national de Brest, du GRECIA, de la LPO, des CPIE, du Groupe naturaliste de Loire-Atlantique, de Bretagne vivante, des PNR de Brière et du Marais poitevin, de la Fédération régionale des chasseurs et du Groupe mammalogique breton.</p> <p>D'autre part, le CEN a travaillé, à partir de 2018 et en lien étroit avec la DREAL et la Région à l'écriture de la Charte de la plateforme régionale des données qui a vocation à être habilitée dans le cadre du SINP (Système d'information sur le patrimoine naturel). Cette charte a été approuvée par les partenaires (en commission « Connaissance » du Comité régional pour la biodiversité) en 2021.</p> <p>Le CEN est attendu pour poursuivre la maintenance et l'animation du Portail Biodiv'Pays de la Loire et de la plateforme régionale SINP.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le Portail Biodiv'Pays de la Loire - Animer la plateforme régionale des données de biodiversité (SINP) - Co-animer, avec la DREAL, la Commission Connaissance du CRB
Contenu	<p><u>Mettre à jour le Portail Biodiv'Pays de la Loire</u></p> <p>Il s'agira, pendant la durée du Plan d'actions quinquennal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer la maintenance du Portail Biodiv'Pays de la Loire - D'inciter de nouveaux partenaires à mettre en valeur leurs données sur le Portail (Atlas entomologique régional, collectivités locales, PNR Normandie-Maine et Loire-Anjou-Touraine, etc) et élaborer les conventions ad hoc - D'assurer la promotion du Portail Biodiv'Pays de la Loire auprès des partenaires, collectivités locales, etc <p><u>Animer la plateforme régionale des données de biodiversité (SINP)</u></p> <p>Le CEN s'attachera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au sein du Comité technique, assurer la coordination de l'ensemble du dispositif de collecte et d'échange des données au sein du niveau local et entre le niveau local et le niveau national ; à ce titre il peut participer aux réunions du groupe des correspondants régionaux du SINP animées par l'UMS PatriNat, - collecter les lots de données avec leurs métadonnées (si possible déjà saisies sur l'INPN par les producteurs eux-mêmes), notamment les lots multi-thèmes, - importer les lots dans Ginco et générer les identifiants uniques (idSINPOccTax) au format UUID (si ceux-ci n'ont pas déjà été générés par les producteurs),

	<ul style="list-style-type: none"> – accompagner les producteurs dans la transmission à l'INPN de leurs données publiques supra-régionales, – réceptionner les demandes d'extraction et y répondre en exportant les données depuis Ginco (exception faite des demandes botaniques exclusives reçues par le CBN de Brest), et si nécessaire en interrogeant les bases de données adhérentes sur les autres données existantes, – tenir à jour un registre des demandes d'extractions (y compris auprès du CBN), qui sera synthétisé dans le rapport annuel d'activités, – rechercher une homogénéité des pratiques en termes de gestion de bases (métadonnées, modèle minimum standard, identifiant unique...) auprès des producteurs et fournisseurs en les accompagnant et en les formant – en lien avec les pôles thématiques, – accompagner les pôles thématiques dans la validation scientifique des lots de données sous Ginco, – assurer l'animation et le secrétariat du Comité technique, – mettre en œuvre les évolutions techniques nécessaires au bon fonctionnement de la « plateforme » qui sont de niveau régional, – assurer la maintenance, l'évolution, l'animation et la mise à jour du portail de visualisation, – gérer les adhésions à la « plateforme » et le fichier des adhérents, – proposer des formations aux producteurs de données en matière de métadonnées, d'utilisation de Ginco (saisie en lignes sur le module Occtax, visualisation, extraction des données...), ou d'identifiant unique sous la forme d'un UUID pour chaque donnée versée, – promouvoir la « plateforme » auprès de tous les utilisateurs potentiels, – rédiger le rapport annuel d'activités, – rédiger avec la DREAL le dossier de demande d'habilitation nationale de la « plateforme » – encourager la valorisation des données, notamment dans le WebiSIG régional. <p><u>Co-animer, avec la DREAL, la Commission Connaissance du CRB</u> Il s'agira, en lien avec la DREAL, d'animer la Commission Connaissance du CRB. Il est identifié que cet engagement pourra n'être que provisoire, pour permettre au CEN d'être positionné sur l'animation de Commissions plus en lien avec son objet statutaire (foncier, préservation/gestion).</p>																								
Calendrier	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%;">2022</th> <th style="width: 10%;">2023</th> <th style="width: 10%;">2024</th> <th style="width: 10%;">2025</th> <th style="width: 10%;">2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mettre à jour le Portail Biodiv'Pays de la Loire</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Animer la plateforme régionale des données de biodiversité (SINP)</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Co-animer, avec la DREAL, la Commission Connaissance du CRB</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Mettre à jour le Portail Biodiv'Pays de la Loire						Animer la plateforme régionale des données de biodiversité (SINP)						Co-animer, avec la DREAL, la Commission Connaissance du CRB					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Mettre à jour le Portail Biodiv'Pays de la Loire																									
Animer la plateforme régionale des données de biodiversité (SINP)																									
Co-animer, avec la DREAL, la Commission Connaissance du CRB																									
Partenaires possibles	DREAL, Région, Conservatoire botanique national de Brest, LPO, CPIE, GRETIA, Parcs naturels régionaux, collectivités locales, OFB, ONF etc																								
Moyens mobilisables	DREAL, Région																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> – Charte des partenaires du Portail Biodiv'Pays de la Loire – Rapport d'activité annuel de la plateforme régionale des données de biodiversité 																								
Valeur cible	Sans objet																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de données visibles sur le Portail Biodiv'Pays de la Loire – Nombre de partenaires du Portail Biodiv'Pays de la Loire – Nombre de contributeurs et utilisateurs de la plateforme régionale des données – Nombre de données rassemblées sous la base de données Ginco de la plateforme régionale des données 																								

OBJECTIF 4 : DEVELOPPER DES PROGRAMMES REGIONAUX ET ANIMER DES RESEAUX D'ACTEURS

Au-delà de sa mission principale de gestionnaire d'espaces naturels et d'accompagnateur des dynamiques et acteurs locaux autour de la biodiversité, le CEN a une double vocation de montage de projets de portée régionale autour de la biodiversité et de la conservation des espaces naturels, mais aussi de mise en réseau d'acteurs intéressés par différentes thématiques.

Ainsi, le CEN a vocation à **développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions – en lien avec les partenaires** (action n°19), comme cela a déjà été fait sur les tourbières ou les coteaux. Ces programmes visent à mêler production de connaissances à l'échelle régionale, expérimentation, restauration de sites pilotes par le CEN et/ou ses partenaires, porter-à-connaissance auprès des acteurs locaux, etc.

L'axe Loire est caractérisé par une implication du CEN dans le cadre de plusieurs programmes : Natura 2000, Contrat pour la Loire et ses annexes, Pasto'Loire, etc. Il y a un réel enjeu à renforcer la synergie entre ces programmes pour **déployer des actions autour de l'axe Loire** (action n°20) qui participent de la mise en œuvre des autres actions du Plan d'actions quinquennal.

Une autre façon de mobiliser des partenaires est de rassembler dans des réseaux dédiés les acteurs concernés par une ou des thématiques communes. Ainsi, le CEN **animera le réseau régional espèces exotiques envahissantes** (action n°21) de façon à mettre en commun, partager les retours d'expérience, accompagner les partenaires dans la prise en compte des invasions biologiques, en s'appuyant sur l'amélioration des fonctionnalités écologiques et la résilience des écosystèmes. De même et notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées, le CEN continuera à **animer le Pôle des gestionnaires d'espaces naturels** (action n°22), sous réserve que les moyens nécessaires à la mise en œuvre de cette mission permettent de proposer une animation adaptée aux besoins et aux enjeux

Objectif	Niveau de priorité	Code de l'action	Action
Développer des programmes régionaux, animer des réseaux d'acteurs	1	19	Développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions en lien avec les partenaires
	1	20	Déployer des actions autour de l'axe Loire
	1	21	Animer le réseau régional espèces exotiques envahissantes
	2	22	Animer le Pôle des gestionnaires d'espaces naturels

Tableau IV : actions se rapportant à l'objectif 4

ACTION N°19 : DEVELOPPER, ANIMER, COORDONNER DES PROGRAMMES REGIONAUX D' ACTIONS EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Développer des programmes régionaux & animer des réseaux d'acteurs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 2 : Renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10% du territoire national protégé par des zones sous protection forte Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	2.11. Mettre en valeur les programmes et leurs apports pour le réseau et les autres partenaires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.4. Développer, animer et mettre en œuvre des programmes d'actions spécifiques liés à la gestion de l'espace agricole et forestier, en particulier pour les territoires de marais, coteaux secs, complexes bocagers
MISE EN ŒUVRE DE L' ACTION	
Contexte	<p>Depuis l'origine le CEN des Pays de la Loire assure l'animation des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune et des papillons <i>Maculinea</i>, élargi ensuite aux Papillons de jour.</p> <p>Pendant la période 2017-2021, le CEN a développé, animé, coordonné et mis en œuvre, avec un vaste réseau de partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Programme régional d'actions sur les tourbières, - Le Programme régional d'actions sur les coteaux. <p>Ces programmes impliquent le CEN sur le long terme et nécessitent qu'il se mobilise au moins encore pendant toute la durée de ce nouveau Plan d'actions quinquennal. Ils ont pour caractéristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'associer un vaste réseau de partenaires, qui portent des actions dans le cadre de ces programmes, - De viser à la fois la production d'éléments de connaissance, d'outils, de méthodologie intéressant le niveau régional, mais aussi la mise en œuvre d'actions et de restauration opérationnelles sur des « sites pilotes ». <p>Par ailleurs il est important que le CEN développe de nouveaux programmes d'actions, en s'appuyant notamment sur des problématiques pour lesquelles il est souvent sollicité : libre évolution, prairies alluviales, mares, géotopes notamment.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et renforcer la mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux - Animer au niveau régional les Plans nationaux d'action sur le Sonneur à ventre jaune et les Papillons de jour et accompagner la mise en œuvre des Plans de conservation de la flore menacée - Développer et mettre en œuvre au moins deux nouveaux programmes régionaux d'actions
Contenu	<p><u>Animer et renforcer la mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux</u></p> <p>Le CEN veillera à maintenir et renforcer l'effort d'animation, coordination et mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux. En particulier il veillera à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la gouvernance et la valorisation des partenaires engagés, - Mettre en œuvre des actions de préservation, restauration, gestion sur au moins 25 sites-pilotes « tourbières » et 15 sites-pilotes « coteaux », - Compiler les connaissances acquises dans des référentiels régionaux (cartographie, base de données régionales, typologie), - Renforcer l'intégration territoriale des démarches et la montée en compétence de relais locaux (insertion de volets « coteaux » et

	<p>« tourbières » dans les Contrats territoriaux, protection des sites dans les documents de planification, etc),</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser les actions engagées sur les sites pilotes, par la protection foncière, contractuelle ou réglementaire. <p><u>Animer au niveau régional les Plans nationaux d'action sur le Sonneur à ventre jaune et les Papillons de jour et accompagner la mise en œuvre des Plans de conservation de la flore menacée</u></p> <p>Le CEN poursuivra l'animation des déclinaisons régionales des Plans nationaux d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune et des Papillons de jour : mise en réseau des acteurs, impulsion d'actions de conservation ou de suivi, etc.</p> <p>Il assurera en particulier le déploiement du Plan national d'actions sur les Papillons de jour à l'échelle régionale à la façon des autres programmes régionaux animés par le CEN, c'est-à-dire en montant des projets impliquant des partenaires locaux, en associant mise à jour des connaissances (répartition, effectifs, biologie, habitats, etc) et intervention à des fins de protection des sites à enjeux et de mise en œuvre d'actions de gestion/restauration des habitats.</p> <p>Le CEN formalisera dans une convention de partenariat avec le Conservatoire botanique national de Brest son action et son rôle dans la mise en œuvre opérationnelle des Plans de conservation de la flore menacée : Messicoles, Ail des landes, Angélique des estuaires, Crypsis piquant, Ophioglosse des Açores, etc.</p> <p><u>Développer et mettre en œuvre au moins deux nouveaux programmes régionaux d'actions</u></p> <p>D'ici 2026, le CEN développera au moins un nouveau programme régional d'actions visant la conservation d'éléments du patrimoine naturel.</p> <p>Au regard des enjeux régionaux, des partenaires mobilisables, des compétences acquises par le CEN et des projets analogues développés dans d'autres régions, ces programmes pourraient porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les géotopes, - Les mares, - Les prairies et milieux alluviaux, - Les espaces en libre évolution. 																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animer et renforcer la mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Animer au niveau régional les Plans nationaux d'action sur le Sonneur à ventre jaune et les Papillons de jour et accompagner la mise en œuvre des Plans de conservation de la flore menacée</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Développer et mettre en œuvre au moins deux nouveaux programmes régionaux d'actions</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Animer et renforcer la mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux						Animer au niveau régional les Plans nationaux d'action sur le Sonneur à ventre jaune et les Papillons de jour et accompagner la mise en œuvre des Plans de conservation de la flore menacée						Développer et mettre en œuvre au moins deux nouveaux programmes régionaux d'actions					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Animer et renforcer la mise en œuvre des Programmes régionaux d'actions sur les tourbières et les coteaux																									
Animer au niveau régional les Plans nationaux d'action sur le Sonneur à ventre jaune et les Papillons de jour et accompagner la mise en œuvre des Plans de conservation de la flore menacée																									
Développer et mettre en œuvre au moins deux nouveaux programmes régionaux d'actions																									
Partenaires possibles	Conservatoire botanique national de Brest, associations de protection de la nature (LPO, CPIE, Bretagne vivante, AER, etc), Office national des forêts, Fédération régionale des chasseurs, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, etc																								
Moyens mobilisables	DREAL, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements, Mécènes, collectivités locales, Office français pour la biodiversité, etc																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Programmes/plans régionaux d'actions - Conventions/chartes partenariales signées 																								
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 2 Plans nationaux d'action déclinés - Au moins 10 plans de conservation de la flore menacée faisant l'objet d'une contribution opérationnelle du Conservatoire d'espaces naturels - Au moins 3 programmes régionaux d'actions animés et mis en œuvre, incluant au moins 40 sites pilotes restaurés, gérés, suivis 																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plans/programmes animés/mis en œuvre - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de sites pilotes restaurés, gérés, suivis 																								

ACTION N°20 : DEPLOYER DES ACTIONS AUTOUR DE L'AXE LOIRE	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Développer des programmes régionaux & animer des réseaux d'acteurs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	2.11. Mettre en valeur les programmes et leurs apports pour le réseau et pour les autres partenaires 9.1. Renforcer les partenariats et développer les démarches innovantes avec les collectivités ; renforcer la place des Conservatoires dans les politiques territoriales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.3. Développer et déployer les outils de protection et de gestion en faveur du patrimoine naturel
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	Depuis sa création, le CEN a développé de nombreuses actions autour de la vallée de la Loire en Pays de la Loire : <ul style="list-style-type: none"> - Animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes, - Co-animation en lien avec le GIP Loire-estuaire et l'ensemble des maîtres d'ouvrage et partenaires impliqués, du Contrat pour la Loire et ses annexes + mise en œuvre et valorisation des indicateurs de suivi/évaluation (volet biotique) - Déploiement du programme Pasto'Loire, notamment en Maine-et-Loire et dans la continuité des actions engagées, notamment en vallée de la Loire, - La mise en œuvre d'un programme (2017-2019) de restauration de l'écosystème alluvial de la Confluence Loire-Maine à la Corniche angevine - Construction d'une stratégie foncière sur la vallée de la Loire, - Participation aux manifestations et événements organisés par le Pôle Loire de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, - Et de nombreuses actions d'élaboration et de mise en œuvre de plans de gestion de sites naturels en lien avec différentes collectivités territoriales.
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes - Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes – Mettre en œuvre et valoriser les indicateurs de suivi (volet biotique) - Engager la labellisation RAMSAR de la Vallée de la Loire - Déployer le programme Pasto'Loire de reconquête de l'espace alluvial par la gestion pastorale - De façon générale soutenir, accompagner et mettre en œuvre, en lien avec les partenaires concernés, les actions de restauration et gestion des espaces naturels de la Vallée de la Loire en Pays de la Loire, notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur nature
Contenu	<p><u>Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes</u></p> <p>Il s'agira de poursuivre l'animation de ce site Natura 2000, pour le compte de l'Etat qui préside le comité de pilotage. Pour mémoire, la mission d'animation Natura 2000 implique notamment pour le CEN de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la contractualisation (Contrats Natura 2000, MAEC, etc), - Assister techniquement et administrativement les porteurs de projets, - Donner un avis sur les notices et évaluations d'incidence Natura 2000, - Assister et animer le Comité de pilotage, - Assurer une mission d'animation partenariale et territoriale autour du site Natura 2000 et des espèces ou habitats d'intérêt communautaire, en lien avec les objectifs statutaires du CEN. <p>NB : il est également souhaité d'étendre le site Natura 2000 et d'en mettre à jour le DOCOB (cf fiche action n°2)</p>

	<p><u>Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes – Mettre en œuvre et valoriser les indicateurs de suivi (volet biotique)</u> Il s'agira, en lien avec le GIP Loire-estuaire, les maîtres d'ouvrage concernés et les partenaires financiers, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-animer le Contrat, en particulier le volet « annexes fluviales », - Assurer un rôle de référent « biodiversité » en mobilisant des experts techniques et scientifiques dans le cadre de l'accompagnement des maîtres d'ouvrage, - Favoriser l'évaluation des actions et leurs impacts en coordonnant le volet « biologique » de l'évaluation, - Développer des actions de communication autour du programme. <p><u>Engager la labellisation RAMSAR</u> En lien, s'ils le souhaitent, avec les animateurs des sites Natura 2000 « Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau » et « Estuaire de la Loire » (voire avec les acteurs impliqués en amont des Pays de la Loire) solliciter la labellisation « Ramsar » de la Vallée de la Loire.</p> <p><u>Déployer le programme Pasto'Loire de reconquête de l'espace alluvial par la gestion pastorale</u> De conserve avec les partenaires impliqués en amont, notamment le Conservatoire d'espaces naturels de Centre-Val-de-Loire, le CEN accompagnera les éleveurs dans leurs projets de gestion pastorale de l'espace alluvial, en lien avec les acteurs locaux, notamment les gestionnaires du Domaine public fluvial, le PNR Loire-Anjou-Touraine et les collectivités locales.</p> <p><u>De façon générale soutenir, accompagner et mettre en œuvre, en lien avec les partenaires concernés, les actions de restauration et gestion des espaces naturels de la Vallée de la Loire en Pays de la Loire, notamment dans le cadre du Plan Loire Grandeur nature</u> Le CEN se mobilisera pour soutenir, accompagner et mettre en œuvre des actions de restauration et gestion des espaces naturels de la vallée de la Loire.</p>																																				
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes – Mettre en œuvre et valoriser les indicateurs de suivi (volet biotique)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Engager la labellisation RAMSAR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Déployer le programme Pasto'Loire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>De façon générale soutenir, accompagner et mettre en œuvre, les actions de restauration et gestion des espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes						Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes – Mettre en œuvre et valoriser les indicateurs de suivi (volet biotique)						Engager la labellisation RAMSAR						Déployer le programme Pasto'Loire						De façon générale soutenir, accompagner et mettre en œuvre, les actions de restauration et gestion des espaces naturels					
	2022	2023	2024	2025	2026																																
Animer les sites Natura 2000 de la Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes																																					
Co-animer le Contrat pour la Loire et ses annexes – Mettre en œuvre et valoriser les indicateurs de suivi (volet biotique)																																					
Engager la labellisation RAMSAR																																					
Déployer le programme Pasto'Loire																																					
De façon générale soutenir, accompagner et mettre en œuvre, les actions de restauration et gestion des espaces naturels																																					
Partenaires possibles	Etat, collectivités locales, GIP Loire-estuaire, Voies navigables de France, PNR Loire-Anjou-Touraine, Départements, Etablissement public Loire, Grand Port Maritime de Nantes/Saint-Nazaire, Mission Val-de-Loire, Fédérations de pêche, associations locales, Zone Atelier Loire etc																																				
Moyens mobilisables	Etat, Région, FEDER Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements de Maine-et-Loire et Loire-Atlantique																																				
SUIVI/EVALUATION																																					
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																																				
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Marchés d'animation Natura 2000 signés - Contrat pour la Loire et ses annexes signé - Conventions avec des agriculteurs et l'Etat sur le domaine public - Notices de gestion éco-pastorales 																																				
Valeur cible	<i>Sans objet</i>																																				
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Surface faisant l'objet d'une animation Natura 2000 par le CEN - Nombre d'exploitants engagés en MAEC dans le site Natura 2000 - Taux de mise en œuvre des actions prévues dans le Contrat pour la Loire et ses annexes - Nombre d'agriculteurs accompagnés dans le cadre du programme Pasto'Loire - Surface labellisée RAMSAR 																																				

ACTION N°21 : ANIMER LE RESEAU REGIONAL « ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES »

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Développer des programmes régionaux & animer des réseaux d'acteurs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	1.6. Mieux gérer les espèces exotiques envahissantes, en particulier dans les territoires insulaires, et valoriser les espèces locales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	2.2. Structurer et animer les réseaux d'acteurs
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.6. Accompagner les liens et les complémentarités avec les collectivités, les associations et autres partenaires 10.3. Renforcer les boîtes à outils, fiches techniques et veille documentaire pour les Conservatoires et leurs partenaires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.2. Structurer et animer les réseaux d'acteurs

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Depuis sa création le CEN assure l'animation du réseau régional « Espèces exotiques envahissantes » qui rassemble près d'une centaine de partenaires. Le réseau EEE des Pays de la Loire a vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les échanges d'expériences entre gestionnaires ainsi que le développement des connaissances ; - Valoriser, structurer et mobiliser les ressources du réseau ; - Donner les moyens aux décideurs publics et privé de disposer d'une expertise permettant d'agir avec discernement ; - Informer, former et sensibiliser sur les enjeux liés aux invasions biologiques ; - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale EEE (avec objectifs et moyens définis) en déclinaison de la stratégie nationale EEE. <p>Ce réseau se distingue aussi bien par le nombre important d'organismes qui y participent activement, que par leur diversité (une centaine d'associations, collectivités, syndicats, services de l'Etat...), avec notamment l'arrivée récente dans ce réseau de structures compétentes sur la gestion des milieux naturels permettant une approche globale intégrant les diverses fonctionnalités des milieux.</p> <p>Un premier programme triennal d'actions 2019-2021 a été mis en œuvre.</p> <p>Le CEN a pour principales missions de développer et structurer le réseau de façon à mutualiser les compétences pour répondre aux enjeux liés aux espèces exotiques envahissantes en lien avec la stratégie nationale et la stratégie du bassin Loire-Bretagne.</p> <p>L'engagement du CEN sur les espèces exotiques envahissantes repose sur des principes tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privilégier une évaluation multicritère des enjeux en intégrant les invasions biologiques dans le cadre d'une approche globale des milieux et de leurs usages ; - Favoriser une prise de décision fondée sur une évaluation des risques et la définition d'objectifs de gestion. <p>De façon générale, le CEN privilégie l'amélioration des fonctionnalités et de la résilience d'écosystème pour limiter l'impact des invasions biologiques, selon une approche de type « Solutions fondées sur la nature ».</p> <p>Outre l'animation et la coordination du réseau à l'échelle régionale, le CEN accompagne les collectivités et gestionnaires d'espaces naturels pour la gestion des dynamiques d'invasions biologiques.</p>
-----------------	--

Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Animer et structurer le réseau EEE des Pays de la Loire - Accompagner et assister les maîtres d'ouvrages (collectivités, gestionnaires) pour la gestion des invasions biologiques (cas par cas/stratégies territoriales). 					
Contenu	<p><u>Animer et structurer le réseau EEE des Pays de la Loire</u> Le CEN veillera à maintenir l'effort d'animation, du réseau régional « Espèces exotiques envahissantes ». En particulier, le Conservatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborera un nouveau programme triennal d'actions 2022-2024 - Publiera et animera la Charte régionale construite par le réseau - Visera à doter le réseau d'une gouvernance pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies régionales (en déclinaison de la stratégie nationale) - Animera le réseau technique (Lettre d'info, fiches retours d'expériences, Groupes de travail thématiques, structuration de dispositifs et outils techniques, facilité la mise en œuvre de programmes de recherche, organisation de la plénière et de journées techniques...) - Développera des actions de sensibilisation et de formation <p><u>Accompagner et assister les maîtres d'ouvrages (collectivités, gestionnaires) pour la gestion des invasions biologiques (cas par cas/stratégies territoriales).</u> Le CEN poursuivra l'accompagnement des gestionnaires et acteurs locaux pour la gestion des problématiques liées aux invasions biologiques. Pour cela le Conservatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettra en œuvre le dispositif « détection précoce – réaction rapide » - Assistera les maîtres d'ouvrage à la définition de plan de gestion « EEE » et de stratégies territoriales - Apportera une expertise relative à la gestion des invasions biologiques dans une logique d'amélioration de la fonctionnalité et de la résilience des écosystèmes 					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Animer le réseau régional « Espèces exotiques envahissantes »					
	Accompagner les acteurs locaux dans la prise en compte de la problématique « espèces exotiques envahissantes »					
Partenaires possibles	Conservatoire botanique national de Brest, Fédérations de pêche, OFB, DREAL et services de l'Etat, associations de protection de la nature, collectivités locales et syndicats de bassin versant, EPTB, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels etc					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, FEDER Pays de la Loire ou Plan Loire, Départements, autres collectivités locales					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions/chartes partenariales signées - Comptes-rendus des échanges 					
Valeur cible	Sans objet					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires mobilisés - Nombre de problématiques/cas locaux d'invasions biologiques ayant fait l'objet d'un accompagnement par le CEN 					

ACTION N°22 : ANIMER LE POLE DES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Développer des programmes régionaux & animer des réseaux d'acteurs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.6. Accompagner les liens et les complémentarités avec les collectivités, les associations et autres partenaires 10.3. Renforcer les boîtes à outils, fiches techniques et veille documentaire pour les Conservatoires et leurs partenaires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	2.2. Structurer et animer les réseaux d'acteurs
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>A partir de 2019, en s'appuyant sur les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels co-organisées chaque année avec la LPO, le CEN a lancé l'animation d'un « Pôle des gestionnaires d'espaces naturels », notamment ceux impliqués sur les aires protégées.</p> <p>Ce « Pôle des gestionnaires d'espaces naturels » s'articule aujourd'hui autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'un annuaire des gestionnaires d'espaces, - Des Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire, co-organisées chaque année avec la LPO Pays de la Loire, - De différents événements (formations, « petits-déjeuners », ateliers de travail, etc) proposés aux gestionnaires d'espaces naturels chaque année. <p>Il y a un enjeu à conforter ce Pôle des gestionnaires et de l'ancrer dans le réseau des acteurs, gestionnaires et autres partenaires.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels - Organiser chaque année avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire - Organiser différents événements à destination des gestionnaires d'espaces naturels
Contenu	<p><u>Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels</u> Le CEN veillera à mettre à jour l'annuaire régional des gestionnaires d'espaces naturels, notamment ceux impliqués sur les aires protégées. Cet annuaire des gestionnaires, à ce stade hébergé dans l'extranet du site internet du CEN, pourra être mis en ligne sur un site dédié.</p> <p><u>Organiser chaque année avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire</u> Dans la continuité du partenariat initié depuis 2017, le CEN organisera, en lien avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire.</p> <p>Celles-ci ont vocation à permettre le croisement des naturalistes et des gestionnaires d'espaces naturels dans une logique de mise en commun des retours d'expérience, des projets, etc.</p> <p><u>Organiser différents événements à destination des gestionnaires d'espaces naturels</u> Dans la continuité des actions développées en 2020-2021, le CEN proposera différentes actions de mise en réseau des acteurs : rendez-vous des gestionnaires, actions de formation, ateliers thématiques, etc</p>

	<p>Les actions mises en œuvre dans le cadre du Pôle des gestionnaires seront aussi l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de valoriser et faire du lien avec d'autres Centres de ressources : OFB, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Pôles-relais zones humides, etc - de renforcer les collaborations entre gestionnaires et le monde de la recherche. 																								
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Organiser chaque année avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Organiser différents événements à destination des gestionnaires d'espaces naturels</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels						Organiser chaque année avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire						Organiser différents événements à destination des gestionnaires d'espaces naturels					
	2022	2023	2024	2025	2026																				
Mettre à jour l'annuaire des gestionnaires d'espaces naturels																									
Organiser chaque année avec la Coordination régionale LPO les Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire																									
Organiser différents événements à destination des gestionnaires d'espaces naturels																									
Partenaires possibles	Coordination régionale LPO, associations locales, Départements, Conservatoire du littoral, gestionnaires d'espaces naturels, Office français pour la biodiversité, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Pôles-relais zones humides, Conseil scientifique etc																								
Moyens mobilisables	DREAL, Région																								
SUIVI/EVALUATION																									
Niveau de priorité	1 : action prioritaire																								
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Charte partenariale du Pôle des gestionnaires - Comptes-rendus des échanges 																								
Valeur cible	Sans objet																								
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de gestionnaires impliqués dans le Pôle des gestionnaires - Nombre d'événements proposés et de participants 																								

OBJECTIF 5 : RECONNECTER A LA NATURE, RENFORCER L'ASSISE CITOYENNE & VALORISER LE RÔLE SOCIAL DU CEN

Les sites protégés et gérés par le CEN ont vocation, lorsque cela est pertinent (en fonction des enjeux écologiques, du statut de la maîtrise foncière et des usages, du dimensionnement des sites) à être ouverts au public, dans le cadre d'événements bien déterminés ou en accès libres. Ils constituent en effet une opportunité de reconnexion à la nature dans une société de plus en plus urbaine ou péri-urbaine. Il s'agira donc de **recevoir le public et aménager les sites** (action n°23).

Afin de renforcer l'interaction entre l'activité de gestion des sites et le tissu local, la mobilisation du bénévolat semble être une voie à explorer, en lien avec la dimension associative du CEN. Celui-ci cherchera donc à **installer des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN** (action n°24), à l'instar de ce qui a été développé par d'autres CEN en France.

Dans le même esprit il y a un enjeu à valoriser le statut associatif du CEN et la capacité de mobilisation de la société civile qu'il permet. Cela a d'ailleurs renforcé la prééminence du statut associatif dans la nouvelle charte des CEN. Pour renforcer le lien entre les habitants des Pays de la Loire, mais aussi les collectivités locales, les associations, les entreprises, le patrimoine naturel et les actions engagées par le CEN en particulier, on cherchera à **Consolider un réseau d'au moins 1000 adhérents, donateurs ou bénévoles** (action n°25).

Enfin, la mise en œuvre du précédent Plan d'actions quinquennal a montré le rôle du CEN en matière économique, notamment par la mobilisation d'entreprises locales pour la mise en œuvre de travaux de restauration ou d'entretien. C'est d'ailleurs à ce titre que plusieurs projets du CEN ont été soutenus dans le cadre du Plan de relance du gouvernement. Le CEN a également un rôle social, en collaborant régulièrement avec des entreprises intervenant dans le champ de l'insertion, en formant stagiaires et apprentis, en accueillant des volontaires en service civique etc. Dans cette dynamique, il s'agira donc de continuer à **valoriser et renforcer la dimension sociale et inclusive du CEN** (action n°26) (*Tableau V : actions se rapportant à l'objectif 5*).

Objectif	Niveau de priorité	Code de l'action	Actions
Renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN, faire des sites gérés des lieux de reconnexion à la nature	1	23	Recevoir le public et aménager les sites
	1	24	Installer des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN
	1	25	Consolider un réseau d'au moins 1000 adhérents, donateurs ou bénévoles
	2	26	Valoriser et renforcer la dimension sociale et inclusive du CEN

Tableau V : actions se rapportant à l'objectif 5

ACTION N°23 : RECEVOIR LE PUBLIC ET AMENAGER LES SITES

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de connexion de la société, et notamment des jeunes, à la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	8.2. Mieux connecter les jeunes à la nature 8.4. Prendre en compte la biodiversité dans les pratiques sportives, culturelles et touristiques 9.1. Renforcer la formation des élèves à la préservation de la biodiversité en privilégiant la connexion à la nature
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	7.1. Développer une stratégie d'attachement aux Conservatoires via le réseau de sites et l'émotion à la nature
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	7.2. Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Parmi les 24 sites gérés par le CEN, un seul est réellement aménagé pour permettre un accueil et une sensibilisation du public en visite libre avec des équipements (cheminement et signalétique notamment) adaptés : la Ferme de la Maison Neuve (85), via le Sentier de la Hulotte. Sept autres sites peuvent être approchés ou parcourus depuis la voirie communale mais sans équipements dédiés permettant l'information du public, la mise en valeur de l'action du CEN et l'interprétation du paysage. Il y a un enjeu à identifier les sites gérés par le CEN qui peuvent être librement ouverts au public (au regard des enjeux écologiques, des problématiques de sécurité, du statut de la maîtrise foncière et d'usage, etc) et à y déployer des aménagements et équipement adaptés.</p> <p>Entre 2017 et 2019, le CEN a accueilli et sensibilisé plus de 510 personnes sur les différents sites naturels dont il a la gestion. En 2020-2021, des sorties ont été également proposées mais le nombre d'animations proposé et le public mobilisés s'avère moins nombreux en raison de la crise sanitaire qui a compliqué l'organisation de ce type d'événements. Ces sorties et animations sont principalement organisées par le CEN lui-même. Elles s'inscrivent parfois dans le cadre de cycles de manifestations de portée départementale (programme de sorties des Espaces naturels sensibles) régionale (Pays de la Loire grandeur nature) ou nationale (Journées mondiales des zones humides, Journée du patrimoine, Fréquence Grenouille, Chantiers d'automne, etc).</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager au moins 3 sites naturels pour permettre au public d'y accéder en visite libre, en veillant à la bonne articulation avec les enjeux locaux - Organiser des sorties de découverte des sites gérés par le CEN - Valoriser les partenaires locaux et promouvoir les actions et partenariats engagés auprès des habitants et riverains - Labelliser au moins un site naturel géré par le CEN en « aire terrestre éducative »
Contenu	<p><u>Aménager au moins 3 sites pour permettre au public d'y accéder en visite libre, en veillant à la bonne articulation avec les enjeux locaux</u></p> <p>Aménager 3 sites naturels pour permettre un accès du public dans de bonnes conditions, en visite libre, en tenant des particularités et de la sensibilité de chaque site concerné.</p> <p>Sont susceptibles d'être ouverts et aménagés pour l'accueil du public les sites ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En Sarthe : les Réserves naturelles régionales des Prairies et roselière des Dureaux, des bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière, du Plateau et coteau de Tessé et la Colline du Rocher. - En Maine-et-Loire : le Coteau de la Galicheraie.

	<ul style="list-style-type: none"> - En Vendée : les zones humides du Saut-de-la-Carpe et de la Petite Boissière. <p>Les aménagements seront à appréhender au cas par cas mais pourront comprendre notamment en fonction de la configuration des sites et des nécessités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La matérialisation voire l'aménagement de zones de stationnement privilégiées, - La matérialisation des cheminements et voies de découverte piétonnes des sites (définition des emprises, clôtures, platelages éventuels, etc), - L'installation d'observatoires, plateformes d'observation du paysage, palissades d'observation, - La conception et la pose de panneaux signalétiques ou autres dispositifs pédagogiques. <p>Organiser des sorties de découverte des sites gérés par le CEN Il s'agira d'élaborer et mettre en œuvre chaque année un programme d'animations permettant au public d'accéder aux sites gérés et d'être sensibilisé à la biodiversité et à la gestion d'espaces naturels. Ces animations seront mises en œuvre par le CEN lui-même ou par ses partenaires, en veillant à partager le contenu des messages délivrés en amont. Ce programme devra faire l'objet d'une communication adaptée afin d'atteindre la cible de 1000 participants en cinq ans (soit 200/an).</p> <p>Valoriser les partenaires locaux et promouvoir les actions et partenariats engagés auprès des habitants et riverains Les sorties et animations engagées sur les sites gérés par le CEN :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourront être confiées à des partenaires associatifs locaux : CPIE, LPO, EDENN, etc - Seront l'occasion de convier les partenaires locaux : élus locaux, mécènes, agriculteurs et leurs familles, associations locales, de manière à mettre en valeur les actions et partenariats engagés, - Feront l'objet d'une communication auprès des habitants afin d'optimiser l'appropriation des sites et des actions par la population. - Seront aussi l'opportunité de valoriser les produits issus de la gestion des terrains directement concernés, en mettant en valeur les personnes impliquées, notamment les agriculteurs. <p>Labelliser au moins un site naturel géré par le CEN en « aire terrestre éducative » Issu de l'expérience développée autour des aires marines protégées, un réseau d'aires terrestres éducatives est en cours de déploiement par l'Office français pour la biodiversité, après une première phase expérimentale en 2018-2019. Il vise à construire un réseau de sites naturels où sont mis en œuvre des programmes de collaboration avec les scolaires. Le CEN visera la labellisation d'au moins une aire terrestre éducative parmi les sites qu'il gère. Cette labellisation pourra impliquer des partenaires associatifs locaux.</p>																														
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Aménager au moins 3 sites pour permettre au public d'y accéder en visite libre</td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Organiser des sorties de découverte des sites gérés par le CEN</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Valoriser les partenaires locaux et promouvoir les actions et partenariats engagés auprès des habitants et riverains</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Labelliser au moins un site naturel géré par le CEN en « aire terrestre éducative »</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Aménager au moins 3 sites pour permettre au public d'y accéder en visite libre						Organiser des sorties de découverte des sites gérés par le CEN						Valoriser les partenaires locaux et promouvoir les actions et partenariats engagés auprès des habitants et riverains						Labelliser au moins un site naturel géré par le CEN en « aire terrestre éducative »					
	2022	2023	2024	2025	2026																										
Aménager au moins 3 sites pour permettre au public d'y accéder en visite libre																															
Organiser des sorties de découverte des sites gérés par le CEN																															
Valoriser les partenaires locaux et promouvoir les actions et partenariats engagés auprès des habitants et riverains																															
Labelliser au moins un site naturel géré par le CEN en « aire terrestre éducative »																															
Partenaires possibles	Architecte DPLG, paysagiste-conseil, maître d'œuvre spécialisé, entreprises d'insertion, CPIE, LPO, PNR, Départements, OFB, etc																														
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, LIFE, Départements, Mécènes/Fondations, collectivités locales																														
SUIVI/EVALUATION																															

Niveau de priorité	1 : action prioritaire
Livrable(s)	– Aménagements/équipements réalisés et mis en œuvre
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> – Au moins 3 sites équipés/aménagés – Au moins 1 000 personnes accueillies/sensibilisées – Au moins 1 site labellisé « aires terrestres éducatives » – 1 ETP orienté sur la vie associative, l'animation et la communication
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de sites équipés/aménagés – Nombre de personnes accueillies/sensibilisées – Nombre de sites labellisés « aires terrestres éducatives »

ACTION N°24 : INSTALLER DES CONSERVATEURS BENEVOLES SUR LES SITES GERES PAR LE CEN	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	8.1. Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de connexion de la société, et notamment des jeunes, à la nature
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	4.4. Aider à la structuration du réseau de bénévoles et accompagner l'amélioration du statut du bénévolat, en favorisant l'implication et la valorisation des contributions 4.5. Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	7.2. Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>La gestion d'un réseau de sites naturels placés sous la maîtrise foncière et d'usage du CEN nécessite la mobilisation d'équipe salariée chargée d'élaborer et mettre en œuvre une gestion adaptée des habitats et des espèces.</p> <p>En complément de cette équipe technique, il peut être pertinent d'installer des « conservateurs bénévoles », choisis parmi les adhérents du CEN désireux de s'impliquer. De nombreux CEN animent un réseau de conservateurs bénévoles qui assurent une présence régulière et de proximité.</p> <p>En lien avec l'élargissement de l'intervention du CEN sur un plus grand nombre de sites naturels, il semble pertinent de s'appuyer sur ce type de relais locaux.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une Charte du Conservateur bénévole - Désigner des Conservateurs bénévoles - Animer le réseau des Conservateurs bénévoles
Contenu	<p><u>Elaborer une Charte du Conservateur bénévole</u> Cette Charte matérialisera les droits et devoirs du Conservateur bénévole et l'engagement du CEN pour l'accompagner dans sa mission.</p> <p>Celle-ci précisera que les Conservateurs seront choisis par le Conseil d'administration parmi les adhérents volontaires, définira la nature de leur relation avec le(s) salarié(s) référent(s) pour le site considéré.</p> <p>Elle identifiera les missions susceptibles d'être remplies par le Conservateur. Celles-ci seront à préciser au cas par cas en fonction du profil de la personne et des caractéristiques du site mais pourront notamment porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une surveillance régulière du site, - La réalisation d'observation naturaliste sur le site, voire la mise en œuvre de suivis plus fins/réguliers, - La réalisation de « petites » actions de gestion, - Eventuellement, la prise en main d'animations/sorties « nature » ou chantiers de bénévoles, le maintien d'un minimum de contacts avec des partenaires locaux, etc - Etc. <p><u>Identifier des Conservateurs bénévoles</u> Pour les différents sites naturels gérés par le CEN, le Conseil d'administration pourra désigner des Conservateurs bénévoles, en fonction :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Des caractéristiques du site naturel, du contexte local, des relations partenariales, etc - Des compétences, connaissances et souhaits du ou des candidats. <p>Animer le réseau des Conservateurs bénévoles Afin d'accompagner les Conservateurs bénévoles dans la mise en œuvre de leur fonction, de lancer une dynamique à l'échelle départementale ou régionale, de renforcer le binôme Conservateur bénévole/salarié et de veiller à la bonne cohérence de la démarche, le CEN animera le réseau des Conservateurs bénévoles avec au moins l'organisation d'un rendez-vous annuel (à l'échelle départementale ou régionale).</p>					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Elaborer une Charte du Conservateur bénévole					
	Identifier des Conservateurs bénévoles					
	Animer le réseau des Conservateurs bénévoles					
Partenaires possibles	Associations, collectivités locales					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, Départements, collectivités locales					
SUIVI/EVALUATION						
Rang de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	- Charte du Conservateur bénévole					
Valeur cible	- 100% des sites qui le permettent « affectés » à un Conservateur bénévole					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites pour lesquels un Conservateur bénévole a été désigné - Nombre de Conservateurs bénévoles désignés 					

ACTION N°25 : CONSOLIDER UN RESEAU D'AU MOINS 1000 ADHERENTS, BENEVOLES OU DONATEURS	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	8.1. Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 12 : Faire des aires protégées des lieux privilégiés de connexion de la société, et notamment des jeunes, à la nature
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	4.4. Aider à la structuration du réseau de bénévoles et accompagner l'amélioration du statut du bénévolat, en favorisant l'implication et la valorisation des contributions 4.5. Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	7.2. Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>En 2021, le nombre d'adhérents du CEN s'élevait à 127 (tous collègues confondus : particuliers, associations, collectivités, entreprises et acteurs économiques, etc). Il a augmenté en 2020-2021, en lien avec une politique de communication plus ciblée et plus dynamique.</p> <p>Afin de promouvoir le statut associatif du CEN et de veiller à son ancrage local et au renforcement de son assise citoyenne, il y a un enjeu à renforcer la dynamique d'adhésion.</p> <p>De la même façon, l'animation de la vie associative et de la communication CEN doit être l'occasion d'élargir, au-delà du seul nombre d'adhérents, le nombre de bénévoles et de donateurs soutenant régulièrement l'action du CEN.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une campagne annuelle d'adhésion incitative - Organiser chaque année au moins un chantier de bénévoles par département - Lancer chaque année une campagne d'appel à dons
Contenu	<p><u>Développer une campagne annuelle d'adhésion incitative</u> Afin d'encourager l'adhésion au CEN, celui-ci lancera chaque année une campagne de communication visant à renforcer l'adhésion et inciter à l'implication des différents types d'adhérents, notamment les particuliers.</p> <p>Cette campagne permettra aux adhérents potentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'identifier l'ampleur et l'utilité de l'action du CEN, - De faire le lien entre les lieux de vie des adhérents et la proximité des sites gérés par le CEN, - D'envisager la façon dont chacun peut s'engager au sein du CEN : participation à des animations, chantiers de bénévoles, implication comme Conservateur bénévole etc. <p><u>Organiser chaque année au moins un chantier de bénévoles par département</u> Le CEN organisera chaque année un chantier de bénévoles par département, sur les sites qu'il gère. Cet événement sera l'occasion de mobiliser des bénévoles et des partenaires locaux, notamment les associations et collectivités locales.</p> <p><u>Lancer chaque année une campagne d'appel à dons (crowd-funding)</u> Dans le but de sensibiliser la société à l'enjeu de préserver les sites naturels remarquables, de renforcer l'attachement des adhérents, bénévoles, partenaires au CEN, mais aussi de consolider le plan de financement de certaines actions, le CEN lancera chaque année une campagne d'appel à dons. Celle-ci</p>

	sera fléchée en priorité sur un projet d'acquisition ou de restauration d'un site naturel, en valorisant la proximité des sites gérés.					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Développer une campagne annuelle d'adhésion incitative					
	Organiser chaque année au moins un chantier de bénévoles par département					
	Lancer chaque année une campagne d'appel à dons (crowd-funding)					
Partenaires possibles	Associations, collectivités locales, entreprises et acteurs économiques, particuliers					
Moyens mobilisables						
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	-					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - 1 000 adhérents en 2026 - 1 chantier de bénévoles/département/an - Au moins 100 donateurs/an 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'adhérents - Nombre de chantiers de bénévoles organisés et nombre de participants - Nombre de donateurs et montants rassemblés 					

ACTION N°26 : VALORISER ET RENFORCER LA DIMENSION SOCIALE ET INCLUSIVE DU CEN

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES

Objectif du Plan d'action quinquennal	Reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	8.1. Reconnaître, valoriser, inciter et rendre compte des engagements volontaires individuels et collectifs
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 12 : Faire des aires protégées les lieux privilégiés de connexion de la société, et notamment des jeunes, à la nature
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	4.5. Développer des messages et des actions nationales sur la possibilité de s'engager concrètement dans les Conservatoires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	7.2. Développer des actions de sensibilisation et de mobilisation des ligériens autour de la biodiversité

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Contexte	<p>Entre 2017 et 2021, le CEN a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financé à hauteur de plus de 160 000 € des entreprises de travaux en espaces naturels intervenant dans le champ de l'insertion sociale, - Accueilli et formé 4 alternants ou apprentis, 18 stagiaires et 16 volontaires en service civique. <p>Toutes ces actions constituent une contribution du CEN à l'inclusion et l'insertion sociale des personnes, en lien avec la préservation du patrimoine naturel.</p> <p>En 2022, le CEN est en cours d'habilitation à accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt généraux (TIG) pour les juridictions d'Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Mans, Laval et Saumur.</p>					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale - Accueillir et former des alternants, apprentis, stagiaires et volontaires en service civique - Accueillir des personnes condamnées à l'exécution de travaux d'intérêt généraux. 					
Contenu	<p><u>Mobiliser les entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale</u> Lorsque le CEN externalisera des travaux de restauration et de gestion d'espaces naturels, il missionnera de façon privilégiée les entreprises de travaux intervenant dans le champ de l'insertion sociale. Pour cela le CEN inclura dans les marchés et prestations qu'il passera une clause d'insertion sociale.</p> <p><u>Accueillir et former des alternants, apprentis, stagiaires et volontaires en service civique</u> Le CEN recrutera chaque année au moins 3 stagiaires en leur proposant des missions en lien avec leur niveau de formation et projet professionnel. En fonction des besoins et des candidatures, il pourra aussi recruter des personnes en apprentissage ou formation par alternance. Enfin le CEN renouvellera régulièrement son agrément pour recevoir des volontaires en service civique et proposera des missions régulières dans ce cadre.</p> <p><u>Accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt généraux</u> En lien avec le Ministère de la Justice, le CEN proposera d'organiser des chantiers d'entretien, nettoyage, restauration de sites naturels en sollicitant l'implication de personnes condamnées à l'exécution de travaux d'intérêt généraux.</p>					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Mobiliser les entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale					
	Accueillir et former des alternants, apprentis, stagiaires et volontaires en service civique					

	Accueillir des personnes condamnées à des travaux d'intérêt généraux					
Partenaires possibles	Entreprises d'insertion sociale, Ministère de la Justice/Agence nationale du TIG, Agence nationale du Service civique, Uniformation, Organismes de formation					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, FEDER, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements, etc					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	2 : action complémentaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Factures réglées des entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale - Conventions de stage, contrats d'apprentissage, etc - Comptes-rendus des actions organisées dans le cadre de TIG 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 stagiaires accueillis chaque année - Au moins un chantier/an/département mis en œuvre dans le cadre de TIG 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises intervenant dans le champ de l'insertion sociale missionnées et montants réglés - Nombre de stagiaires, apprentis, volontaires en service civique accueillis - Nombre de personnes condamnées à des TIG accueillies 					

ACTIONS TRANSVERSALES

Pour mettre en œuvre les 26 actions présentées auparavant, il apparaît nécessaire, de façon transversale, d'organiser les moyens pour répondre à l'ambition de ce Plan d'actions quinquennal.

Ainsi, le déploiement d'une politique de protection foncière et de gestion d'espaces naturels, mais aussi la mise en œuvre de programmes régionaux ou locaux, le renforcement des fondamentaux scientifiques, de la vie associative et de la communication supposent la mobilisation de moyens humains et financiers nouveaux. Il est donc nécessaire de **consolider et diversifier les ressources financières du CEN** (action n°27).

Pour renforcer la reconnaissance du CEN aux différentes échelles territoriales et faire avancer les objectifs qu'il s'est donné en matière de conservation de la biodiversité et de protection/gestion d'espaces naturels, il y a lieu d'**assurer une représentation dans les instances locales, départementales et régionales et de formaliser les partenariats avec les principaux acteurs** (action n°28).

Le CEN est par ailleurs fort de son appartenance au réseau national des Conservatoire d'espaces naturels, qui lui a permis de rapidement se développer en s'appuyant sur 40 ans d'acquis développés dans toutes les régions de France. Parmi les nombreux temps forts qui jalonnent la vie de ce réseau, celui des Congrès et Séminaires nationaux est toujours particulièrement attendu et remarquable tant il contribue à rassembler les équipes et bénévoles, et assure au territoire d'accueil un coup de projecteur salubre sur les actions engagées. C'est dans cet esprit que le CEN se propose d'**accueillir un Congrès et participer activement à la vie du réseau des CEN** (action n°29).

Enfin, et dans la perspective du renouvellement de l'agrément en 2027, le CEN s'organisera pour **suivre et évaluer le PAQ 2022-2026 et élaborer un PAQ 2027-2031** (action n°30) (Tableau VI : actions transversales).

Objectif	Priorité	Code de l'action	Actions
Actions transversales	1	27	Consolider et diversifier les ressources financières
	2	28	Assurer une représentation dans les instances locales, départementales et régionales & formaliser les partenariats avec les principaux acteurs
	1	29	Accueillir un Congrès et participer activement à la vie du réseau des CEN
	1	30	Suivre et évaluer le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 et élaborer un Plan d'actions quinquennal 2027-2031 – solliciter le renouvellement de l'agrément

Tableau VI : actions transversales

ACTION N°27 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES FINANCIERES	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Actions transversales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	13.2. Clarifier et adapter les modalités et responsabilités de mise en oeuvre des financements dédiés à la biodiversité 14.2. Mobiliser les financements volontaires des entreprises pour soutenir des projets favorables à la biodiversité 14.5. Optimiser l'articulation des financements mis en œuvre à l'échelle régionale
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 15 : Consolider le financement des aires protégées
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	3.1. Accompagner l'évolution du modèle économique du réseau dans le respect des valeurs de la charte des Conservatoires 3.2. Anticiper et s'adapter aux mutations de la société et des sources de financement 3.3. Contribuer à la sécurisation des fonds publics et l'accès aux subventions 3.4. Contribuer à faciliter et optimiser la mobilisation des fonds européens 3.7. Développer le mécénat et fournir des outils aux Conservatoires pour les développer localement et les mutualiser 3.9. Développer une stratégie pour mobiliser la philanthropie
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	6.1. Structurer un groupe des financeurs et mettre en place des outils mutualisés 4.1. Structurer et développer un réseau "entreprises et biodiversité" comportant un volet mécénat
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	Les moyens financiers mobilisés par le CEN sont allés en augmentant et en se diversifiant sur la période 2017-2021. C'est le fruit d'une intense mobilisation du CEN et de l'intérêt que portent à son action que les partenaires financiers qui a permis de faire intervenir dans le budget du CEN de nouveaux contributeurs et modes de financement : fonds LIFE, Département de Maine-et-Loire, Office français de la biodiversité, Mécènes, donateurs dans le cadre d'opérations d'appel à dons, maîtres d'ouvrage de mesures compensatoires etc. Néanmoins, pour se mettre en cohérence avec l'ambition de ce nouveau Plan d'actions quinquennal, il y a lieu de poursuivre la consolidation et la diversification des ressources financières
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les conventions pluri-annuelles d'objectifs avec la DREAL et la Région - Mettre en œuvre des conventions pluri-annuelles d'objectifs ou conventions de coopération avec les Départements et collectivités locales - Mobiliser les autres fonds publics (Agence de l'eau, LIFE, FEDER/FEADER, etc) en tenant compte de leur impact budgétaire et sur la trésorerie - Maintenir un haut-niveau de veille sur les appels à projet - Développer le mécénat avec les entreprises et Fondations - Expérimenter des modes de financement originaux : paiement pour services environnementaux (PSE), labellisation bas-carbone, etc. - Dégager un excédent budgétaire annuel pour consolider les fonds propres et dégager une capacité d'investissement
Contenu	<p><u>Renouveler les conventions pluri-annuelles d'objectifs avec la DREAL et la Région</u> Il s'agira de renouveler, en 2022 pour mise en œuvre à partir de 2023, les conventions pluriannuelles d'objectif (CPO) qui lient le CEN à la DREAL et à la Région des Pays de la Loire, pour une période de 3 (Région) à 5 ans (DREAL).</p> <p><u>Mettre en œuvre des conventions pluri-annuelles d'objectifs ou conventions de coopération avec les Départements et collectivités locales</u> Les collectivités locales, notamment les Départements, EPCI et et Communes sont d'autres partenaires privilégiées du CEN. Leur participation aux actions portées par le CEN sur leurs territoires est recherchée. Celle-ci pourra prendre la</p>

	<p>forme de CPO ou conventions de coopération, en visant la pluri-annualité, gage de la pérennité et de la lisibilité des actions.</p> <p><u>Mobiliser les autres fonds publics (Agence de l'eau, LIFE, FEDER/FEADER, etc) en tenant compte de leur impact budgétaire et sur la trésorerie</u> Le CEN maintiendra par ailleurs son implication dans la mobilisation des autres fonds publics, notamment européens. Toutefois son engagement en la matière pourra être limité par les règles d'éligibilité des dépenses (notamment sur les frais de fonctionnement indirects et de personnel) ou bien encore par l'impact possible de ces fonds sur la trésorerie de l'association.</p> <p><u>Maintenir un haut niveau de veille sur les appels à projet</u> A l'instar d'actions déjà développées dans ce cadre par le passé (avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Département de Maine-et-Loire, l'OFB, etc) le CEN restera en veille afin de répondre aux appels à projets susceptibles de soutenir des actions et projets qu'il porte.</p> <p><u>Développer le mécénat avec les entreprises et Fondations</u> Le mécénat d'entreprises et de Fondations sera recherché pour soutenir les actions et projets du CEN, en s'appuyant notamment sur les nombreuses collaborations réussies : Fondation du patrimoine, Fondation EDF, Fondation RTE, Fondation Terre de liens, Société La Boulangère Bio, soutien de bureaux d'étude, etc.</p> <p><u>Expérimenter des modes de financement originaux : paiement pour services environnementaux (PSE), labellisation bas-carbone, etc.</u> Participer à des expérimentations sur les modes de financement innovants.</p> <p><u>Dégager un excédent budgétaire annuel pour consolider les fonds propres et dégager une capacité d'investissement</u> Il s'agira de dégager un excédent budgétaire annuel qui permettra de consolider les fonds propres et de disposer d'une capacité d'investissement pour l'acquisition foncière, la dotation d'équipement, etc.</p>																																																
<p>Calendrier</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs avec la DREAL et la Région</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre des conventions pluri-annuelles d'objectifs ou conventions de coopération avec les Départements et collectivités locales</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mobiliser les autres fonds publics</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Maintenir un haut-niveau de veille sur les appels à projet</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Développer le mécénat avec les entreprises et Fondations</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expérimenter des modes de financement originaux</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Dégager un excédent budgétaire annuel pour consolider les fonds propres et dégager une capacité d'investissement</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs avec la DREAL et la Région						Mettre en œuvre des conventions pluri-annuelles d'objectifs ou conventions de coopération avec les Départements et collectivités locales						Mobiliser les autres fonds publics						Maintenir un haut-niveau de veille sur les appels à projet						Développer le mécénat avec les entreprises et Fondations						Expérimenter des modes de financement originaux						Dégager un excédent budgétaire annuel pour consolider les fonds propres et dégager une capacité d'investissement					
	2022	2023	2024	2025	2026																																												
Renouveler les conventions pluriannuelles d'objectifs avec la DREAL et la Région																																																	
Mettre en œuvre des conventions pluri-annuelles d'objectifs ou conventions de coopération avec les Départements et collectivités locales																																																	
Mobiliser les autres fonds publics																																																	
Maintenir un haut-niveau de veille sur les appels à projet																																																	
Développer le mécénat avec les entreprises et Fondations																																																	
Expérimenter des modes de financement originaux																																																	
Dégager un excédent budgétaire annuel pour consolider les fonds propres et dégager une capacité d'investissement																																																	
<p>Partenaires possibles</p>	<p>DREAL, Région, FEDER, Union européenne, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements, Office français pour la biodiversité, Entreprises/Fondations, etc</p>																																																
<p>Moyens mobilisables</p>	<p>DREAL, Région, FEDER, FEADER, LIFE, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements, Office français pour la biodiversité, Entreprises/Fondations, etc</p>																																																
<p>SUIVI/EVALUATION</p>																																																	
<p>Rang de priorité</p>	<p>1 : action prioritaire</p>																																																
<p>Livrable(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de coopération signées - Conventions pluri-annuelles d'objectifs (CPO) signées - Autres conventions de subventions 																																																
<p>Valeur cible</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Budget annuel du CEN de 2 millions d'euros au moins 																																																
<p>Indicateur(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de partenaires financiers du CEN - Montant des recettes du CEN 																																																

ACTION N°28 : ASSURER UNE REPRESENTATION DANS LES INSTANCES LOCALES, DEPARTEMENTALES, REGIONALES ET FORMALISER LES PARTENARIATS AVEC LES PRINCIPAUX ACTEURS	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Actions transversales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 10 : Mieux intégrer les aires protégées dans les différentes politiques publiques et dans les projets de territoire
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	1.1. Renforcer la présence nationale auprès des ministères et du parlement et assurer la reconnaissance des Conservatoires d'espaces naturels 1.2. Renforcer la présence nationale auprès de l'Office français de la biodiversité et accompagner la présence des Conservatoires auprès des Agences régionales pour la biodiversité 1.3. Participer aux instances nationales de la biodiversité, de l'économie sociale et solidaire, de la vie associative et des représentants d'usagers. 1.6. Accompagner les liens et la complémentarité avec les collectivités, associations et autres partenaires
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	<p>A ce jour, le CEN est déjà impliqué dans différents types d'instances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau national, dans le Conseil d'administration de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et du Fonds de dotation, - Au niveau du Bassin, dans le Comité de bassin, - Au niveau régional dans le Comité régional pour la biodiversité (et ses différentes commissions), et dans le Comité de pilotage élargi de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité, mais aussi au sein de la CRAEC, et d'autres commissions administratives, dans les instances de la Safer Pays de la Loire, etc - Au niveau départemental dans les Comités départementaux des Espaces naturels sensibles notamment en Sarthe, Maine-et-Loire et Vendée, ainsi que dans les nouveaux Comités départementaux des aires protégées, - Au niveau local dans de nombreux comités de pilotage, comités Natura 2000, comités consultatifs des Réserves naturelles, etc. <p>Il y a un enjeu, sans se disperser, à maintenir un niveau de présence et de contribution effective à ces différentes politiques publiques.</p> <p>Par ailleurs, eu égard au grand nombre de partenaires qui entourent l'action du CEN et de l'ampleur de certaines collaborations, il y a lieu de poursuivre et renforcer la formalisation de conventions de partenariat avec les principaux acteurs.</p>
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Représenter le CEN dans les principales instances de concertation et de décision relatives au patrimoine naturel - Formaliser des conventions de partenariat avec les principaux acteurs
Contenu	<p><u>Représenter le CEN dans les principales instances de concertation et de décision relatives au patrimoine naturel</u></p> <p>Il s'agira en particulier de maintenir un haut niveau d'implication dans les instances ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et du Fonds de dotation, - Comité régional pour la biodiversité (et ses différentes commissions) et Comité de pilotage élargi de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la biodiversité,

	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil d'administration et Comités techniques départementaux, - Comités départementaux des Espaces naturels sensibles, - Comités départementaux des aires protégées, - Commissions locales de l'eau des SAGE Estuaire de la Loire et Layon Aubance Louets (a minima) <p>Formaliser des conventions de partenariat avec les principaux acteurs Il s'agira de conventionner avec les principaux acteurs régionaux de la biodiversité et de la protection des espaces naturels : têtes de réseau associatives, Conservatoire botanique national de Brest, etc.</p>																		
Calendrier	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Représenter le CEN dans les principales instances de concertation et de décision relatives au patrimoine naturel</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> <tr> <td>Formaliser des conventions de partenariats avec les principaux acteurs</td> <td></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> </tr> </tbody> </table>		2022	2023	2024	2025	2026	Représenter le CEN dans les principales instances de concertation et de décision relatives au patrimoine naturel						Formaliser des conventions de partenariats avec les principaux acteurs					
	2022	2023	2024	2025	2026														
Représenter le CEN dans les principales instances de concertation et de décision relatives au patrimoine naturel																			
Formaliser des conventions de partenariats avec les principaux acteurs																			
Partenaires possibles	DREAL, Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Départements, Départements, collectivités locales, associations, etc																		
Moyens mobilisables	DREAL, Région																		
SUIVI/EVALUATION																			
Niveau de priorité	2 : action complémentaire																		
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des réunions d'instances - Conventions partenariales signées 																		
Valeur cible	Sans objet																		
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'instances de concertation/décision avec participation du CEN - Nombre de conventions de partenariat signées 																		

ACTION N°29 : ACCUEILLIR UN CONGRES ET PARTICIPER ACTIVEMENT A LA VIE DU RESEAU DES CEN	
COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES	
Objectif du Plan d'action quinquennal	Actions transversales
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité	
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées	Mesure 6 : Renforcer la formation des gestionnaires d'aires protégées et l'animation du réseau
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	2.1. Valoriser les actions des Conservatoires et les mettre en lumière au niveau national en interne et en externe 2.2. Consolider les résultats locaux au niveau national et la place du réseau comme une référence en termes de gestion d'espaces naturels 2.6. Structurer et développer les échanges entre les équipes et les bénévoles des Conservatoires 2.12. Développer la mutualisation des compétences et des actions
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité	
MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	
Contexte	Depuis sa création, le CEN est très impliqué dans la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels. En particulier, il : <ul style="list-style-type: none"> - Est représenté dans instances de décision de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et du Fonds de dotation, - Participe régulièrement aux travaux de la conférence des directeurs, du groupe foncier et de nombreux échanges techniques, scientifiques, ou bien encore sur la communication, l'administration et le financier, etc - Participe régulièrement aux opérations de communication, de lobbying parlementaire et événements organisés par le CEN. Chaque année le CEN participe au Congrès ou Séminaire national qui rassemble les forces vives des Conservatoires d'espaces naturels
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir en Pays de la Loire un Conseil d'administration de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et une Conférence des directeurs - Accueillir en Pays de la Loire le Congrès national des Conservatoire d'espaces naturels, en 2024 ou 2025 - De façon générale, participer activement à la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels
Contenu	<p><u>Accueillir en Pays de la Loire un Conseil d'administration de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et une Conférence des directeurs</u></p> <p>Le CEN accueillera une Conférence des directeurs et un Conseil d'administration de la Fédération et du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels du 15 au 18 juin 2022 à Batz-sur-Mer.</p> <p><u>Accueillir en Pays de la Loire le Congrès national des Conservatoire d'espaces naturels, en 2024 ou 2025</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier la date et le lieu, - Construire la programmation, - Mobiliser des partenaires techniques et financiers, - Communiquer, valoriser l'événement, avant, pendant et après. <p><u>De façon générale, participer activement à la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer aux instances fédérales, - Contribuer aux groupes de travail,

	<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux démarches de mutualisation et de mise en commun, - Relayer, soutenir les campagnes de communication et événements, - Etc. 					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Accueillir en Pays de la Loire le Congrès national des Conservatoire d'espaces naturels, en 2024 ou 2025					
	De façon générale, participer activement à la vie du réseau des Conservatoires d'espaces naturels					
	Accueillir en Pays de la Loire un Conseil d'administration de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et une Conférence des directeurs					
Partenaires possibles	Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, Fonds de dotation/Fondation reconnue d'utilité publique, autres Conservatoires d'espaces naturels					
Moyens mobilisables	DREAL, Région, Départements, collectivités locales, mécènes					
SUIVI/EVALUATION						
Niveau de priorité	1 : action prioritaire					
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes-rendus des réunions d'instances fédérales et autres réunions techniques - Programme du Congrès organisé en Pays de la Loire 					
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 400 participants au Congrès de 2024 ou 2025, en Pays de la Loire 					
Indicateur(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de participants au Congrès de 2024 ou 2025, en Pays de la Loire - Nombre de participations aux réunions d'instances de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels 					

ACTION 30 : SUIVRE ET EVALUER LE PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL 2022-2026 ET ELABORER UN PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL 2027-2031 – SOLLICITER LE RENOUVELLEMENT DE L' AGREMENT

COHERENCE AVEC LES STRATEGIES ET POLITIQUES PUBLIQUES						
Objectif du Plan d'action quinquennal	Actions transversales					
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale pour la biodiversité						
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie nationale des aires protégées						
Axe(s) correspondant(s) dans la Stratégie décennale de réseau des CEN	10.2. Participer à l'évaluation des PAQ et assurer le suivi de l'agrément Etat/Région					
Mesure(s) correspondante(s) dans la Stratégie régionale pour la biodiversité						
MISE EN ŒUVRE DE L' ACTION						
Contexte	<p>Le régime réglementaire en vigueur dispose que les Conservatoires d'espaces naturels, pour prétendre à l'agrément prévu à l'article L. 414-11 du Code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Elaborent un Plan d'actions quinquennal, – En suivent régulièrement la mise en œuvre, – L'évaluent à échéance. <p>Les Plans d'actions quinquennaux et leurs évaluations sont soumis au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) et à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.</p> <p>L'agrément du CEN par l'Etat et la Région vaut approbation de l'agrément. L'agrément porte sur une période de 10 ans et doit être formellement sollicité à échéance.</p>					
Objectif(s)	<ul style="list-style-type: none"> – Suivre annuellement la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, en s'appuyant sur les indicateurs – Evaluer le Plan d'actions quinquennal, en élaborer un nouveau et solliciter l'agrément Etat-Région à échéance 					
Contenu	<p><u>Suivre annuellement la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, en s'appuyant sur les indicateurs</u></p> <p>A partir des indicateurs et valeurs cibles identifiées dans le présent Plan d'actions quinquennal, en suivre dans un tableau de bord dédié le niveau de mise en œuvre.</p> <p><u>Evaluer le Plan d'actions quinquennal, en élaborer un nouveau et solliciter l'agrément Etat-Région à échéance</u></p> <p>En 2026, le présent Plan d'actions quinquennal sera évalué et un nouveau Plan d'actions élaboré afin de solliciter le renouvellement de l'agrément à échéance (mai 2027).</p>					
Calendrier		2022	2023	2024	2025	2026
	Suivre annuellement la mise en œuvre du Plan d'actions quinquennal, en s'appuyant sur les indicateurs					
	Evaluer le Plan d'actions quinquennal, en élaborer un nouveau et solliciter l'agrément Etat-Région à échéance					
Partenaires possibles	DREAL, Région, Conseil scientifique, Fédération des Conservatoires d'espaces naturels, CSRPN					

Moyens mobilisables	DREAL, Région
SUIVI/EVALUATION	
Niveau de priorité	1 : action prioritaire
Livrable(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation du Plan d'actions quinquennal (2022-2026) - Plan d'actions quinquennal (2027-2031) - Arrêté d'agrément L. 414-11 du Code de l'environnement (2027-2037)
Valeur cible	<ul style="list-style-type: none"> - Une évaluation du Plan d'actions quinquennal (2022-2026) - Un Plan d'actions quinquennal (2027-2031) - Un Arrêté d'agrément L. 414-11 du Code de l'environnement
Indicateur(s)	Sans objet

ANNEXE 1 : ORGANISATION TERRITORIALE DES COMITES DE SUIVI DE LA GESTION

Site protégé et géré par le CEN	Comité de gestion
Colline du Rocher	Comité de gestion des sites du Nord-Sarthe
Coteau de Brière	
Sites à Sonneur à ventre jaune	
Prairies de Bel Air et des Essarts	
Ancienne gare de Pezé-le-Robert	
Plateau et Coteau de Tessé	Comité consultatif de gestion de la RNR
Station à Tulipe sauvage des Mortiers	Comité de gestion du site, avec mutualisation possible avec le Comité de gestion de l'ENS Vallée du Layon
Bas-marais tourbeux de la Basse-Goulandière	Comité consultatif de gestion de la RNR
Coteau et prairies des Caforts	Comité consultatif de gestion de la RNR
Prairies et roselière des Dureaux	Comité consultatif de gestion de la RNR
Prairie de la Fiche Paillère	Comité de gestion des sites du Sud-Sarthe
Vallées des Cartes et de la Vésotière	
Prés de la Conraie	
Marais des Faillies Brières	Comité de gestion des sites de la presqu'île guérandaise
Marais salants du Mès	
Marais salants de Guérande	
Station à Ail des landes de Kerlouis	
Roselière du Marais poitevin	Comité de gestion des sites du Marais poitevin
Marais poitevin-Bois de la Vieille Vaigue	
Camp militaire d'Auvours	Comité de gestion du site
Estuaire de la Loire - île Mindine	Comité de gestion du site
Cavité à Chiroptères des Herveaux	Comité de gestion du site, si nécessaire
Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon	Comité de gestion du site
Camp de Fontevraud	Comité de gestion du site

ANNEXE 2 : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DES REUNIONS DES COMITES DE GESTION

	2022	2023	2024	2025	2026
Réunion des comités consultatifs de gestion des RNR					
Réunir le Comité de gestion des sites du Nord-Sarthe					
Réunir le Comité de gestion des sites du Sud-Sarthe					
Réunir le Comité de gestion des sites de la presqu'île guérandaise					
Réunir le Comité de gestion des sites du Marais poitevin					
Réunir le Comité de gestion Station à Tulipe sauvage/ENS Vallée du Layon					
Réunir le Comité de gestion du Camp d'Auvours					
Réunir le Comité de gestion du Camp de Fontevraud					
Réunir le Comité de gestion Estuaire de la Loire - île Mindine					
Réunir le Comité de gestion Cavité à Chiroptères des Herveaux					
Réunir le Comité de gestion Ferme de la Maison Neuve - Sources de l'Yon					

ANNEXE 3 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS & ACTIONS

Objectif opérationnel	Priorité	Numéro de l'action	Action
Protéger et gérer 1 000 hectares de nature en Pays de la Loire (hors terrains militaires)	1	1	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière en mobilisant l'ensemble des outils de la maîtrise foncière et d'usage
	1	2	Déployer les outils de la protection réglementaire
	2	3	Conventionner avec les Départements et intégrer l'action du CEN dans les Plans/schémas départementaux des Espaces naturels sensibles
	2	4	Développer le partenariat avec le Conservatoire du littoral et mettre en œuvre une cellule d'animation foncière commune
	2	5	Consolider le partenariat avec la Safer des Pays de la Loire
	2	6	Renforcer la protection des sites naturels en soutenant et mobilisant la Fondation Espaces naturels de France
	2	7	Soutenir les partenaires associatifs et techniques dans leurs projets de protection et de gestion d'espaces naturels
	1	8	Doter 100% des sites gérés par le CEN de documents de gestion
	1	9	Gérer les sites naturels de façon exemplaire, dans une démarche d'intégration territoriale
	1	10	Changements climatiques, libre évolution (etc.) : adapter la gestion à de nouveaux enjeux
<u>Accompagner les collectivités, les agriculteurs et les entreprises dans la protection et la gestion pérennes d'au moins 10 000 hectares d'espaces naturels</u>	1	11	Accompagner les collectivités dans la gestion d'espaces naturels et décliner les programmes régionaux d'actions dans les territoires
	1	12	Agir pour la préservation et la restauration des zones humides, en lien avec les structures gemapiennes
	1	13	Poursuivre et renforcer le partenariat avec le Ministère des Armées sur la gestion des terrains militaires
	2	14	Développer des collaborations avec les entreprises et autres acteurs économiques propriétaires fonciers ou gestionnaires d'infrastructures
	1	15	Déployer les outils de contractualisation et l'expertise sur les espaces agricoles ou forestiers à enjeux pour la biodiversité
	1	16	Valoriser et soutenir les systèmes d'exploitation agricoles favorables à la biodiversité
<u>Contribuer au développement et à la mise à disposition de la connaissance sur la biodiversité et les écosystèmes</u>	1	17	Elaborer et mettre en œuvre la stratégie du CEN en matière de Connaissance sur le patrimoine naturel et la biodiversité
	1	18	Animer la plateforme régionale des données naturalistes (SINP)
<u>Développer des programmes régionaux et animer des réseaux d'acteurs</u>	1	19	Développer, animer, coordonner des programmes régionaux d'actions
	1	20	Déployer des actions autour de l'axe Loire
	1	21	Animer le réseau régional « Espèces exotiques envahissantes »
	2	22	Animer le Pôle des gestionnaires d'espaces naturels
<u>Reconnecter à la nature, renforcer l'assise citoyenne et valoriser le rôle social du CEN</u>	1	23	Recevoir le public et aménager les sites
	1	24	Installer des conservateurs bénévoles sur les sites gérés par le CEN
	1	25	Consolider un réseau d'au moins 1000 adhérents, donateurs ou bénévoles
	2	26	Valoriser et renforcer la dimension sociale et inclusive du CEN
<u>Actions transversales</u>	1	27	Consolider et diversifier les ressources financières
	1	28	Assurer une représentation dans les instances locales, départementales et régionales & formaliser les partenariats avec les principaux acteurs
	1	29	Accueillir un Congrès et participer activement à la vie du réseau des CEN
	1	30	Suivre et évaluer le Plan d'actions quinquennal 2022-2026 et élaborer un Plan d'actions quinquennal 2027-2031 – solliciter le renouvellement de l'agrément

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE, 2022. Maine-Loire-Océan : une situation très dégradée. <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/zoom-sur-la-qualite-des-eaux-en-loire-bretagne-2020.html?dossierCurrentElemente45c63ca-4536-4b29-97c5-1cc2713d5974=044127e5-f646-4213-bda2-0c9f7a100af0>

AGRESTE, 2022. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>

CESER PAYS DE LA LOIRE, 2016. Impacts des changements climatiques et mesures d'adaptations en Pays de la Loire. 62 p.

CHEVREAU J., CHERPITEL T., BANASIAK M. & HERBRECHT F. (coord), BOUTELOUP R., COURANT S., DROUET E., DURAND O., DUVAL O., FISENNE H., GUILLOTON J-A., NICOLLE M. et OGER B., 2021. Liste rouge régionale des Papillons de jour et des Zygènes des Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DREAL et la Région Pays de la Loire. 30 p.

FONTAINE B., MOUSSY C., CHIFFARD CARRICABURU J., DUPUIS J., COROLLEUR E., SCHMALTZ L., LORILLIERE R., LOÏS G., GAUDARD C., 2020. Suivi des oiseaux communs en France 1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs. MNHN – Centre d'écologie et des sciences de la conservation, LPO BirdLife France – Service Connaissance, Ministère de la Transition écologique et solidaire. 46 p.

GIEC, 2022. Changement climatique : une menace pour le bien-être de l'humanité et la santé de la planète. Communiqué de presse. 28 février 2022. 5 p.

HERBRECHT F., CHERPITEL T., CHEVREAU J. & BANASIAK M. (coord.), BESLOT E., BOUTON F.-M., COURANT S., MONCOMBLE M., NOËL F., PERRIN M., SINEAU M., TOURNEUR J., TRECUL P. et VARENNE F., 2021. Liste rouge régionale des Odonates des Pays de la Loire. Rapport technique. Document financé par la DREAL et la Région Pays de la Loire. 30 p.

INSEE, 2022. Pays de la Loire : la croissance démographique portée par les arrivées dans la région. Flash INSEE Pays de la Loire n°16. 2 p.

IPBES, 2019. Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services on the Intergovernmental Science-policy Platform of Biodiversity and Ecosystem services. Bonn, Allemagne. 56 p.

MARCHADOUR B., BANASIAK M., BARBOTIN A., BESLOT E., CHENAVAL N., GROSBOIS X., MÊME-LAFOND B., MONTFORT D., MOQUET J., PAILLAT J.-P., PAILLEY P., PERRIN M., ROCHARD N., VARENNE F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. 20 p.

MARCHADOUR B., ANGOT D., BATARD R., BESLOT E., BONHOMME M., EVRARD P., GUILLER G., LECUREUR F., MARTIN C., MONTFORT D., PERRIN M., RICORDEL M., SINEAU M., TEXIER A., VARENNE F., 2021. Liste rouge des amphibiens et reptiles continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire. 20 p.

PORTAIL DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS, 2022. <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/>

UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France. Mammifères de France métropolitaine. 16 p.

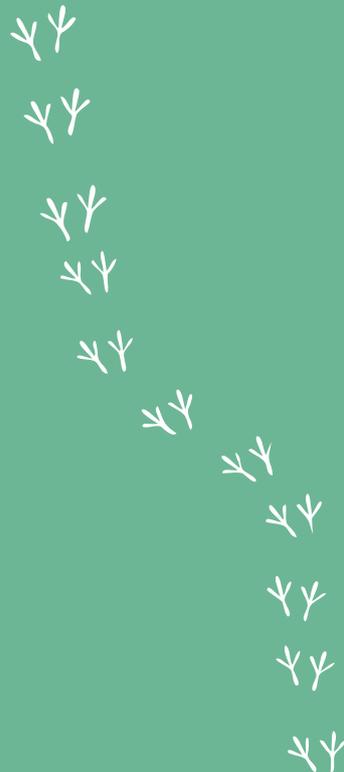
UICN France, FCBN, AFB & MNHN, 2018. La Liste rouge des espèces menacées en France. Flore vasculaire de France métropolitaine. 32 p.

UICN France, MNHN, SFI & AFB, 2019. La Liste rouge des espèces menacées en France. Poissons d'eau douce de France métropolitaine. 12 p.

UICN France, OFB & MNHN, 2021. La Liste rouge des espèces menacées en France. Mollusques continentaux de France métropolitaine. 16 p.



**Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire**



www.cenpaysdelaloire.fr
accueil@cenpaysdelaloire.fr
02 28 20 51 66 (siège)
02 43 77 17 65 (antenne du Mans)

1, rue Célestin Freinet - 44200 NANTES
17, rue Jean Gremillon - 72000 LE MANS

